



Animation du site Natura 2000 ZPS des lacs de la Forêt d'Orient (ZPS FR2110001)

Suivis ornithologiques et sensibilisation aux enjeux ornithologiques pour la période 2024-2025

Août
2025



Animation du site Natura 2000 ZPS des lacs de la
Forêt d'Orient (FR2110001).
Suivis ornithologiques et sensibilisation aux enjeux
ornithologiques pour la période 2024-2025

Référence Interne	MM102508001
Rédaction	Lucas CARRE & Aymeric MIONNET
Date réalisation document	Août 2025
Maître d'ouvrage	PNR Forêt d'Orient
Organismes financeurs	Région Grand Est Union Européenne

Citation : LPO Champagne-Ardenne (2024). Animation du site Natura 2000 ZPS FR2110001. Suivis ornithologiques et sensibilisation aux enjeux ornithologiques pour la période 2024 - 2025. 82p.

Photographies en couvertures : Martin-pêcheur d'Europe (L. CARRE)

Photographies en 4^{ème} de couverture : Busard des roseaux (L. CARRE)

Contact : aymeric.mionnet@lpo.fr



Ligue pour la Protection des Oiseaux
Champagne-Ardenne
Der Nature
Ferme des Grands Parts 51290 OUTINES
Tel : 03.26.72.54.47
Mail : champagne-ardenne@lpo.fr



Table des matières	
1. Introduction	3
2. Suivi de l'avifaune liée aux milieux humides (Rôle d'eau, Blongios nain, Martin-pêcheur et Busard des roseaux).....	5
Martin-pêcheur	5
Généralités	5
Méthodologie d'étude.....	6
Résultats.....	8
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	20
Généralités	20
Méthodologie d'étude.....	21
Résultats et analyse.....	24
Rôle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	29
Généralités	29
Protocole	29
Résultats.....	32
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	36
Généralités	36
Méthodologie d'étude.....	37
Résultats.....	39
3. Suivi des populations de Pic noir et Pic cendré	43
Méthodologie.....	43
Pic noir	47
Généralités	47
Résultats.....	49
Pic cendré.....	57
Généralités	57
Résultats.....	58
4. Observatoire de l'avifaune des milieux ouverts et des milieux forestiers	62
Contexte.....	62
Méthodologie.....	62
Résultats pour les milieux forestiers	65
Résultats pour les milieux agricoles.....	72
Perspectives	74
5. Sensibilisation aux enjeux ornithologiques.....	79
Contexte.....	79
Propriétaires d'étangs	79
Agriculteurs	81
Gestionnaires forestiers	81

Animations Grand Public.....	82
Figure 1. Récapitulatif de la périodicité des suivis ornithologiques sur la ZPS de la Forêt d'Orient depuis le début de leur mise en œuvre	4
Figure 2. Statuts réglementaires et de conservation du Martin-pêcheur d'Europe	5
Figure 3. Exemples de cours d'eau non favorable pour le Martin-pêcheur d'Europe.....	7
Figure 4. Exemples de cours d'eau moyennement favorable pour le Martin-pêcheur d'Europe.....	7
Figure 5. Exemples de cours d'eau favorable pour le Martin-pêcheur d'Europe	7
Figure 6. Listes des cours d'eau inventoriés pour le Martin-pêcheur d'Europe	8
Figure 7. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur la Barse au sein du territoire de la ZPS FR2110001	9
Figure 8. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le fossé de la Loge Lionne au sein du territoire de la ZPS FR2110001	10
Figure 9. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur l'Amance au sein du territoire de la ZPS FR2110001	11
Figure 10. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur l'Auzon au sein du territoire de la ZPS FR2110001	12
Figure 11. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le Ru aux Vanneaux au sein du territoire de la ZPS FR2110001	13
Figure 12. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ru de la Fontaine noire et le ru du Plain au sein du territoire de la ZPS FR2110001.....	14
Figure 13. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ruisseau de la Valette au sein du territoire de la ZPS FR2110001	15
Figure 14. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ruisseau du Temple (Brévonnes) au sein du territoire de la ZPS FR2110001	16
Figure 15. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ruisseau du Temple au sein du territoire de la ZPS FR2110001	17
Figure 16. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur l'ensemble du territoire de la ZPS FR2110001.....	18
Figure 17. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2019 sur l'ensemble du territoire de la ZPS FR2110001.....	19
Figure 18. Statuts réglementaires et de conservation du Blongios nain	21
Figure 19. Listes des étangs et des lacs inventoriés pour le Blongios nain.....	22
Figure 20. Localisation et numérotation des points d'écoute Blongios nain	23
Figure 21. Nombre de mâles chanteurs de Blongios nain répertoriés sur la ZPS entre 2010 et 2024	24
Figure 22. Liste et attractivité des étangs de la ZPS pour le Blongios nain en 2024.....	25
Figure 23. Résultats détaillés des prospections Blongios nain sur chacun des points d'écoute.....	27
Figure 24. Localisation des mâles chanteurs de Blongios nain en 2024 dans la ZPS	28
Figure 25. Statuts réglementaires et de conservation du Râle d'eau.....	29
Figure 26. Liste des étangs et lacs inventoriés pour le Râle d'eau	30
Figure 27. Localisation des points d'écoute Râle d'eau	31
Figure 28. Récapitulatif des résultats du recensement Râle d'eau (2012 à 2024)	33
Figure 29. Evolution du nombre de Râles d'eau contactés durant les enquêtes depuis 2012	33
Figure 30. Récapitulatif des effectifs de Râle d'eau pour chaque site lors des différents recensements.....	34
Figure 31. Localisation des contacts de Râle d'eau lors du recensement de 2024.....	35
Figure 32. Statuts réglementaires et de conservation du Busard des roseaux.....	36
Figure 33. Tableau présentant les différents sites ayant fait l'objet de visite avec les dates de passage et le nom de l'observateur	37
Figure 34. Localisation des sites prospectés pour le Busard des roseaux	38
Figure 35. Tableau des sites de nidification du Busard des roseaux depuis 2010	39
Figure 36. Classification des étangs en fonction de leur attractivité pour le Busard des roseaux.....	40
Figure 37. Localisation des sites de nidification du Busard des roseaux en 2024	41
Figure 38. Localisation des sites de nidification du Busard des roseaux dans la ZPS depuis 2010	42
Figure 39. Localisation des points d'écoute Pics avec repasse	44
Figure 40. Localisation des secteurs prospectés durant les journées bénévoles en 2025	45

Figure 41. Localisation des loges de Pic noir connus en 2025	46
Figure 42. Statut de protection et de conservation du Pic noir.....	47
Figure 43. Synthèse de la présence/absence du Pic noir sur les 82 points d'écoute en 2025	48
Figure 44. Tableau des contacts de Pic noir en 2020 et 2025 sur les 57 points d'écoute initiaux.....	50
Figure 45. Cartographie des territoire supposés de Pic noir en 2025	51
Figure 46. Cartographie des territoire supposés de Pic noir en 2020	52
Figure 47. Cartographie des territoires de Pic noir sur la période 2007 et 2011 (rond rouge plein et pointillé = territoire certain, rond bleu = territoire possible/probable). Source : oiseaux des bois : LPO.	53
Figure 48. Tableau récapitulatif des loges de Pic noir dans la ZPS de Forêt d'Orient.....	56
Figure 49. Statuts réglementaires et de conservation du Pic cendré	57
Figure 50. Pic cendré (Damien Merelli)	58
Figure 51. Synthèse de la présence/absence du Pic cendré sur les 82 points d'écoute en 2025.....	59
Figure 52. Cartographie des territoire supposés de Pic cendré en 2025.....	60
Figure 53. Cartographie des territoires supposés de Pic cendré en 2020	61
Figure 54. Récapitulatif du nombre de points réalisés annuellement et par grand type de milieu.....	63
Figure 55. Localisation des points d'écoute	64
Figure 56. Evolution de la diversité spécifique	65
Figure 57. Evolution de l'avifaune des milieux forestiers et des espèces généralistes entre 2007 et 2025	65
Figure 58. Courbes d'évolution des populations des espèces forestière à tendance positive sur 47 points (PARMAJ = Parus major, etc).....	68
Figure 59. Courbes d'évolution des populations des espèces forestière à tendance négative sur 47 points (PRUMOD = Prunella modularis, etc)	69
Figure 60. Récapitulatif des tendances par espèce pour le milieu forestier.....	70
Figure 61. Comparatif des tendances des populations dans la ZPS, dans le Grand Est et en France pour le milieu forestier.....	70
Figure 62. Nombre d'individus par espèce et par année pour les milieux forestiers	71
Figure 63. Evolution de l'avifaune des milieux agricoles et des espèces généralistes entre 2007 et 2025	72
Figure 64. Nombre d'espèces contactées sur l'ensemble des points de suivi en milieu agricole (en bleu = 19 points d'écoute, en orange = 51 points d'écoute)	75
Figure 65. Nombre d'individus comptabilisés sur l'ensemble des points de suivi en milieux ouverts (en bleu = 19 points d'écoute, en orange = 51 points d'écoute)	75
Figure 66. Récapitulatif des tendances par espèce pour le milieu agricole.....	76
Figure 67. Comparatif des tendances des populations dans la ZPS, dans le Grand Est et en France pour les EPS en milieu agricole	76
Figure 68. Courbes d'évolution des populations de 8 espèces de milieux ouverts	77
Figure 69. Nombre d'individus par espèce et par année sur les points d'écoute en milieu ouvert	78
Figure 70. Cartographie des étangs pour lesquels des contacts ont été engagés avec les propriétaires et/ou gestionnaires.....	80
Figure 71. Récapitulatif des animations Grand Public menées en Forêt d'Orient lors de la phase d'animation 2024-2025 du DOCOB	83

1. Introduction

La Zone de Protection Spéciale FR2110001 « Lacs de la Forêt d'Orient » est située au cœur de la Champagne humide, site protégé par la convention de Ramsar (FR7200004 - Etangs de la Champagne humide).

L'animation du site Natura 2000 est assurée par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

La ZPS est composée de trois grands types de milieux : les secteurs agricoles de cultures et systèmes agropastoraux ; les zones humides des grands lacs réservoirs, étangs et cours d'eau et enfin les grands massifs forestiers de feuillus, forêts alluviales et littorales (*source INPN*).

Validé en 2009, le Document d'Objectifs de la ZPS « Lacs de la Forêt d'Orient » prévoit le suivi régulier de certaines populations d'espèces patrimoniales spécifiques et représentatives des grands types de milieux. Ces suivis se réfèrent à l'action SE2 du DOCOB « mettre en place une veille ornithologique », par le biais de mesures telles que l'observation des tendances d'évolution des populations et des habitats usités par ces dernières.

Afin de mener à bien cette veille ornithologique, les actions suivantes ont été mis en œuvre lors des années 2024 et 2025 :

- Suivi de l'avifaune liée aux zones humides (Martin-pêcheur d'Europe, Busard des roseaux, Blongios nain et Râle d'eau)
- Observatoire de l'avifaune en milieux ouverts et forestiers
- Suivi du Pic noir et Pic cendré
- Sensibilisation aux enjeux ornithologiques auprès des gestionnaires
- Sensibilisation du Grand Public (prêt exposition)
- Participation à la vie du site (COFIL, feuille d'information, bilan...)

	Périodicité	Année début	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Milan noir	5 ans	2007																			
Pie-grièche écorcheur	5 ans	2007																			
Blongios nain	4 ans	2005																			
Râle d'eau	5 ans	2007																			
Martin-pêcheur d'Europe	5 ans	2019																			
Busard des roseaux	5 ans	2019																			
Pic cendré et Pic noir	3 ans	2007																			
Cigogne noire	Annuel	2007																			
Oiseaux d'eau migrateurs	Annuel	1966																			
Oiseaux milieux forestiers	3 ans	2007																			
Oiseaux milieux agricoles	3 ans	2007																			

Figure 1. Récapitulatif de la périodicité des suivis ornithologiques sur la ZPS de la Forêt d'Orient depuis le début de leur mise en œuvre

2. Suivi de l'avifaune liée aux milieux humides (Rôle d'eau, Blongios nain, Martin-pêcheur et Busard des roseaux)

Martin-pêcheur

Généralités

Le Martin-pêcheur d'Europe est l'un des représentants de la famille des Alcedinidés. L'espèce est présente de l'Europe à l'Asie du sud. Il y a peu de dimorphisme sexuel chez cette espèce dont la mandibule inférieure du bec de la femelle est orangée tandis que celle du mâle est sombre. Comme l'indique son nom vernaculaire, cet oiseau pêcheur apprécie les petits poissons, les amphibiens, les petits crustacés ainsi que les insectes. Il est dépendant des milieux aquatiques et sa présence est signe du bon état écologique des milieux, bien qu'il soit parfois observé en milieu dégradé. L'espèce est généralement sédentaire, mais les hivers rudes qui amènent le gel peut obliger l'oiseau à chercher des latitudes plus douces afin de pouvoir continuer à pêcher.

Cet oiseau vif et agité est souvent comparé à une « flèche bleue » en raison de son vol rapide au ras des étendues d'eau. Il a pour habitude d'effectuer un circuit sur son territoire de chasse, en alternant les perchoirs connus afin de réaliser des pêches à succès. Après avoir capturé sa proie, le Martin-pêcheur d'Europe l'assomme de plusieurs coups avant de l'ingérer ou de l'offrir à son partenaire ou à sa nichée.

En période de nidification, le martin-pêcheur recherche des pentes escarpées ou abruptes en bord de cours d'eau dans lesquelles il creuse une cavité. Le substrat choisi est de préférence meuble pour y établir aisément le terrier.

L'espèce est intégralement protégée en France.

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge Grand Est	Liste rouge France	Protection France	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne (1979)
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Oui	AI	AII

Figure 2. Statuts réglementaires et de conservation du Martin-pêcheur d'Europe

Le Martin-pêcheur d'Europe est fréquemment contacté en Champagne-Ardenne lorsque le milieu lui est favorable. La carte de présence (*Collectif, in <https://www.faune-grandest.org/>*) reflète sa logique rareté en Champagne crayeuse mais démontre sa présence en zones humides (cours d'eau, pièces d'eau).

Le Martin-pêcheur d'Europe est une espèce qui fréquente aussi bien les eaux stagnantes que les eaux courantes tant qu'il y a de la présence de petits poissons. La clarté de l'eau est primordiale pour qu'il puisse pêcher efficacement. La présence de perchoirs, naturels ou artificiels, est également très important pour qu'il puisse se tenir à l'affût de ses proies.

Méthodologie d'étude

Le Martin-pêcheur avait fait l'objet d'une pré-étude en 2019. Sa présence avait été recherchée sur 26 mailles de 1x1 km situées le long de la Barse ainsi que le long des rus forestiers au sud du lac Amance. Ces mailles ont été prospectées à l'occasion d'un unique passage en juillet 2019. Seule 3 d'entre elles avait fourni des preuves de présence de l'espèce.

En 2024, le système de maillage a été repris. Toutefois, les mailles ont été réduite (250mx250m) de manière à avoir une représentation cartographique plus proche de la réalité. Une caractérisation des cours d'eau à l'intérieur de chaque maille a également été réalisée à partir des exigences écologiques du Martin-pêcheur. Trois catégories ont été définies :

- Rouge : les tronçons de cours d'eau classés en défavorable (rouge) sont les tronçons à sec, trop fermés par la végétation des berges et du cours d'eau. Par exemple, les zones en milieux ouverts sont très souvent fermées soit par la présence de ligneux (Aulne glutineux, Saules...), soit par les herbacées de type roseaux, poacées ou cypéracées. Le dernier critère défavorable à l'espèce est le manque de berges. Souvent encore en milieux ouverts, les berges sont moins hautes et donc moins favorable à la nidification du Martin-pêcheur d'Europe.
- Jaune : Les tronçons classés en moyennement favorables (jaune) sont les tronçons où le niveau d'eau est faible, où les berges sont basses et recouvertes à plus de 50% par les herbacées ou les ligneux, où les perchoirs sont absents.
- Vert : Pour finir les tronçons classés favorables sont ceux où le niveau d'eau est correct, c'est-à-dire plus de 50 centimètres pour qu'il puisse pêcher convenablement. Les perchoirs sont bien présents au-dessus et à côté du cours d'eau, les berges sont hautes, abruptes et non végétalisées pour permettre au Martin-pêcheur d'Europe de creuser le tunnel de son nid. Un autre critère très important est la présence de petits poissons. Lorsque tous ces critères étaient présents, l'espèce a le plus souvent été observée, laissant penser que le site de nidification était dans cette zone.

Les prospections ont été menées entre le 19 juin et le 10 juillet 2024.



Figure 3. Exemples de cours d'eau non favorable pour le Martin-pêcheur d'Europe



Figure 4. Exemples de cours d'eau moyennement favorable pour le Martin-pêcheur d'Europe



Figure 5. Exemples de cours d'eau favorable pour le Martin-pêcheur d'Europe

Résultats

Les prospections 2024 se sont déroulées dans des conditions météorologiques exceptionnelles. Les abondantes précipitations printanières et estivales ont fait que la majeure partie des ruisseaux étaient en eau alors que beaucoup d'entre eux sont habituellement asséchés en début de période estivale favorisant ainsi la présence de l'espèce. D'un autre côté, ces précipitations ont engendré des variations brusques de niveau d'eau qui a probablement noyé certaines galeries de nidification. C'est un point important qui devra être mis en perspective avec les résultats du prochain recensement.

Au total, sur les 43,8 kilomètres parcourus, 13,2 kilomètres ont été localisés en cours d'eau favorables. Une seule observation d'un potentiel terrier a pu se faire, sur la Barse. Parmi le linéaire restant, 16,7 km ont été classés en défavorables et pour finir 13,3 kilomètres en moyennement favorables.

Les cours d'eau où l'espèce a été observée correspondent à ceux comprenant le plus grand linéaire de tronçon favorable : Amance, Barse, Auzon. Seul le Ru aux Vanneaux ne fournit aucune donnée. L'absence de Martin-pêcheur d'Europe sur les autres cours d'eau s'explique par le profil peu attractif du milieu.

Cet état des lieux fournit une bonne base pour un nouvel inventaire dans 5 ans.

Nom du cours d'eau	Date de prospection	Prospection	Linéaires prospectés	Linéaires favorables	% des linéaires favorables	Contacts
le ruisseau de la Valette	19/06/2024	Lucas Carré	1998 m	0 m	0%	0
le ruisseau du Temple (Brévonnes)	19/06/2024	Lucas Carré	3366 m	753 m	22,30%	1
l'Auzon	21/06/2024	Lucas Carré	2951 m	1001 m	33,90%	1
le fossé de la Loge Lionne	02/07/2024	Lucas Carré	4708 m	66 m	1,40%	0
le ru aux Vanneaux	02/07/2024	Lucas Carré	2046 m	1194 m	58,40%	0
l'Amance	05/07/2024	Lucas Carré	1499 m	1039 m	69,30%	2
le ru de la Fontaine noire	05/07/2024	Lucas Carré	2911 m	0 m	0%	1
le ru du Plain	05/07/2024	Lucas Carré	2111 m	0 m	0%	0
la Barse	08/07/2024 et 10/07/2024	Lucas Carré	21193 m	8 925 m	42,10%	4
le ruisseau du Temple	07/07/2024	Lucas Carré	1032 m	190 m	18,50%	0
		Total	43 815 m	13 168 m	30%	9

Figure 6. Listes des cours d'eau inventoriés pour le Martin-pêcheur d'Europe

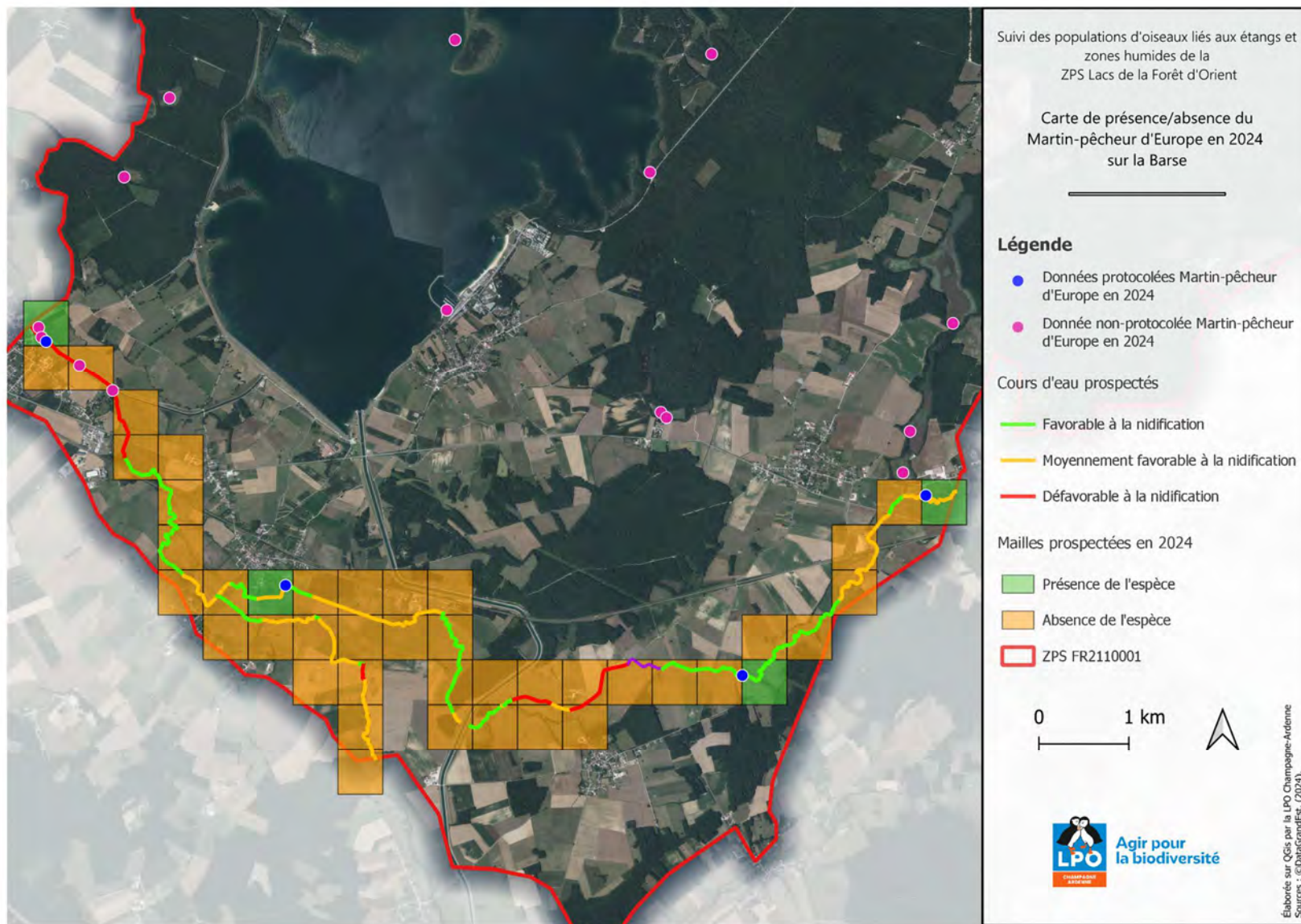


Figure 7. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur la Barse au sein du territoire de la ZPS FR2110001

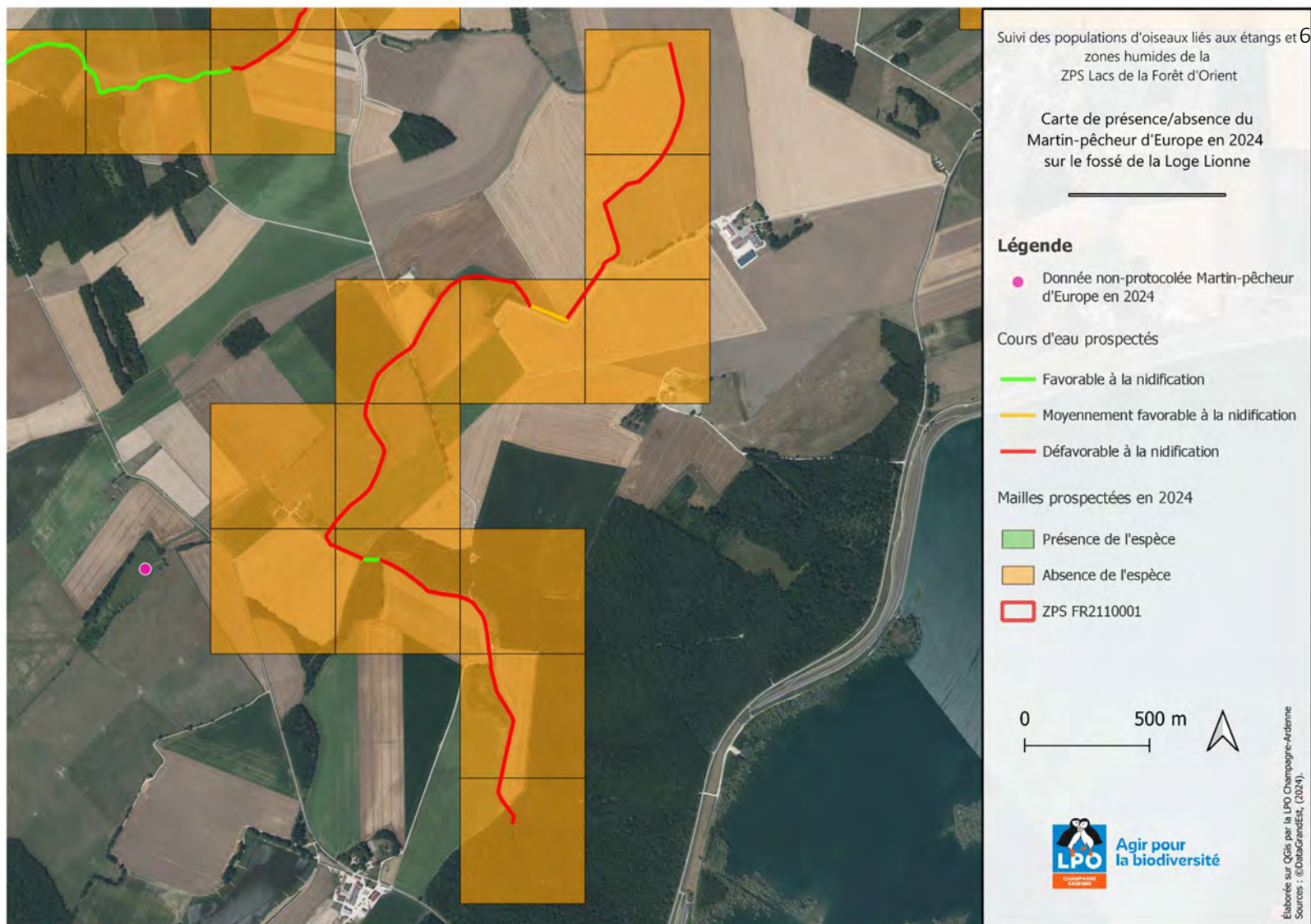


Figure 8. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le fossé de la Loge Lionne au sein du territoire de la ZPS FR2110001

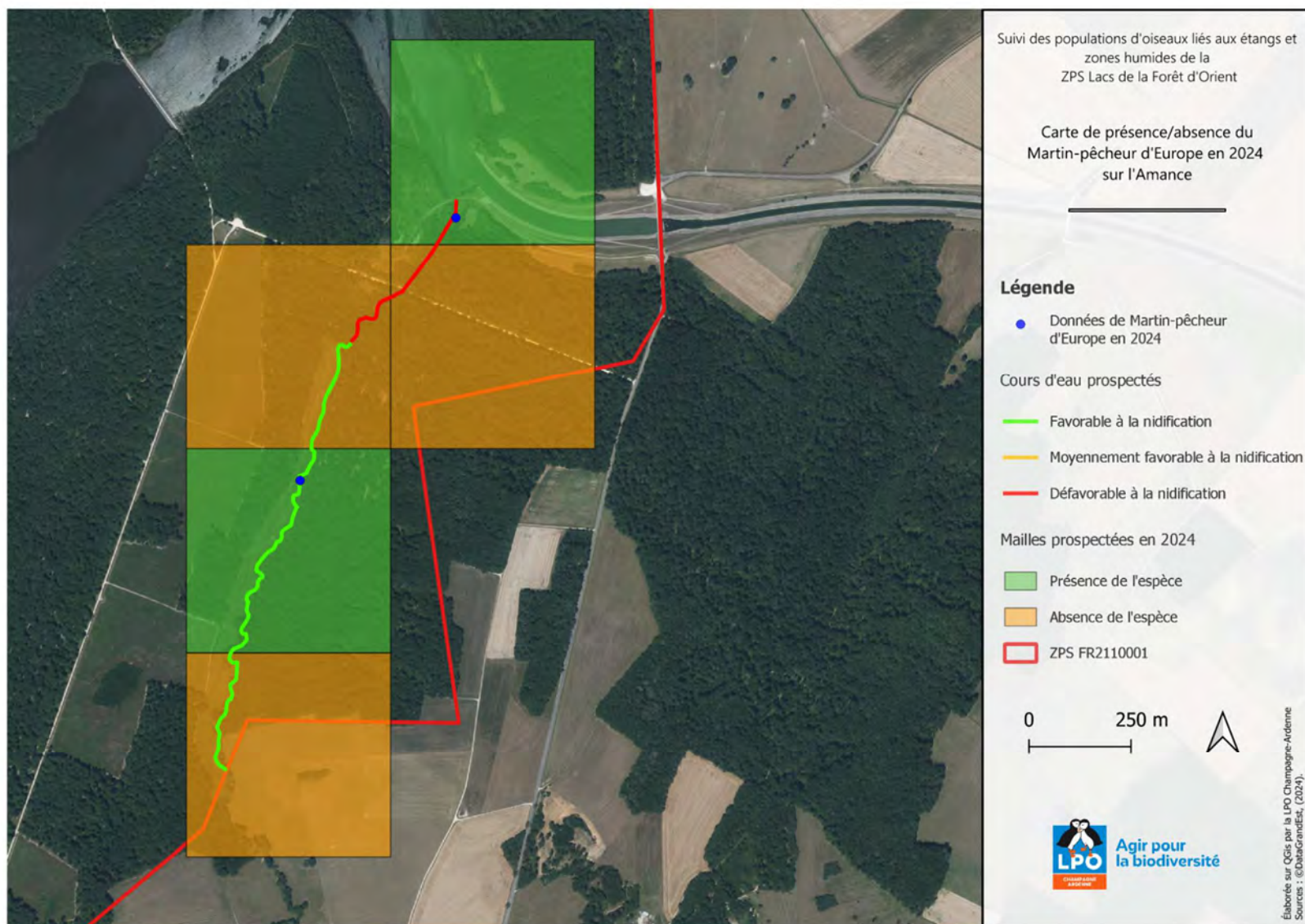


Figure 9. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur l'Amance au sein du territoire de la ZPS FR2110001

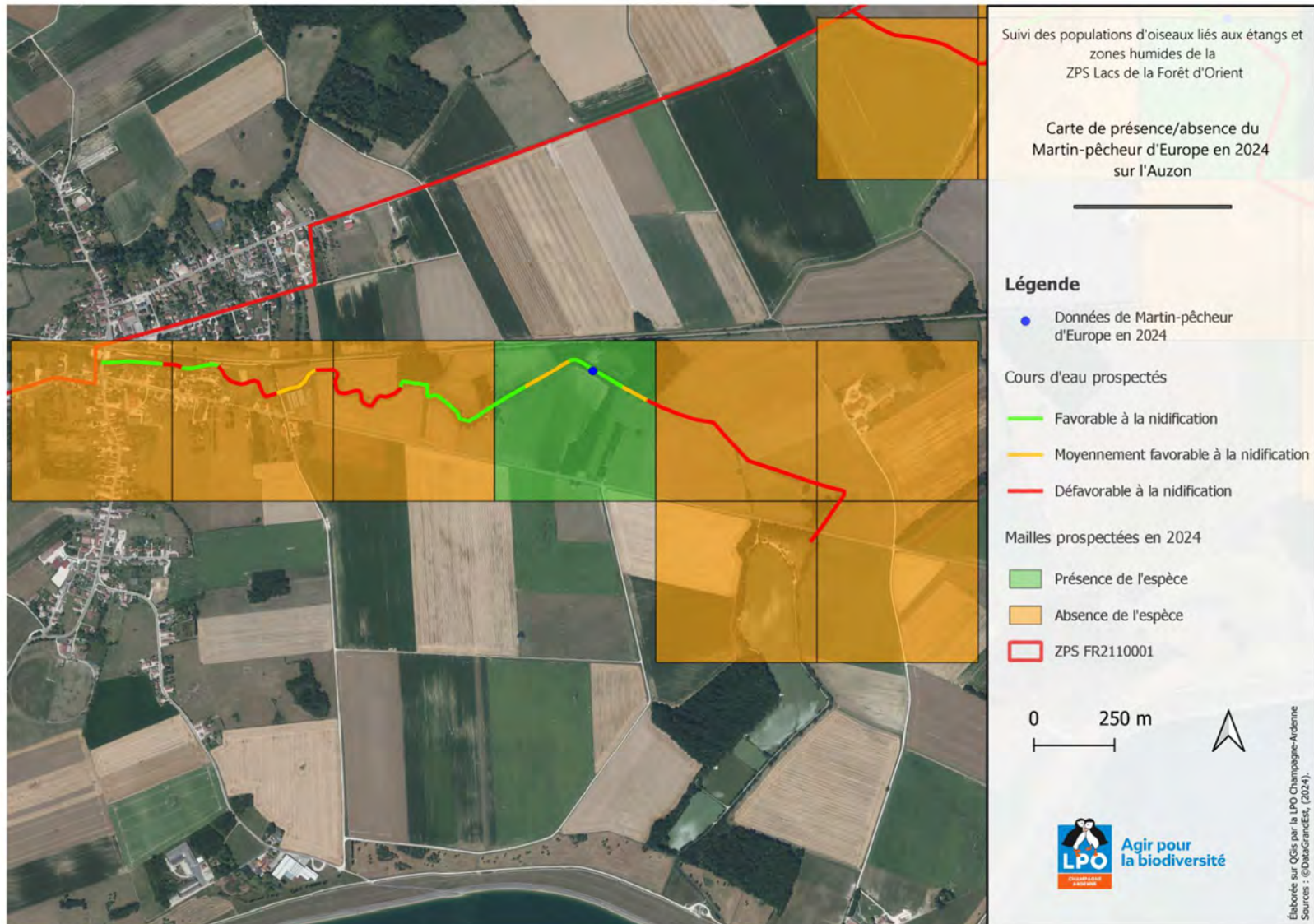


Figure 10. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur l'Auzon au sein du territoire de la ZPS FR2110001

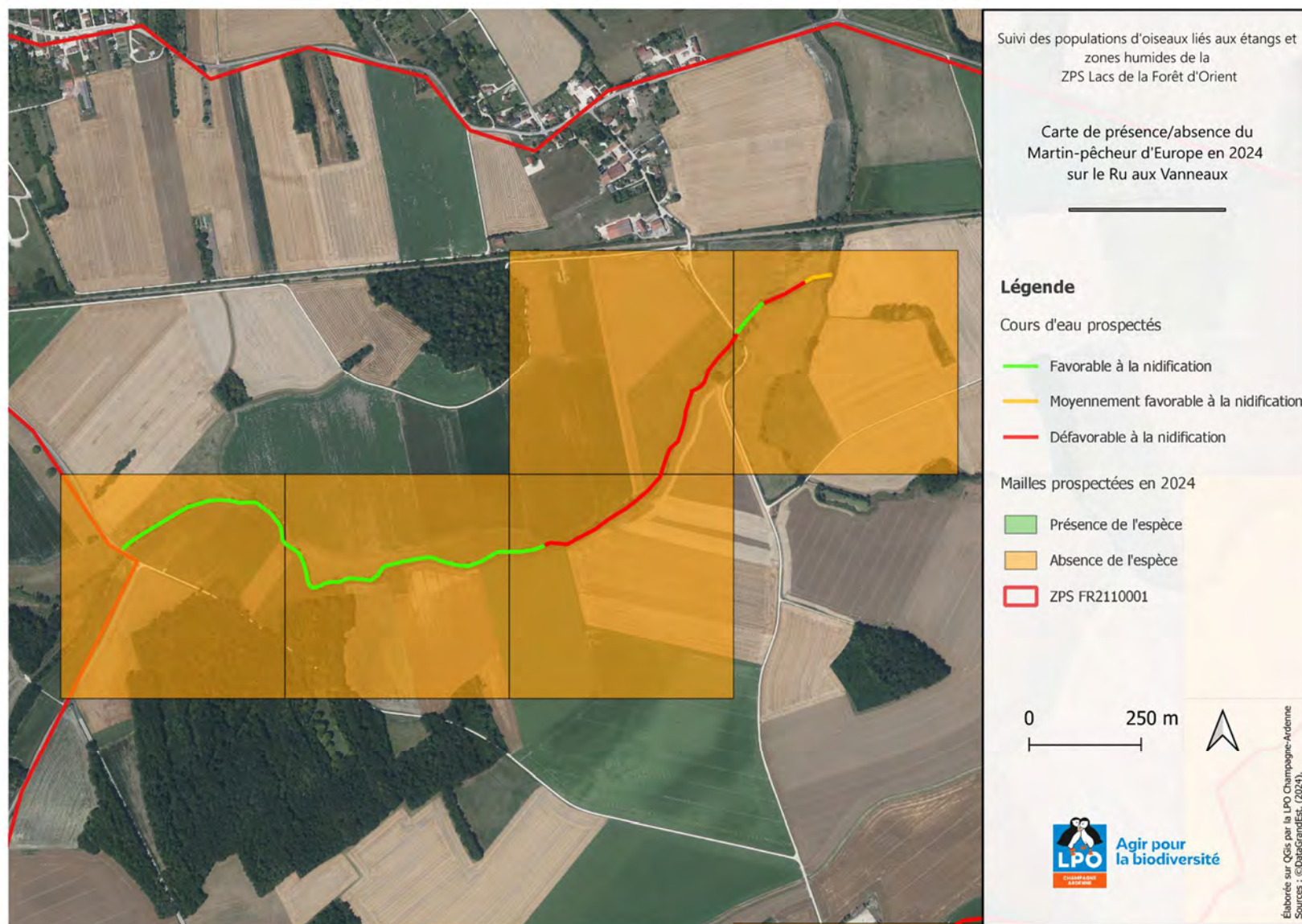


Figure 11. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le Ru aux Vanneaux au sein du territoire de la ZPS FR2110001

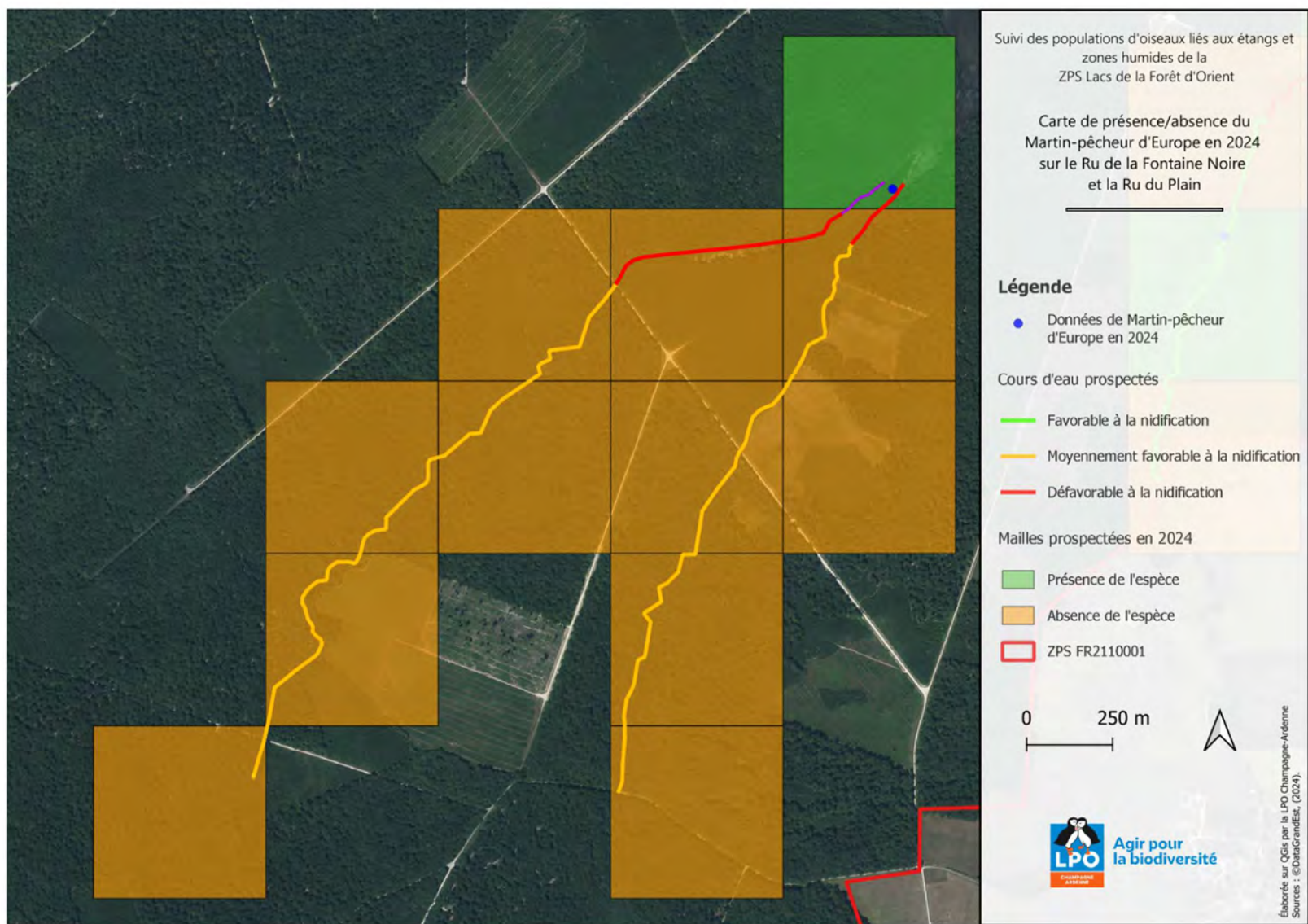


Figure 12. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ru de la Fontaine noire et le ru du Plain au sein du territoire de la ZPS FR2110001



Figure 13. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ruisseau de la Valette au sein du territoire de la ZPS FR2110001

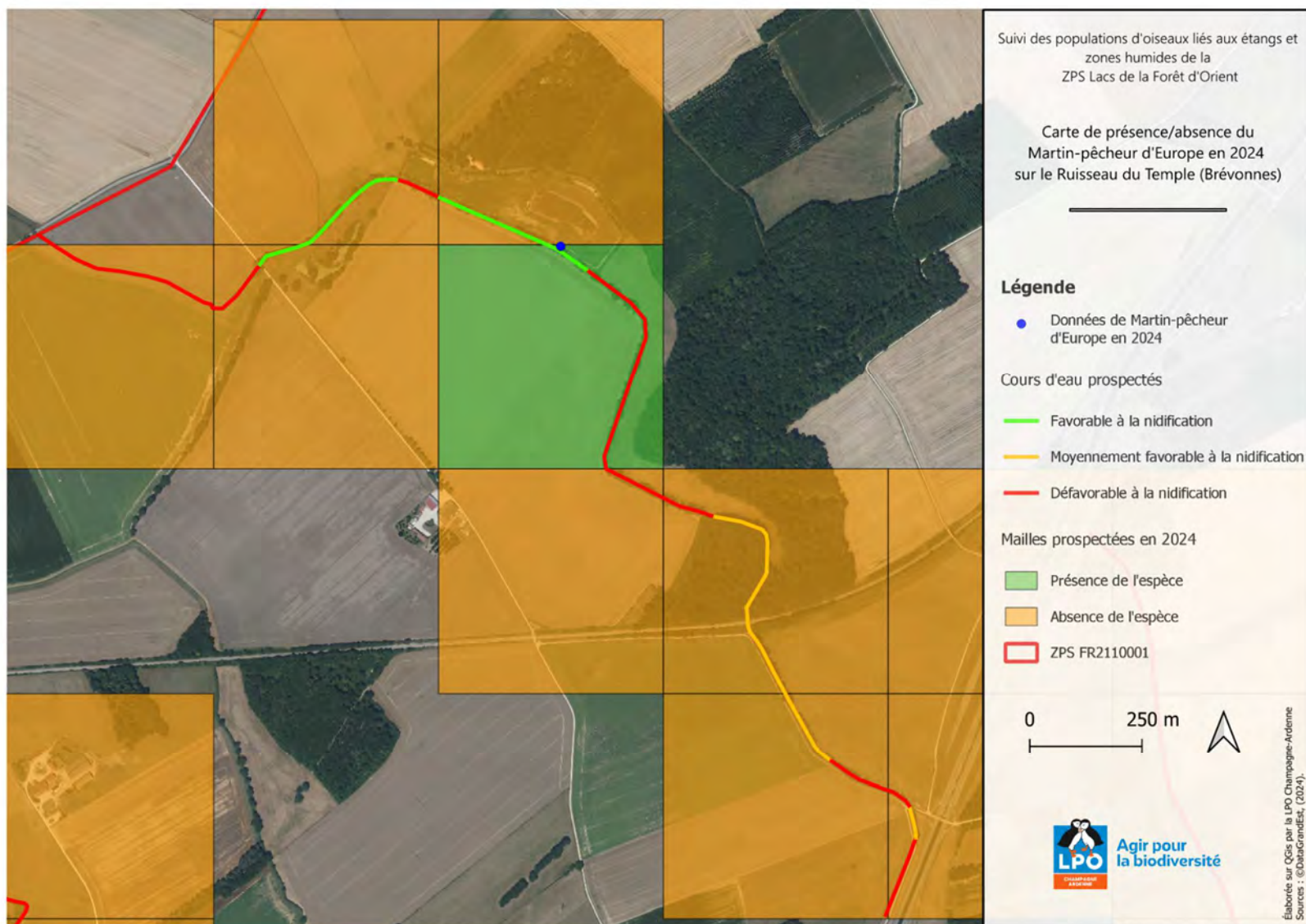


Figure 14. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ruisseau du Temple (Brévonnes) au sein du territoire de la ZPS FR2110001

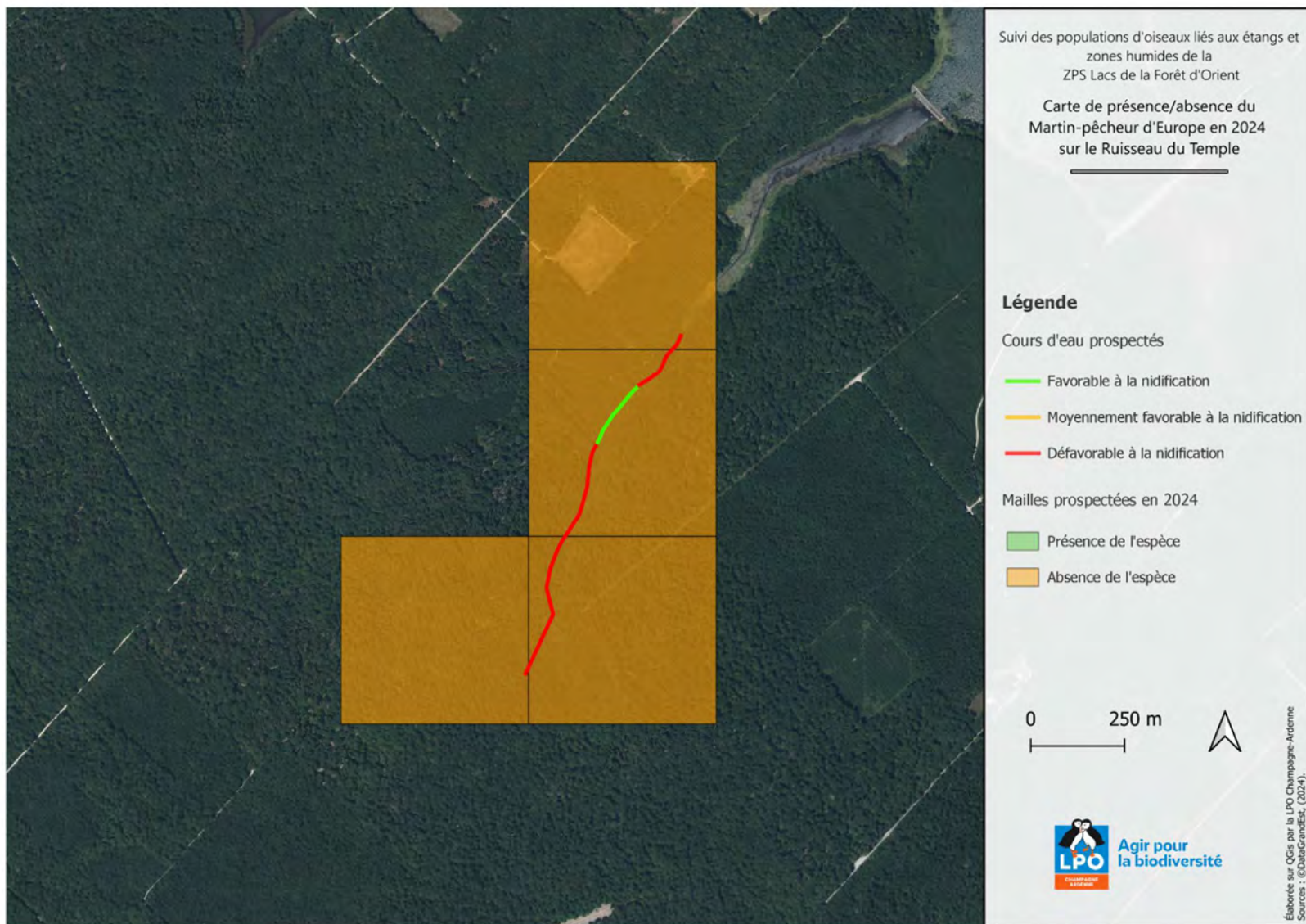


Figure 15. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur le ruisseau du Temple au sein du territoire de la ZPS FR2110001

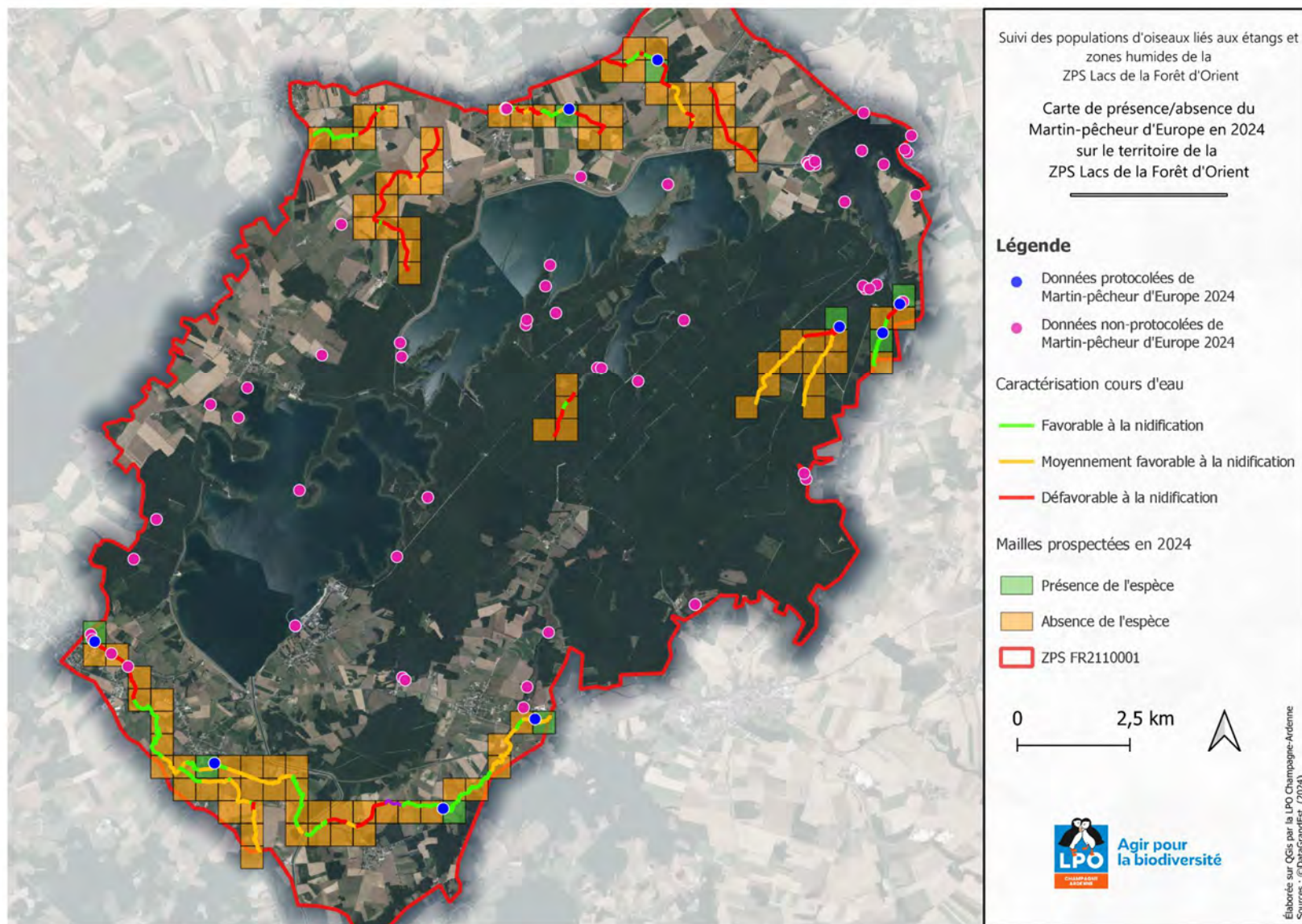


Figure 16. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2024 sur l'ensemble du territoire de la ZPS FR2110001

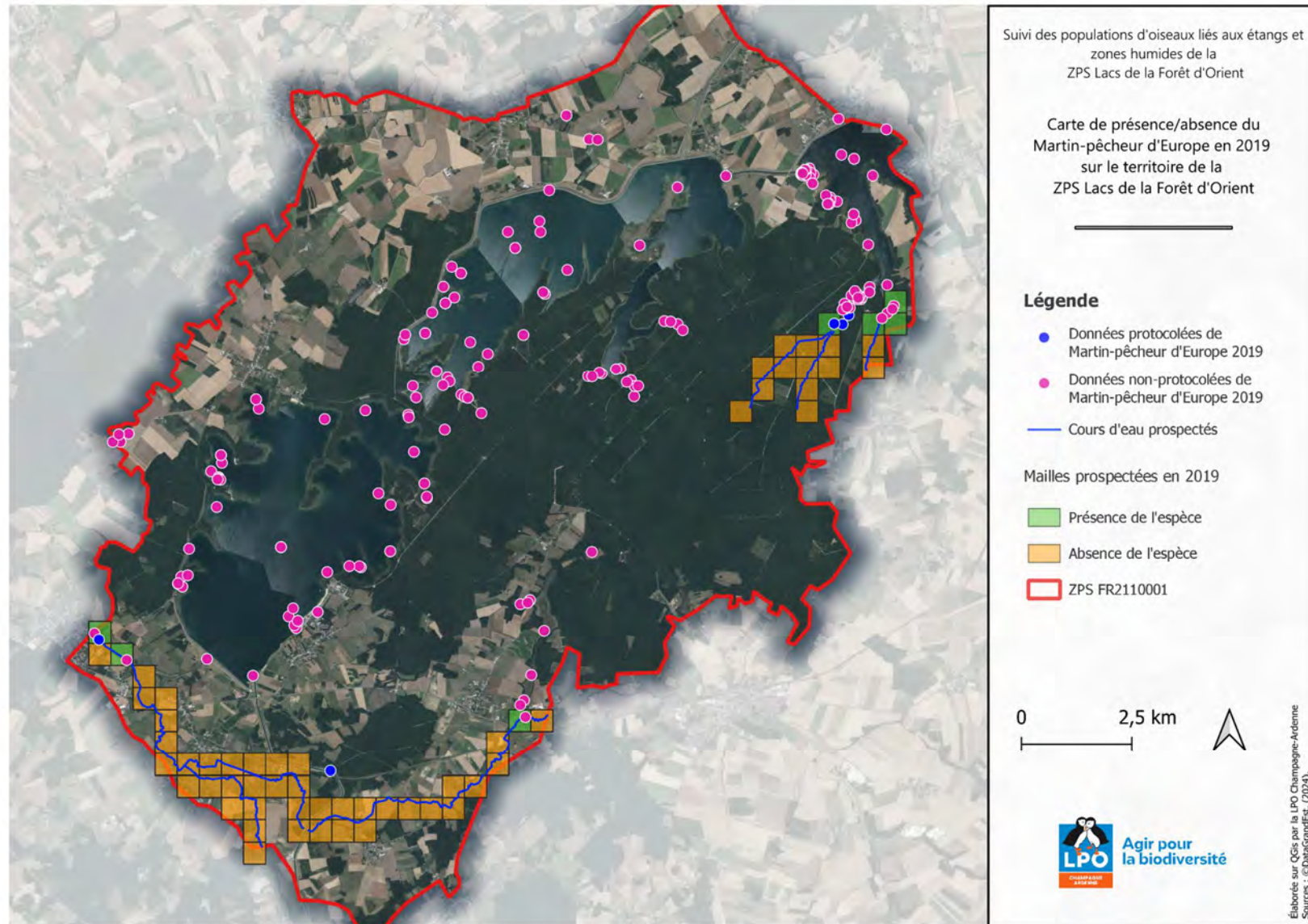


Figure 17. Suivi du Martin-pêcheur d'Europe en 2019 sur l'ensemble du territoire de la ZPS FR2110001

Blongios nain *Ixobrychus minutus*

Généralités

Le Blongios nain est une espèce polytypique. La sous espèce nominale *Ixobrychus minutus minutus* niche en Europe et jusqu'en Russie. Le Blongios ne peut être confondu avec une autre espèce. Il est présent en France sur une courte période, entre fin mai et août / septembre. Il rejoint l'Afrique pour y passer l'hiver, au sud du Sahara.

Le Blongios nain se reproduit dans les zones douces de basse altitude. Les milieux les plus fréquentés sont les marais permanents, les bordures de rivières ou de lacs, les piscicultures ou les gravières. Pour la reproduction et l'installation du nid, il recherche les phragmites *Phragmites australis*, avec boisements éparses ou arbres isolés. Le nid peut être aussi bien installé dans les roseaux que dans un arbre, en particulier les saules *Salix sp.* En général, il niche de façon isolée, mais des colonies lâches peuvent exister là où la densité est forte. Le nid est une pyramide inversée, composé de morceaux de roseaux secs et de végétaux divers. Il se situe entre 10 et 60 cm au-dessus de l'eau. On observe une certaine fidélité au site de reproduction par les mêmes mâles. Entre quatre et sept œufs y sont déposés, les deux sexes assurant la couvaison qui dure autour de 19 jours. Les jeunes sont rapidement capables de s'agripper sur les roseaux proches. Progressivement, ils s'aventurent de plus en plus loin du nid, qu'ils regagnent pour être nourris. L'émancipation a lieu vers un mois. Les oiseaux sont capables de se reproduire à l'âge d'un an.

Le régime alimentaire est composé d'invertébrés aquatiques, de petits poissons et d'amphibiens. Il semble que le régime diffère en proportions selon le site où se trouve l'oiseau.

Les effectifs de la population européenne sont estimés en 2004 entre 60 000 et 120 000 couples, les plus forts contingents revenant à la Russie. L'espèce est considérée en niveau bas avec large déclin historique. Elle est inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux.

En France, le Blongios nain se situe en limite d'aire de répartition. Les effectifs français estimés sont en 1968, 1974, 1983 respectivement de 2000, 1260 et 453 couples nicheurs. On comptait en 1990, entre 200 et 300 couples nicheurs français. Un déclin très net est donc observé, on peut l'évaluer à 90 % entre la fin des années 60 et la fin des années 80.

La répartition géographique française a donc évolué avec le déclin de l'espèce. La désertion a été particulièrement nette dans le centre de la France, entre les départements de Loire-Atlantique et de Saône-et-Loire. La Picardie et certains secteurs du Nord-Pas-de-Calais ont également été concernés.

Il semble que l'évolution récente en France soit à une amélioration des populations. La population française serait passée de 200 – 300 couples en 1990 à 530 – 820 en 2003/2004.

L'ensemble des données exposées dans ce paragraphe sont issues de la base de données Faune Champagne-Ardenne et sauf mention contraire, correspondent à la bibliographie suivante : Collectif, <https://www.faune-grandest.org/>, 2024.

La plus ancienne donnée référencée dans notre base de données régionale date de 1989 sur la commune de Clérey dans l'Aube, avec l'observation d'un mâle chanteur. La densité maximale de mâles chanteurs est rencontrée sur le site des étangs de Belval-en-Argonne avec 6 individus en 1995 et 7 en 2014.

La répartition de l'espèce en Champagne-Ardenne est calquée sur celle de la Champagne humide et de

l'Argonne. Une seule donnée s'en écarte sur la commune d'Attigny dans les Ardennes. Le secteur principal de nidification de la région se situe donc entre la commune de Châtrices (51) au nord et celle de Vaudes (10) au sud.

L'Atlas régional de 1991 indique que le Blongios nain était un nicheur plutôt commun au 19^{ème} siècle, présent dans tous les milieux favorables : étangs, marais, noues des rivières. En 2016, il est cette fois jugé rare avec des baisses de 80 % en 20 ans sur des sites favorables. Les causes annoncées sont la disparition des milieux, les événements climatiques sur les lieux d'hivernage (sécheresse au Sahel...). La population champenoise est alors estimée à une trentaine de couples.

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge Grand Est	Liste rouge France	Protection France	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne (1979)	Convention de Bonn
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	En Danger	En Danger	Oui	AI	All	All

Figure 18. Statuts réglementaires et de conservation du Blongios nain

Méthodologie d'étude

Le protocole employé en 2009, 2014 et 2019 a été reconduit à l'identique. Les 34 points d'écoute ont fait l'objet de 2 sessions d'écoute de 30 minutes à l'aube ou au crépuscule aux périodes suivantes :

- 1er passage aux alentours du 20/25 mai ;
- 2^{ème} passage aux alentours du 15/20 juin ;

Nom	Type	Numéro de site
Etang de Thiémoy	Etang	1
Etang le Grand-Pré	Etang	2
Etang de l'Apostole	Etang	3
Etang des Epagnés	Etang	4
Etang de Maurepaire	Etang	5
Etang des Lavards	Etang	6
Etang Robert	Etang	7
Etang d'Argot	Etang	8
Le Grand Etang	Etang	9
Etang des Cornées	Etang	10
Etang de la Ville	Etang	11
Etang de Fort en Paille	Etang	12
Etang de la Petite Chaussée	Etang	13
Etang de la Renouillère	Etang	14
Etang du Parc des Pourceaux	Etang	15
Digue de Beaumont (lac d'Orient)	Lac	16
Anse de Larivour (lac d'Orient)	Lac	17
Anse de la Picarde (lac d'Orient)	Lac	18
Déversoir de crue (lac d'Orient)	Lac	19
Chenal du Rossignol (RNNFO)	Lac	20
Observatoire de Valois	Lac	21
Pogains sud (lac du Temple)	Lac	22
Pogains nord (lac du Temple)	Lac	23
Etang de Frouasse (lac du Temple)	Etang	24
Anse Margot (lac du Temple RNNFO)	Lac	25
Etang de Frouasse (Lac du Temple)	Lac	26
Anse Margot (Lac du temple RNNFO)	Lac	27
Le Bouchot (Lac Amance)	Lac	28
La Voie aux vaches nord (Lac Amance)	Lac	29
La Voie aux vaches sud (Lac Amance)	Lac	30
Anse d'Arcot nord (Lac Amance)	Lac	31
Anse d'Arcot sud (Lac Amance)	Lac	32
Port de Dienville (Lac Amance)	Lac	33
Observatoire (Lac Amance)	Lac	34

Figure 19. Listes des étangs et des lacs inventoriés pour le Blongios nain

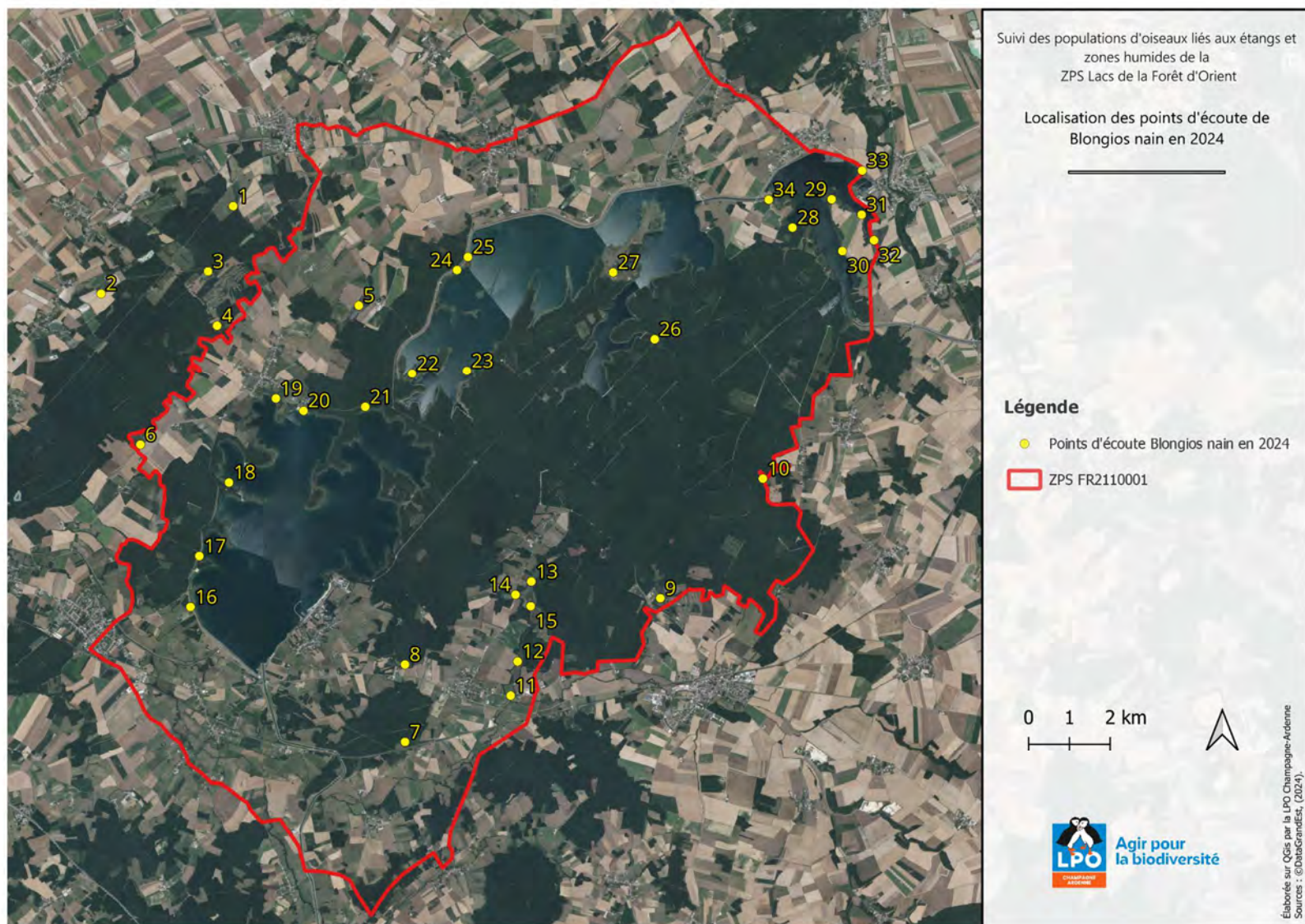


Figure 20. Localisation et numérotation des points d'écoute Blongios nain

Résultats et analyse

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus sur chaque point d'écoute.

Les points d'écoute sur les étangs ont été pris en charge par des salariés de la LPO Champagne-Ardenne qui disposaient des autorisations d'accès nécessaires.

Pour les lacs, deux soirées bénévoles incluant des salariés du PNR FO et de la LPO Champagne-Ardenne ont été organisées afin d'assurer l'ensemble des points d'écoute répartis sur les trois lacs. Lors de ces deux soirées, les bénévoles étaient assez nombreux. L'objectif de couvrir l'ensemble des points le même soir a donc été atteint.

Ces points d'écoute ont permis de contacter au total 6 mâles chanteurs avec deux mâles à l'observatoire Amance, un à Pogains, un à l'Anse des Terriers et 2 à la plage de Géraudot. Hors protocole, Stéphane Gaillard signale un septième mâle chanteur sur la presqu'île de Dienville, au point d'écoute n°27 (alors que cette roselière avait bénéficié de deux sessions d'écoute). Aucun Blongios n'a été entendu et/ou vu sur les étangs.

Avec 7 mâles chanteurs, l'année 2024 se révèle comme la meilleure année jamais enregistré sur la ZPS de Forêt d'Orient. Cela corrobore les bons résultats collectés sur les autres sites suivis régulièrement dans le reste de la Champagne-Ardenne : 8 mâles chanteurs sur la RNR des Etangs de Belval-en-Argonne, 6 sur le Lac du Der ainsi que 4 sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

La figure 16 présente le total de mâles chanteurs par année. Il est à noter que seules les années 2014, 2019 et 2024 ont bénéficié d'enquêtes spécifiques à l'espèce. Les autres années présentent des données ponctuelles d'oiseaux avec code nicheur probable ou certain. Ces données sont issues de la base de données Faune Grand Est.

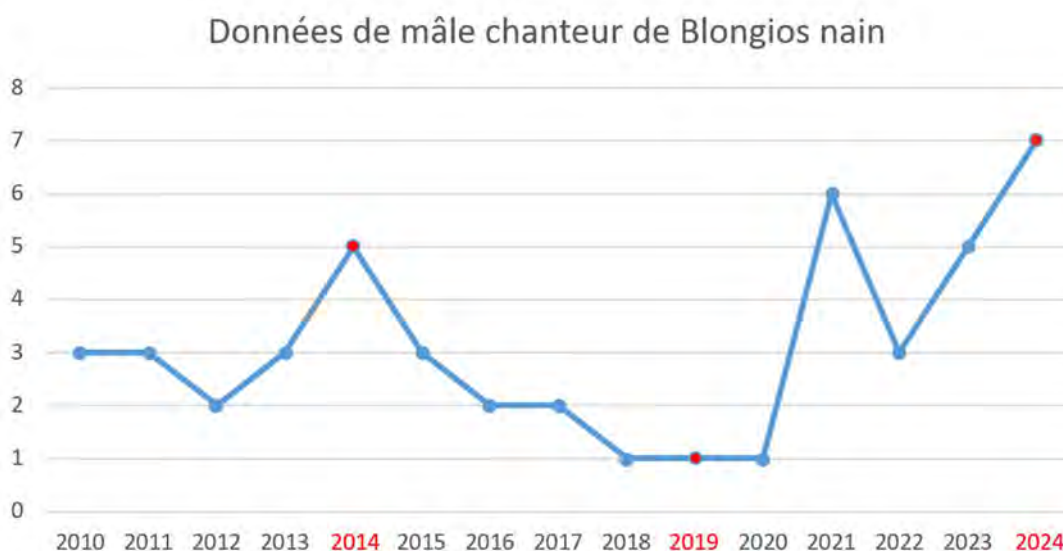


Figure 21. Nombre de mâles chanteurs de Blongios nain répertoriés sur la ZPS entre 2010 et 2024 (en rouge = année d'enquête)

Les roselières présentes sur les trois lacs aubois ne semblent pas tellement avoir changé et sont toujours favorables à la nidification du Blongios nain. En revanche, une très grande partie des étangs prospectés ne présente pas de roselière favorable à cette espèce. En effet, dans l'ensemble les roselières des étangs tendent à se faire refermer par les saulaies, notamment sur toutes les queues d'étangs en l'absence d'entretien. Pour certains étangs, les roselières sont complètement absentes.

Nom	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable
Etang de Thiémoy		x	
Etang du Grand-Pré	x		
Etang de l'Apostole			x
Etang des Epargnés	x		
Etang de Maurepaire	x		
Etang des Lavards	x		
Etang Robert			x
Etang d'Argot		x	
Le Grand Etang			x
Etang des Cornées			x
Etang de la Ville			x
Etang de Fort en Paille		x	
Etang de la Petite Chaussée		x	
Etang de la Renouillère			x
Etang du Parc des Pourceaux	x		
Etang de Frouasse (Lac du Temple)	x		
Etang Neuf			x
Etang de Beaumont	x		
Etang de Baudet			x
TOTAL	7	4	8

Figure 22. Liste et attractivité des étangs de la ZPS pour le Blongios nain en 2024

Nom	Type	N° de site	1er passage	Propection	Contact		2ème passage	Prospection	Contact
Etang de Thiémoy	Etang	1	03/06/2024 20h54 à 21h24	Lucas Carré	0		25/06/2024 - 05h06 à 05h37	Lucas Carré	0
Etang du Grand-Pré	Etang	2	04/06/2024 22h43 à 23h05	Lucas Carré	0		20/06/2024 - 21h38 à 22h06	Lucas Carré	0
Etang de l'Apostole	Etang	3	03/06/2024 22h06 à 22h36	Lucas Carré	0		20/06/2024 - 20h43 à 21h15	Lucas Carré	0
Etang des Epargnés	Etang	4	03/06/2024 22h58 à 23h20	Lucas Carré	0		/	/	/
Etang de Maurepaire	Etang	5	04/06/2024 6h07 à 7h38	Lucas Carré	0		25/06/2024 - 05h50 à 6h38	Lucas Carré	0
Etang des Lavards	Etang	6	23/05/2024 22h00 à 22h30	Lucas Carré	0		20/06/2024 - 22h19 à 22 45	Lucas Carré	0
Etang Robert	Etang	7	23/05/2024 6h55 à 7h25	Lucas Carré	0		24/06/2024 - 05h18 à 05h47	Lucas Carré	0
Etang d'Argot	Etang	8	05/06/2024 21h04 à 21h34	Valentin Field	0		/	/	/
Le Grand Etang	Etang	9	23/05/2024 21h17 à 21h45	Lucas Carré	0		24/06/2024 - 21h59 à 22h29	Valentin Field	0
Etang des Cornées	Etang	10	23/05/2024 20h27 à 20h57	Lucas Carré	0		24/06/20240 - 6h14 à 06h46	Lucas Carré	0
Etang de la Ville	Etang	11	23/05/2024 5h58 à 6h28	Lucas Carré	0		05/05/2024 - 21h50 à 22h20	Valentin Field	0
Etang de Fort en Paille	Etang	12	05/06/2024	Aymeric Mionnet	0		25/06/2024 - 17h13 à 18h44	Aymeric Mionnet	0
Etang de la Petite Chaussée	Etang	13	05/06/2024 22h44 à 23h15	Valentin Field	0		25/06/2024 - 20h54 à 21h27	Aymeric Mionnet	0
Etang de la Renouillère	Etang	14	05/06/2024 22h19 à 22h49	Aymeric Mionnet	0		25/06/2024 - 21h35 à 22h13	Aymeric Mionnet	0
Etang du Parc des Pourceaux	Etang	15	05/06/2024 21h01 à 21h59	Aymeric Mionnet	0		24/06/2024 - 21h01 à 21h59	Aymeric Mionnet	0
Digue de Beaumont (Lac d'Orient)	Etang	16	05/06/2024	Philippe et Thérèse Poinssotte	0		24/06/2024	Eve Dusacre	1
Anse de Larivour (Lac d'Orient)	Lac	17	05/06/2024	Philippe et Thérèse Poinssotte	1		24/06/2024	Eve Dusacre	0
Anse de la Picarde (Lac d'Orient)	Lac	18	05/06/2024	Bernard Vacheret	0		24/06/2024	Yohann Berry et Christophe Carré	0
Anse de la Bourgetterie	Lac	19	05/06/2024	Bernard Vacheret	0		24/06/2024	Yohann Berry et Christophe Carré	0
Plage de Géraudot (Lac d'Orient)	Lac	20	05/06/2024	Lucas Carré	2		24/06/2024	Yohann Berry et Christophe Carré	1

Déversoir de crue (Lac d'Orient)	Lac	21	05/06/2024 21h10 à 21h40	Olivier Paris	0		24/06/2024	Bernard Vacheret	0
Chenal du Rossignol (Lac du Temple RNNFO)	Lac	22	05/06/2024 20h30 à 21h00	Olivier Paris	0		24/06/2024	Bernard Vacheret	0
Observatoire de Valois (Lac du Temple)	Lac	23	05/06/2024	Stéphane Gaillard	0		24/06/2024	Stéphane Gaillard	0
Pogains sud (Lac du Temple)	Lac	24	05/06/2024	Pascal Albert	1		24/06/2024	Olivier Paris	0
Pogains nord (Lac du Temple)	Lac	25	05/06/2024	Pascal Albert	0		24/06/2024	Olivier Paris	0
Etang de Frouasse (Lac du Temple)	Lac	26	05/06/2024	Fabrice Joachim	0		24/06/2024 - 20h54 à 21h24	Lucas Carré	0
Anse Margot (Lac du temple RNNFO)	Lac	27	05/06/2024	Jean Delannoy	0		24/06/2024	Théo Jean-François	0
Le Bouchot (Lac Amance)	Lac	28	05/06/2024 21h30 à 22h22	Jean-Marc Grillon	0		24/06/2024	Jean-Marc Grillon	0
La Voie aux vaches nord (Lac Amance)	Lac	29	05/06/2024 21h02 à 21h32	Lucas Carré	0		24/06/2024	Alexandre Antoine	0
La Voie aux vaches sud (Lac Amance)	Lac	30	05/06/2024 20h46 à 21h16	Thibault Jourdain	0		24/06/2024 - 20h57 à 21h28	Thibault Jourdain	0
Anse d'Arcot nord (Lac Amance)	Lac	31	05/06/2024 21h51 à 22h21	Lucas Carré	0		24/06/2024	Alexandre Antoine	0
Anse d'Arcot sud (Lac Amance)	Lac	32	05/06/2024 21h33 à 22h03	Thibault Jourdain	0		24/06/2024 - 21h43 à 22h14	Thibault Jourdain	0
Port de Dienville (Lac Amance)	Lac	33	05/06/2024	Fabrice Joachim	0		24/06/2024	Lucas Carré	0
Observatoire (Lac Amance)	Lac	34	05/06/2024 20h45 à 21h15	Jean-Marc Grillon	0		24/06/2024	Jean-Marc Grillon	2

Figure 23. Résultats détaillés des prospections Blongios nain sur chacun des points d'écoute

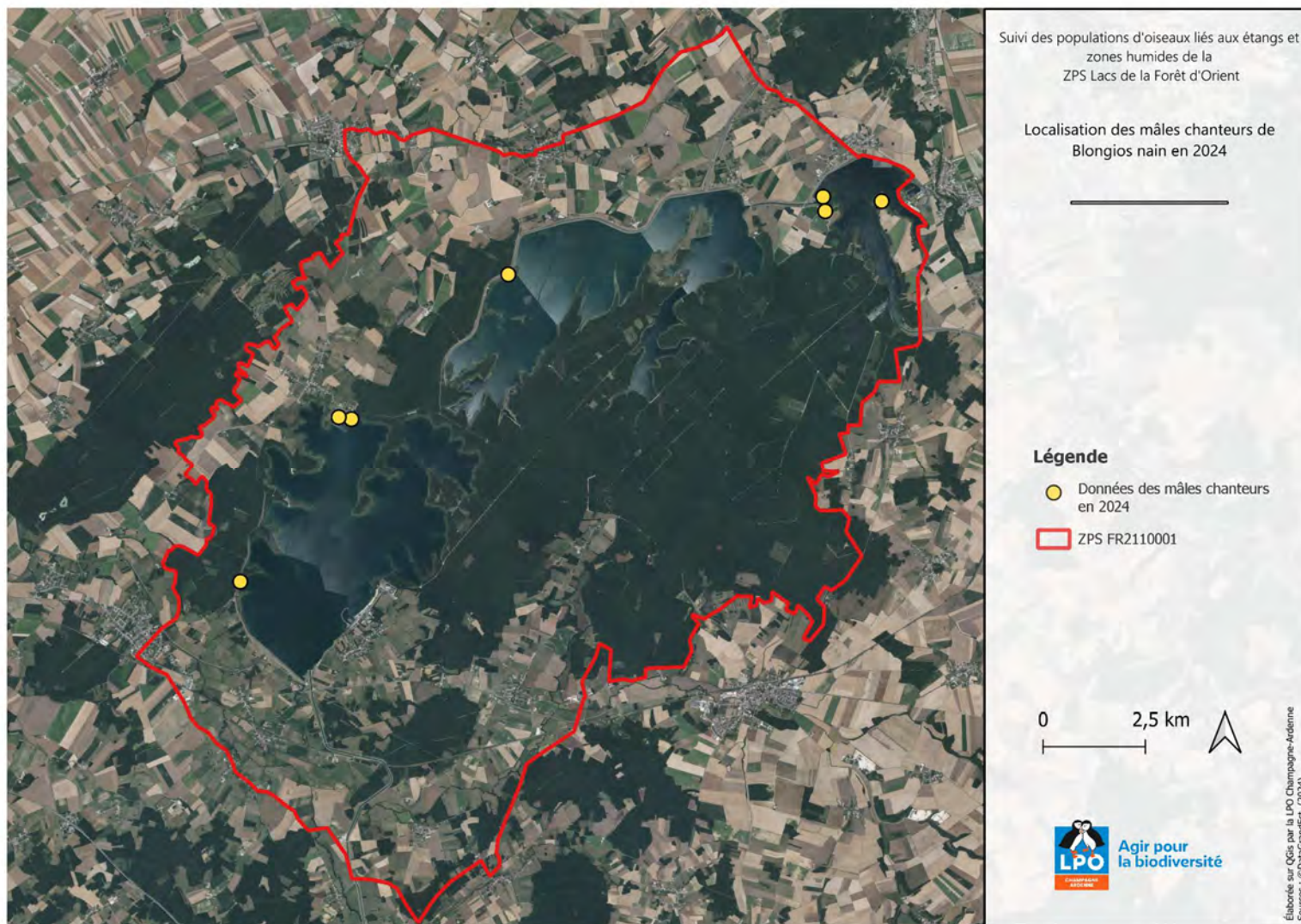


Figure 24. Localisation des mâles chanteurs de Blongios nain en 2024 dans la ZPS

Rôle d'eau *Rallus aquaticus*

Le suivi du Rôle d'eau sert de bio-indicateur pour la qualité des zones humides et en particulier des ceintures végétales rivulaires (roselières, scirpaies, cariçaies...). L'espèce a été suivie en 2012, 2017, 2019 et 2024 sur la ZPS.

Généralités

De la famille des rallidés, le Rôle d'eau est un oiseau discret des zones humides. Ses mœurs sont plus souvent nocturnes mais il peut être aperçu de jour au bord des roselières. Il ne s'éloigne que rarement de ces dernières. Son cri particulier, semblable à celui d'un cochon, trahit bien souvent sa présence.

En période de nidification, le Rôle d'eau après s'être apparié, cherche un endroit sécurisé dans une roselière à végétation haute et dense où il établira un nid constitué de végétaux collectés dans la roselière. Le couple peut élever deux nichées et les jeunes acquièrent une autonomie alimentaire très rapidement.

Le Rôle d'eau est omnivore et fouille la vase à l'aide de son bec sensible pour se nourrir. Il apprécie les petits poissons, mollusques et vers, petits crustacés, autres insectes. Il peut parfois consommer quelques végétaux telles que des racines, graines et peut même s'attaquer aux petits passereaux.

Les menaces pesant sur l'espèce sont la perte et la destruction des zones humides, les hivers rudes ainsi que la prédation naturelle. L'introduction d'espèce allochtone telle que le Vison d'Amérique peut également être une menace pour le rôle.

La population européenne est estimée de 140 000 à 360 000 couples (source : MNHN). L'espèce est classée « LC » sur la liste rouge mondiale de l'UICN. Ce statut de « préoccupation mineure » concerne les espèces largement répandues et abondantes. L'espèce est en effet largement répandue en Eurasie et occupe la plupart des milieux humides (pièces d'eau, étangs, marais, etc.).

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge Grand Est	Liste rouge France	Protection France	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne (1979)
<i>Rallus aquaticus</i>	Rôle d'eau	Presque menacé	Préoccupation mineure	Oui	All/2	AllI

Figure 25. Statuts réglementaires et de conservation du Rôle d'eau

Protocole

Le protocole mis en place consiste à effectuer 30 points d'écoute de 10 mn avec repasse à raison de 2 passages sur chacun des points. Ils ont été définis lors de la première année de suivi en 2012 et ont été reconduits en 2017, 2019 et 2024. Cinq points sont en dehors du périmètre de la ZPS. Ils concernent les étangs de l'Apostole, de Thiémoy et du Grand Pré.

Pour optimiser le temps d'inventaire, les passages ont été effectués simultanément aux écoutes Blongios nain. La plupart des points d'écoute étant les mêmes ou très proches. Les sessions d'écoute se

décomposent en 2 phases : une phase d'écoute passive de cinq minutes, suivie d'une phase de repasse de 5 mn. La piste de repasse inclue des temps de pause permettant de capter d'éventuelles réponses. Les sessions ont lieu au lever du jour (3 premières heures après le lever du jour) ou au crépuscule.

Site	Type	Numéro de point
Etang de Thiémoy	Etang	1
Etang le Grand-Pré	Etang	2
Etang de l'Apostole sud	Etang	3
Etang de l'Apostole centre	Etang	4
Etang de l'Apostole nord	Etang	5
Etang des Quinze Deniers	Etang	6
Etang de Maurepaire nord	Etang	7
Etang de Maurepaire centre	Etang	8
Etang de Maurepaire sud	Etang	9
Etang des Lavards	Etang	10
Etang d'Argot	Etang	11
Etang des Cornées	Etang	12
Etang de Fort en Paille nord	Etang	13
Etang de Fort en Paille sud	Etang	14
Etang de la Petite Chaussée	Etang	15
Etang de la Renouillère	Etang	16
Etang du Parc aux Pourceaux	Etang	17
Plage de Lusigny-sur-Barse (lac d'Orient)	Lac	18
Anse de la Picarde (lac d'Orient)	Lac	19
Déversoir de crue est (lac d'Orient)	Lac	20
Déversoir de crue ouest (lac d'Orient)	Lac	21
Digue du Petit Orient (lac du Temple)	Etang	22
Pogains nord (lac du Temple)	Lac	23
Pogains sud (lac du Temple)	Lac	24
Observatoire (lac Amance)	Lac	25
Terres Rappelle-Coeurre (lac Amance)	Lac	26
Presqu'île de Dienville (lac Amance)	Lac	27
Anse d'Arcot ouest (lac Amance)	Lac	28
Anse d'Arcot Pointe (lac Amance)	Lac	29
Anse d'Arcot sud (lac Amance)	Lac	30

Figure 26. Liste des étangs et lacs inventoriés pour le Rôle d'eau

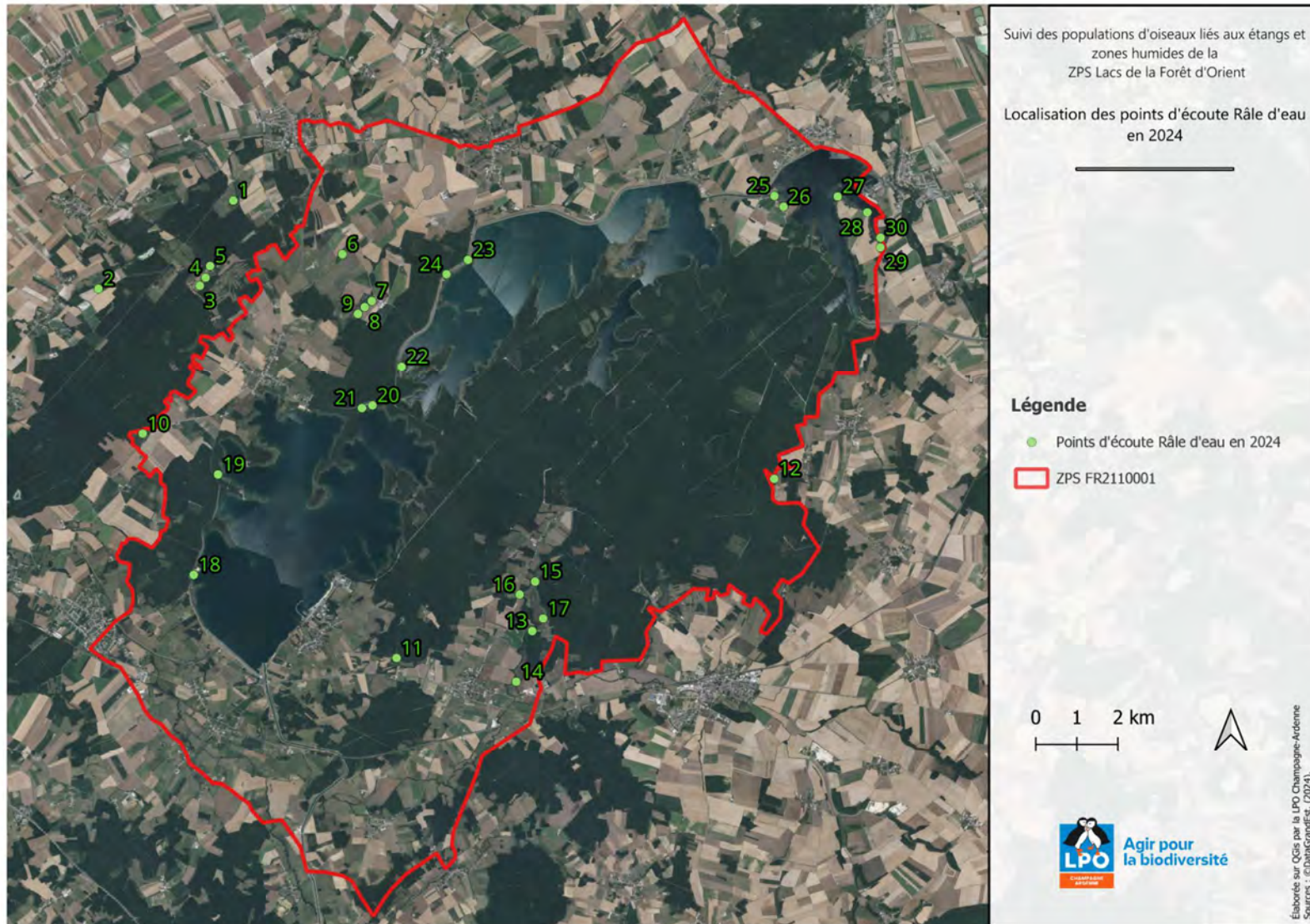


Figure 27. Localisation des points d'écoute Rôle d'eau

Résultats

Le tableau suivant (Figure 28) présente les résultats obtenus sur chaque point d'écoute. Au total, 13 points d'écoute ont fourni des données positives dont 12 dans la ZPS et 1 en dehors (étang de l'Apostole) soit un taux d'occupation de 42% très similaire aux 3 recensements précédents.

Le nombre d'individus est en nette hausse par rapport à 2019 mais reste bien en deçà de celui de 2012 (Figure 29). Comme cela a été signalé pour le Martin-pêcheur, l'année 2024 a été extrêmement humide entraînant des niveaux d'eau élevé aussi bien pour les étangs que pour les lacs. Cela a forcément des répercussions sur les résultats sans qu'il soit possible d'en cerner précisément l'ampleur. Même si des sites favorables en année normale ont pu se retrouver noyés en 2024, on peut toutefois supposer que globalement des niveaux d'eau élevés sont préférables à cette espèce plutôt que des années sèches comme a pu l'être l'année 2019.

Contrairement au Blongios, l'espèce est bien présente sur les étangs : 23 individus soit plus de la moitié du nombre total d'individus. Les étangs où l'espèce a été notée en 2024 ont fourni des données historiques (Figure 30). L'étang de Maurepaire, l'étang des Lavards et l'étang de l'Apostole (hors ZPS) étant de loin les plus favorables. Il faut signaler que 4 étangs occupés en 2012 et/ou 2017, ne l'ont pas été en 2024 : Cornées (aussi appelé étang du Plain), Fort en Paille, Petite Chaussée et Frouasse. Ces étangs restent favorables en apparence excepté l'étang de Fort en paille où le point 13, situé dans la partie nord dans une vieille saulaie asséchée, n'est pas propice à l'espèce.

Sur les grands lacs, les rives du lac Amance conservent leur attractivité. Les effectifs sont équivalents aux bonnes années de 2012 et 2017. Les bons résultats de 2019 sur le lac d'Orient se confirment en 2024 : 2 roselières occupées sur les 4 inventoriées (3 sur 4 en 2019, 0 en 2012 et 2017). Le lac du Temple fournit sa première donnée dans le cadre de ce protocole (seulement 3 roselières inventoriées sur ce lac) sur le point d'écoute du Petit Orient.

Il est à noter que d'autres données ont été collectées hors protocole sur l'Anse d'Arcot et sur l'étang de Maurepaire.

	2012	2017	2019	2024
Rôle d'eau : population sites témoins ZPS (ensemble du PNRFO)	34 individus (41)	19 individus (22)	12 individus (13)	20 individus (23)
Rôle d'eau : % de sites témoins occupés (ensemble du PNRFO)	44 % (45 %)	40 %	39 % (41%)	39 % (42%)

Figure 28. Récapitulatif des résultats du recensement Rôle d'eau (2012 à 2024)

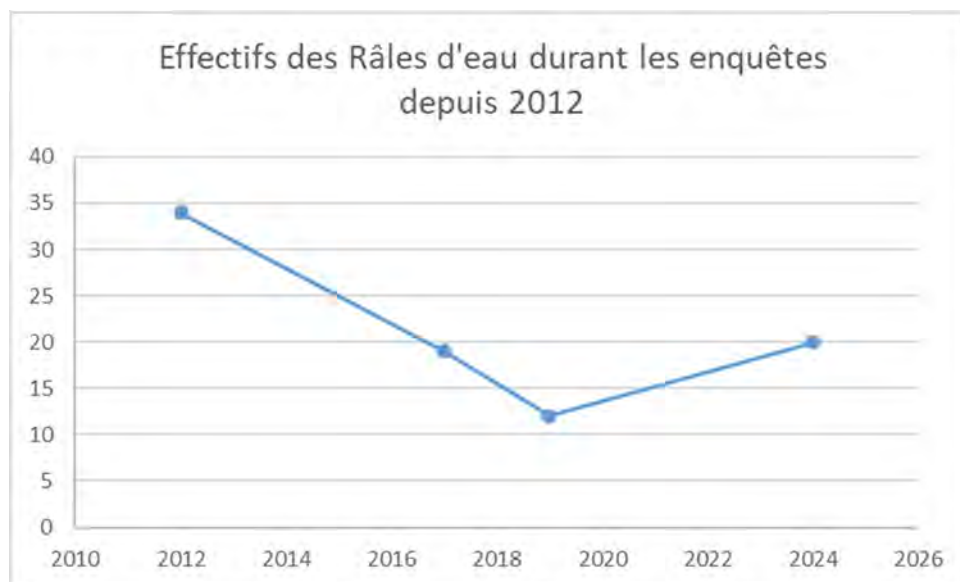


Figure 29. Evolution du nombre de Rôles d'eau contactés durant les enquêtes depuis 2012

Numéro de site	Site	2014	2017	2019	2024
1	Etang de Thiémoy	0	0	0	0
2	Etang du Grand-Pré (Rosson)	0	0	0	0
3	Etang de l'Apostole	1	0	1	0
4	Etang de l'Apostole	2	1	0	3
5	Etang de l'Apostole	0	0	0	0
6	Etang des Quinze Deniers	0	2	0	2
7	Etang de Maurepaire	4	2	0	0
8	Etang de Maurepaire	4	2	1	1
9	Etang de Maurepaire	4	2	1	3
10	Etang des Lavards	5	0	2	3
11	Etang d'Argot	0	0	0	0
12	Etang des Cornées	1	0	0	0
13	Etang de Fort en Paille Nord	1	1	0	0
14	Etang de Fort en Paille Sud	0	0	0	0
15	Etang de la Petite Chaussée	0	1	0	0
16	Etang de la Renouillère	0	0	0	0
17	Etang du Parc aux Pourceaux	0	0	0	0
18	Anse des Terriers (Orient)	0	0	0	0
19	Anse de la Picarde (Orient)	0	0	1	0
20	Roselière du déversoir de crue (Orient)	0	0	1	2
21	Roselière du déversoir de crue (Orient)	0	0	1	1
22	Digue du Petit Orient (Temple)	0	0	1	0
23	Pogains nord (Temple)	0	0	0	0
24	Pogains sud (Temple)	0	0	0	0
25	Observatoire (Amance)	1	1	1	1
26	Terres Rappelle-Coeurre (Amance)	6	1	0	2
27	Presqu'île de Dienville (Amance)	1	1	1	1
28	Anse d'Arcot ouest (Amance)	1	3	0	1
29	Anse d'Arcot pointe (Amance)	1	2	1	1
30	Anse d'Arcot sud (Amance)	1	0	1	2
31	Etang de Frouasse	1	1	0	0
total		34	20	13	23

Figure 30. Récapitulatif des effectifs de Rôle d'eau pour chaque site lors des différents recensements

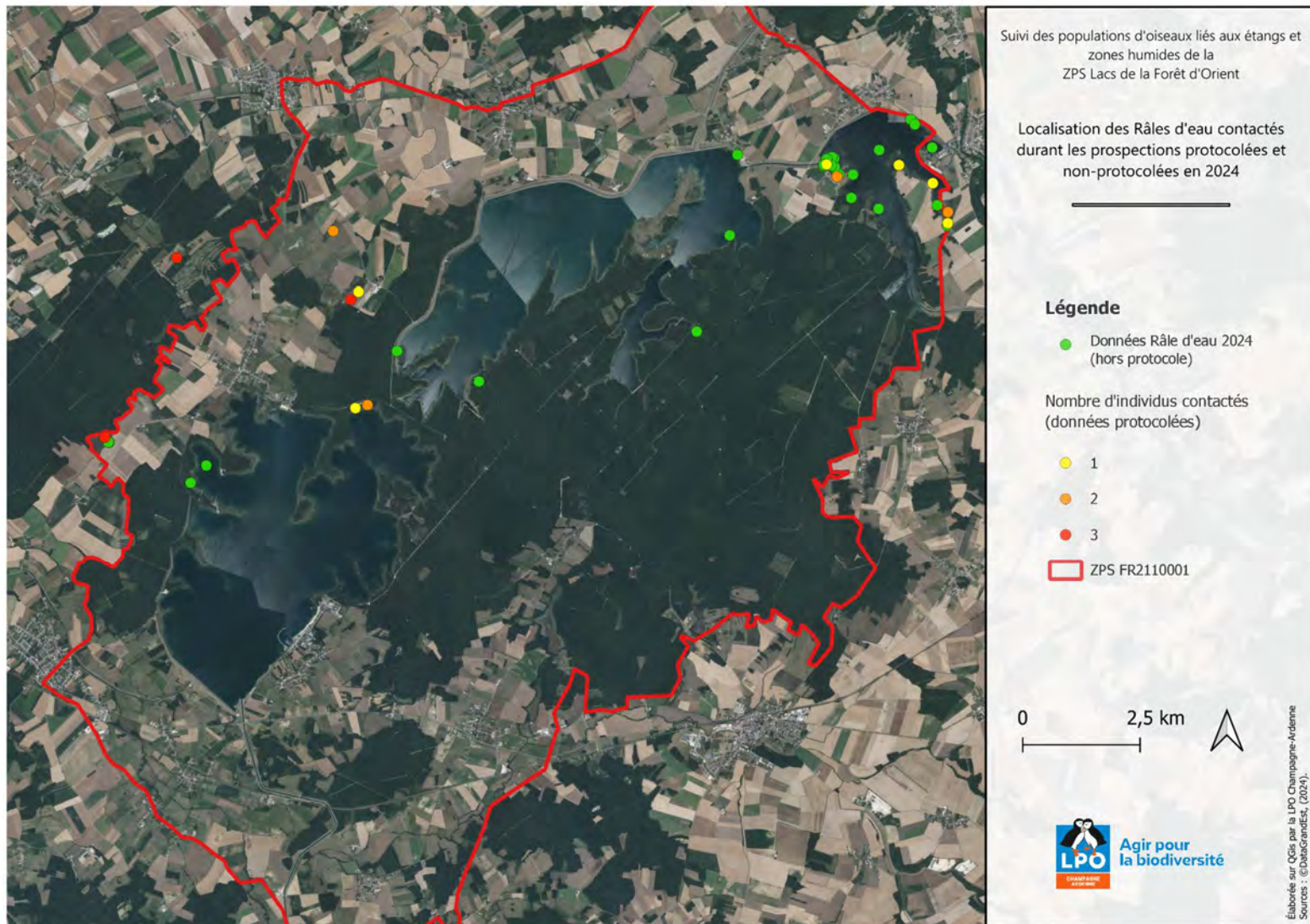


Figure 31. Localisation des contacts de Râle d'eau lors du recensement de 2024

Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

Généralités

Le Busard des roseaux est un rapace diurne de la famille des Accipitridés. C'est un rapace commun mais localisé dont les habitats favorisés sont les roselières. Il apprécie aussi les friches, les prairies ou les marais proches des zones humides.

Opportuniste, il chasse des proies faciles telles que des petits mammifères ou jeunes oiseaux aquatiques. Les animaux blessés ou faibles font également partie de son régime alimentaire. Il n'est pas rare qu'il capture des amphibiens ainsi que des couleuvres.

Un dimorphisme sexuel est présent : le mâle est plus coloré que la femelle qui est plus uniforme avec la tête et la gorge de couleur crème. Les couleurs du mâle vont du roux au brun, avec les ailes et la queue gris cendré.

La population européenne oscille entre 93 000 et 140 000 couples (source : MNHN), les plus forts contingents revenant à la Russie qui compte jusqu'à 60 000 couples. L'espèce est considérée en niveau bas avec large déclin.

L'espèce est intégralement protégée et inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II des Conventions de Berne, de Bonn et de Washington.

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge Grand Est	Liste rouge France	Protection France	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne (1979)	Convention de Bonn
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Vulnérable	Préoccupation mineure	Oui	AI	AII	AII

Figure 32. Statuts réglementaires et de conservation du Busard des roseaux

Méthodologie d'étude

Un total de 16 sites a été retenu pour le suivi. Deux sessions d'observation (une en avril et une en mai) d'une heure ont été effectuées. Les dates de passages pour chacun des sites est présenté dans la Figure 33. Des parcours ont été également été réalisés sur les milieux ouverts de la ZPS pour tenter de contacter des oiseaux en chasse.

Prospection	Site	Type
Valentin Field	Anse d'Arcot	Lac d'Amance
Valentin Field	Terre Rappel Cœurre	Lac d'Amance
Lucas Carré	Etang des Lavards	Etang
Aymeric Mionnet	Etang de Fort en Paille	Etang
Lucas Carré	Etang de Maurepaire	Etang
Lucas Carré	Etang des Epagnés	Etang (hors ZPS)
Lucas Carré	Etang de l'Apostole	Etang (hors ZPS)
Valentin Field	Etang du Parc des Pourceaux	Etang
Lucas Carré	Etang de Thiémoy	Etang
Valentin Field	Le Grand Etang (Vendeuvre)	Etang
Valentin Field	Etang Saint-Nicolas	Etang
Valentin Field	Etang de la Ville	Etang
Valentin Field	Etang de la Fortelle	Etang
Lucas Carré	Etang de la Renouillère	Etang
Lucas Carré	Etang Robert	Etang
Lucas Carré	Etang de Baudet	Etang

Figure 33. Tableau présentant les différents sites ayant fait l'objet de visite avec les dates de passage et le nom de l'observateur

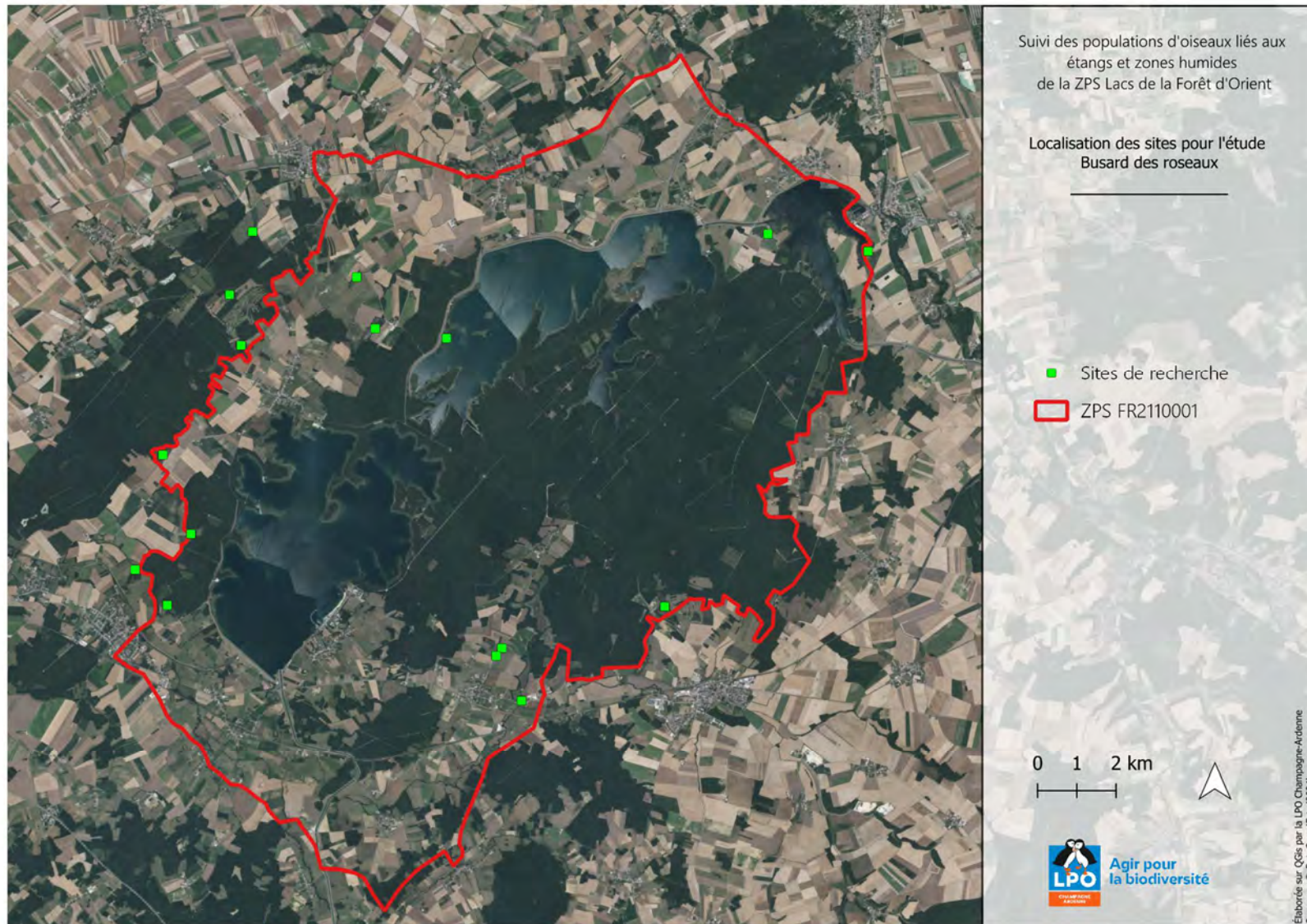


Figure 34. Localisation des sites prospectés pour le Busard des roseaux

Résultats

Sur les 16 sites inventoriés (dont 4 hors ZPS), un couple nicheur certain a pu être observé à plusieurs reprises sur l'étang de Maurepaire. Le même couple a été observé avec deux jeunes à l'envol en juillet. En même temps que ce couple nicheur certain, un autre mâle était présent sur ce site, malheureusement les prospections n'ont pas permis de dire si un deuxième couple nichait dans cette saulaie. Cela paraît toutefois peu probable.

Un couple a été observé sur la roselière au nord de l'étang de Fort en Paille avec un comportement nicheur (défense de territoire sur les milans noirs, apport de proie). Les séances d'observation complémentaires menées sur ce site n'ont pas permis d'observer des jeunes volants.

Plusieurs observations de mâle en chasse aux alentours de l'étang des Lavards et de l'étang des Epagnés laissent suggérer la présence d'un couple dans ce secteur mais cela n'a jamais pu être mis en évidence. Une observation directe du mâle de l'étang de Maurepaire allant chasser sur Géraudot laisse penser que ces observations se rapportent au couple de Maurepaire

Nous pouvons donc considérer que la population de Busard des roseaux dans la ZPS en 2024 était de 2 couples nicheurs ce qui constitue une première pour ce territoire (Figure 35).

Sites	2010	2011	2017	2019	2024
Etang de la Tuilerie	x				
Etang des Epagnés		x			
Etang de Maurepaire			x		x
Etang des Lavards				x	
Etang de Fort en Paille					x

Figure 35. Tableau des sites de nidification du Busard des roseaux depuis 2010

Comme pour le Blongios nain, le développement des saules dans les queues d'étangs empêche les roselières de se développer et deviennent donc des sites moins favorables au Busard des roseaux. Cependant, le couple de l'Etang de Maurepaire montre que cette espèce arrive à nicher même dans des roselières fortement envahies par les saulaies.

Sur les étangs prospectés, seulement 3 sont favorables à la nidification du Busard des roseaux. Concernant l'Etang des Epagnés, depuis quelques années le propriétaire broie la roselière pour faire des cheminements et pouvoir faire le tour de son étang. La roselière reste intéressante mais le site est souvent dérangé. L'Etang de la Fortelle, où la reproduction de l'espèce avait déjà été suspectée, ne figure pas dans le tableau car il n'a pas pu être visité lors des prospections. Seule des observations à

distance ont pu être faites, l'évaluation du site n'est donc pas possible.

Site	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable
Etang des Lavards	X		
Etang de Fort en Paille	X		
Etang de Maurepaire	X		
Etang des Epargnés (hors ZPS)		X	
Etang de l'Apostole (hors ZPS)			X
Etang du Parc des Pourceaux			X
Etang de Thiémoy			X
Le Grand Etang (Vendeuvre)			X
Etang Saint-Nicolas			X
Etang de la Ville			X
Etang de la Renouillère			X
Etang Robert			X
Etang de Baudet			X

Figure 36. Hiérarchisation des étangs en fonction de leur attractivité pour le Busard des roseaux

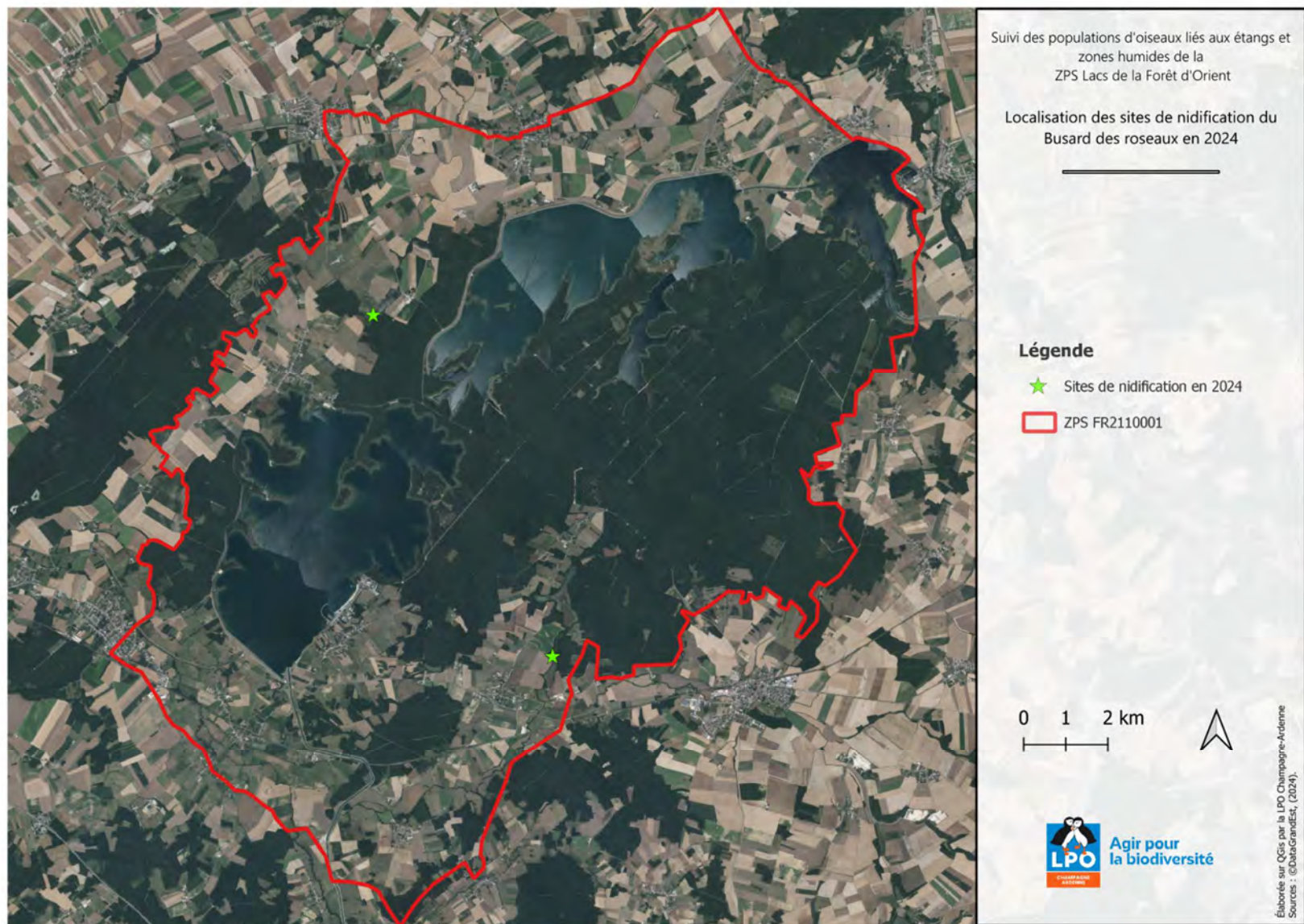


Figure 37. Localisation des sites de nidification du Busard des roseaux en 2024

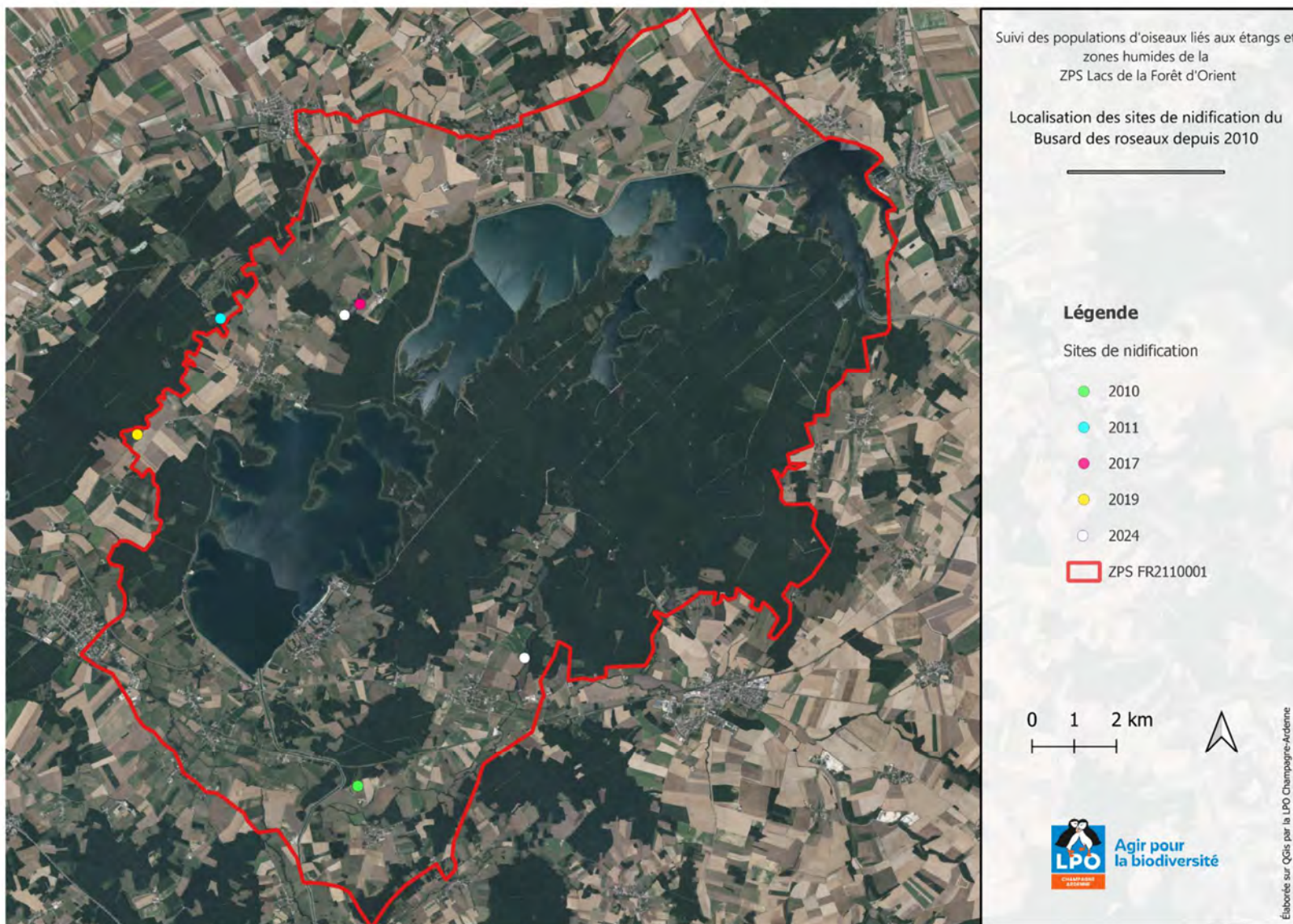


Figure 38. Localisation des sites de nidification du Busard des roseaux dans la ZPS depuis 2010

3. Suivi des populations de Pic noir et Pic cendré

Méthodologie

Le protocole détaillé utilisé pour cette étude est joint en annexe 1 de ce rapport. Ce dernier imposait également une saisie des données particulière pour pouvoir homogénéiser et simplifier ce type d'étude à long terme. Ainsi, cette saisie permettra une analyse efficace et plus aisée à l'issue de plusieurs années d'inventaires.

L'estimation de la population de Pic noir et de Pic cendré repose sur 3 méthodes de collecte des données :

- 82 points d'écoute avec repasse. Des ajustements ont été réalisés par rapport au recensement précédent. Le nombre de points d'écoute passe ainsi de 57 à 82 pour pouvoir englober les forêts privées. Ces nouveaux points en forêt privée ont été positionnés sur des chemins publics et sur des chemins privés pour lesquels nous avons l'autorisation des propriétaires (Figure 39). Enfin, le nombre de passage passe de 3 à 2 à la fois pour pouvoir réaliser les 25 points d'écoute supplémentaire avec le même budget temps et aussi car les analyses ont mis en évidence l'apport minimum du 3^{ème} passage par rapport aux 2 premiers passages. Les données étaient saisies directement sur l'application Naturalist afin d'avoir la localisation précise des contacts de Pics. Cette saisie sur le terrain est un gain de temps et rend l'analyse des données plus simple.
- Prospections complémentaires pour distinguer des couples proches. Deux journées de prospections bénévoles ont été organisées afin d'acquérir des connaissances supplémentaires sur le territoire d'étude, d'apporter des précisions complémentaires afin de pouvoir différencier des territoires proches et de localiser des nouvelles loges. Elles se sont déroulées les 1 et 8 mars 2025 sur deux territoires différents (Figure 40).
- Visite de loges en mai/juin. Les loges historiques de Pic noir et celles découvertes au cours de l'année 2025 ont été visitées en mai/juin pour vérifier leur occupation. Le travail de 2025 a également permis de faire une mise à jour de la base de données « loges pic noir » qui contient la position précise de 126 arbres avec des loges dont 110 étaient encore présents en 2025 (Figure 41). Les 16 arbres manquants n'ont pas été retrouvés, sont devenus des chandelles ou les loges se sont refermées (cas assez rare mais tout de même observés sur 2 hêtres différents).

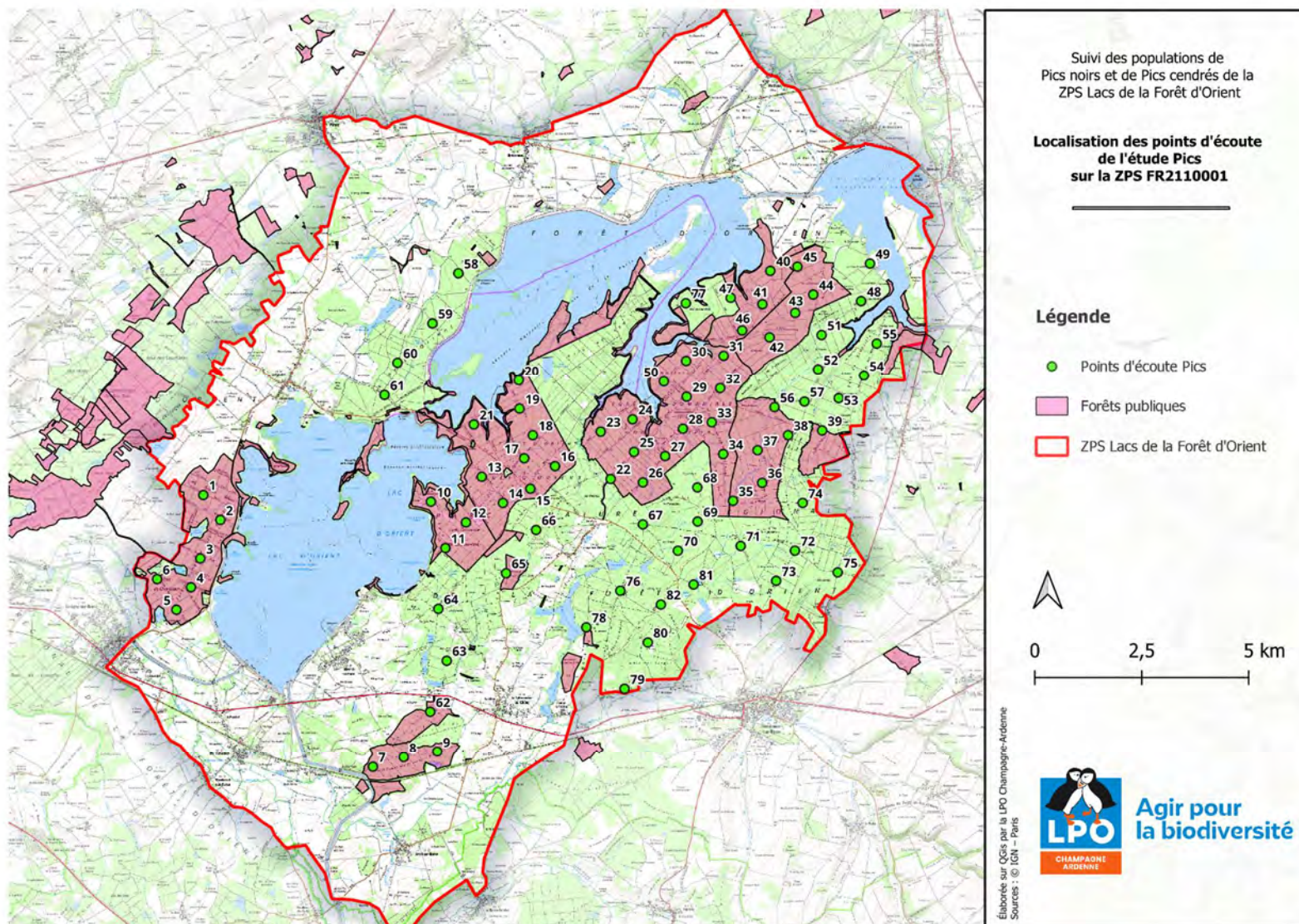


Figure 39. Localisation des points d'écoute Pics avec repasse

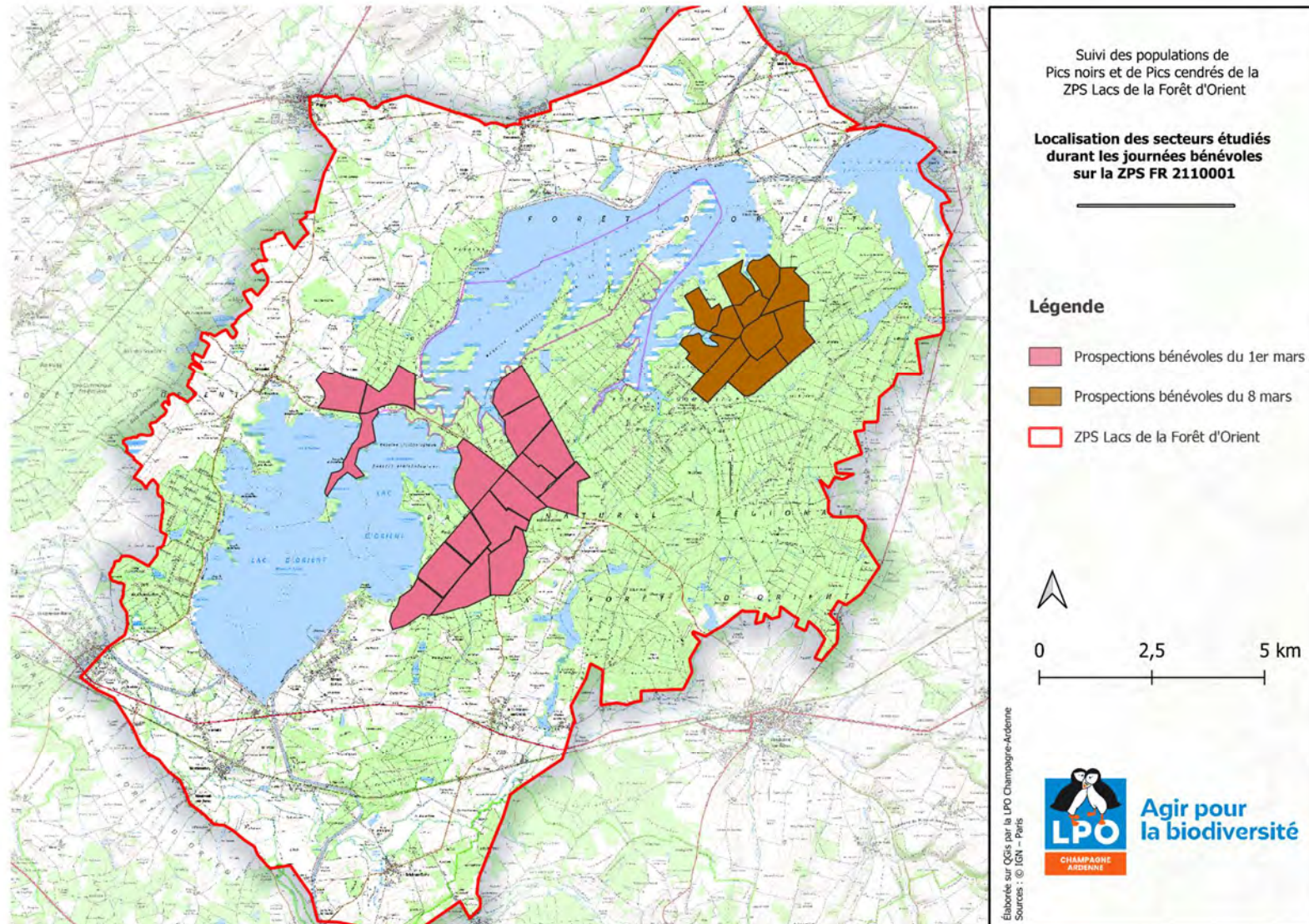


Figure 40. Localisation des secteurs prospectés durant les journées bénévoles en 2025

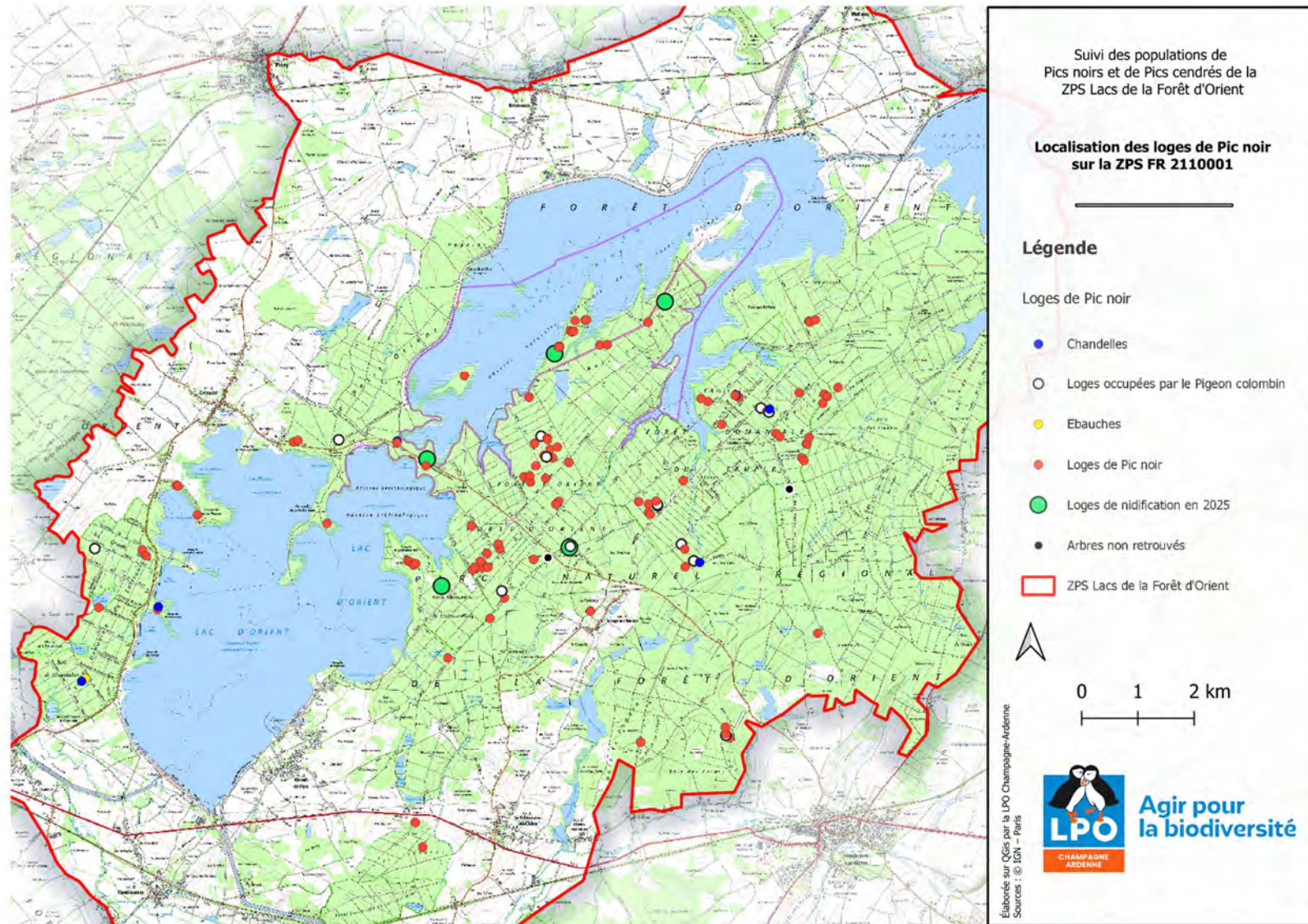


Figure 41. Localisation des loges de Pic noir connus en 2025

Pic noir

Généralités

Ce grand pic est le plus grand de tous. Loquace, son tambourinage n'est pas moins discret et est facilement discernable de ceux des autres pics. Il affectionne les forêts, les bois, de plaine ou d'altitude de feuillus ou de conifères, avec de grands arbres espacés, mais s'accommode aisément de diverses essences. Il a cependant besoin de grandes superficies et d'arbres de gros diamètres.

Le Pic noir est assez solitaire durant l'hiver mais les parades débutent dès janvier. Les parades sont souvent animées bien que le couple se montre discret lorsqu'il est apparié. La loge du couple accueille les jeunes et est en général établie dans un grand hêtre ou arbre à écorce lisse. Le territoire du Pic noir est défendu sur une dizaine d'hectares en période de reproduction, mais son domaine vital est au moins 15 fois plus vaste. En hiver, la superficie du territoire est plus étendue.

L'alimentation du Pic noir est majoritairement composée d'insectes (hyménoptères et coléoptères), mais également complétée de graines et de fruits. Il peut aussi se nourrir de mollusques collectés sur les troncs. Il contribue à l'équilibre des milieux, notamment en accélérant la transformation du bois en humus. Ses loges sont utiles à un panel d'autres animaux et insectes.

La population française de Pic noir est en expansion en France et était estimée à plus de 5 000 couples dans les années 2000. Il y a une cinquantaine d'années, l'espèce était essentiellement montagnarde mais a peu à peu colonisé les plaines.

Dans le monde, l'espèce est eurasienne est présente deux sous-espèces : *Dryocopus martius martius*, largement répandue et *Dryocopus martius khamensis*, localisée à l'ouest de la Chine [d].

A l'instar de son expansion nationale, le Pic noir s'est progressivement installé en Champagne-Ardenne. En 2004, la Forêt d'Orient comptait un minimum de cinq couples.

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge Grand-Est	Liste rouge France	Protection France	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne (1979)
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Oui	AI	All

Figure 42. Statut de protection et de conservation du Pic noir

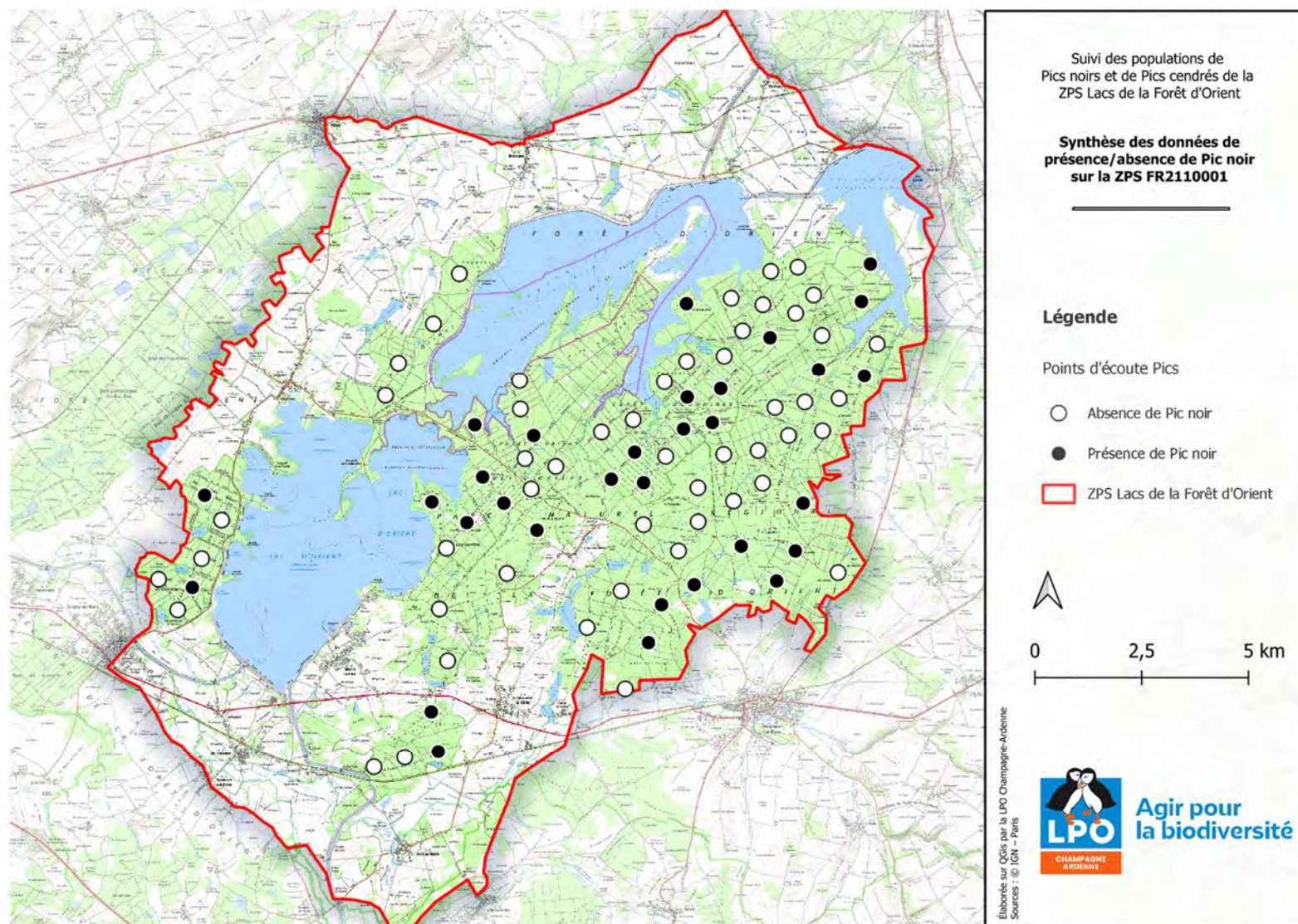


Figure 43. Synthèse de la présence/absence du Pic noir sur les 82 points d'écoute en 2025

Résultats

Le travail d'estimation et de définition des territoires de Pic noir a permis de mettre en évidence 22 territoires pour l'année 2025 sur la ZPS de la forêt d'Orient (Figure 45) contre 19 en 2020 et 23 sur la période 2007-2011. Les résultats de 2020 sont à nuancer puisque l'on peut considérer que les forêts privées ont été sous-prospectées. La population de Pic noir peut donc être considérée comme stable sur le territoire de la ZPS au cours de ces 15 dernières années. Le noyau de la population se situant toujours sur le secteur de la forêt domaniale du Temple.

Après un travail de synthèse des données entre le PnrFO, la LPO CA et les bénévoles, 126 arbres favorables localisés ont pu être visités en 2025. Parmi ces 126 arbres, 9 sont devenus des chandelles (troncs morts sur pied), 2 ont les anciennes loges refermées, 5 sont non-retrouvés (arbres abattus) et les arbres restants ont pu être localisés et considérés comme favorables à la nidification du Pic noir (au moins une loge par arbre favorable).

Quelques arbres favorables au Pic noir n'ont pas pu être caractérisés correctement (nombre de loge manquant dans le tableau 2). En 2025, au moins 204 loges ont donc pu être dénombrées. Parmi toutes ces loges, au moins 5 d'entre-elles ont abrité la nidification du Pic noir en 2025.

Lors de la prospection spécifique à la précision des territoires, des hêtres potentiellement favorables au Pic noir se sont avérés être martelés. De plus, lors de la prospection des loges déjà connues notamment sur la Forêt Domaniale de Larivour-Piney, au moins un des arbres à loges localisés n'a pas été retrouvé. Des hêtres abattus sur la zone de l'arbre non retrouvé ont pu être remarqués, laissant présumer que le hêtre contenant la ou les loges favorables aux Pics noirs a été abattu. Ce cas concerne un arbre en forêt privée, en limite avec la forêt du Grand Orient.

Nom points d'écoute	Contacts Pic noir 2020	Contacts Pic noir 2025
1	0	2
2	0	0
3	2	0
4	0	2
5	0	0
6	2	0
7	0	0
8	0	0
9	0	1
10	-	1
11	2	0
12	1	1
13	1	1
14	0	1
15	0	0
16	0	0
17	0	0
18	0	1
19	1	0
20	1	0
21	0	1
22	0	1
23	1	0
24	0	0
25	1	2
26	0	2
27	1	0
28	0	2
29	1	2
30	1	0
31	1	0
32	0	1
33	0	1
34	0	0
35	0	0
36	1	0
37	0	0
38	0	0
39	0	0
40	1	0
41	0	0
42	0	1
43	1	0
44	0	0
45	1	0
46	1	0
47	0	0
48	0	1
49	0	1
50	1	0
51	0	0
52	0	1
53	0	0
54	0	1
55	2	0
56	0	0
57	0	0

Figure 44. Tableau des contacts de Pic noir en 2020 et 2025 sur les 57 points d'écoute initiaux

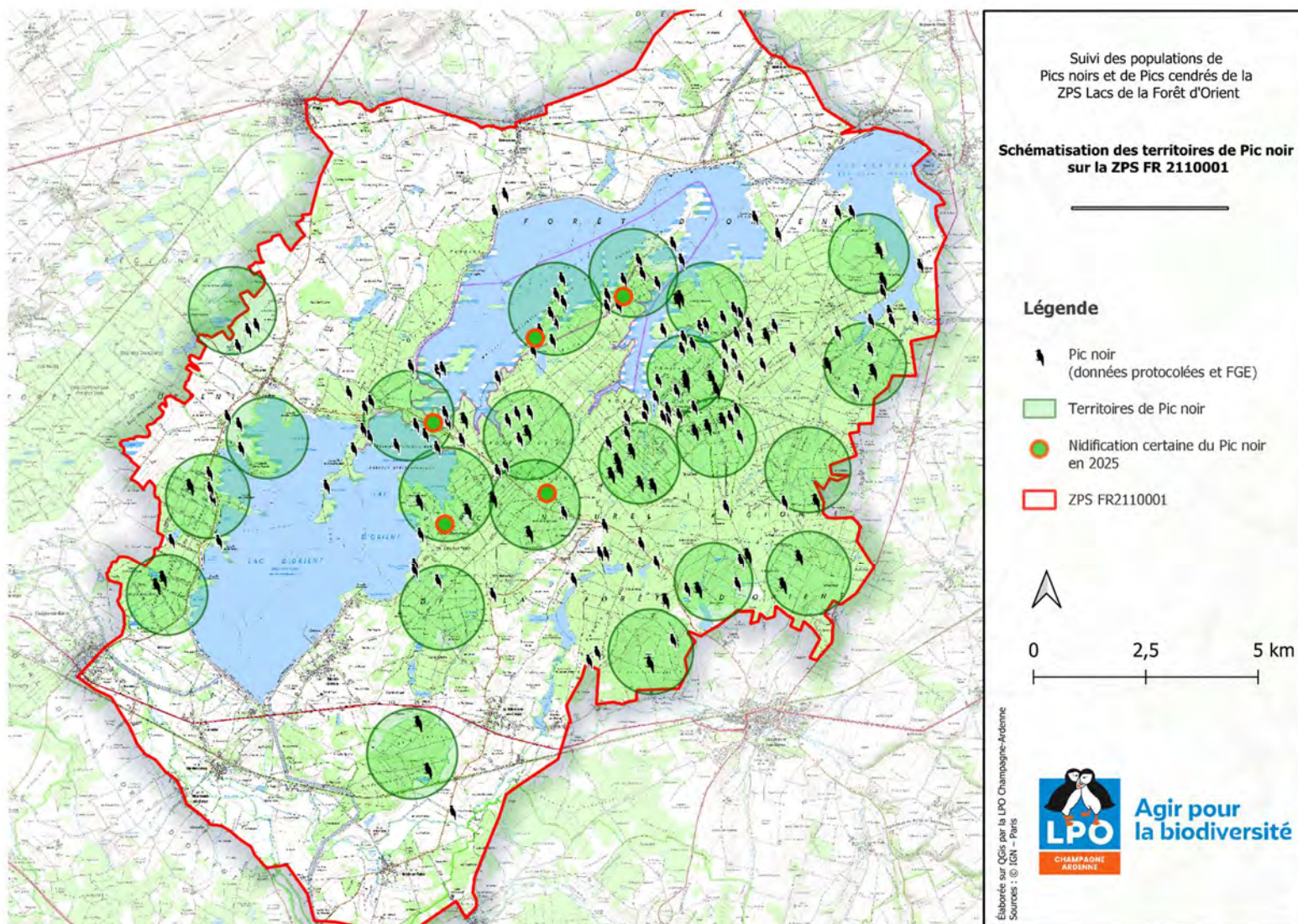


Figure 45. Cartographie des territoire supposés de Pic noir en 2025

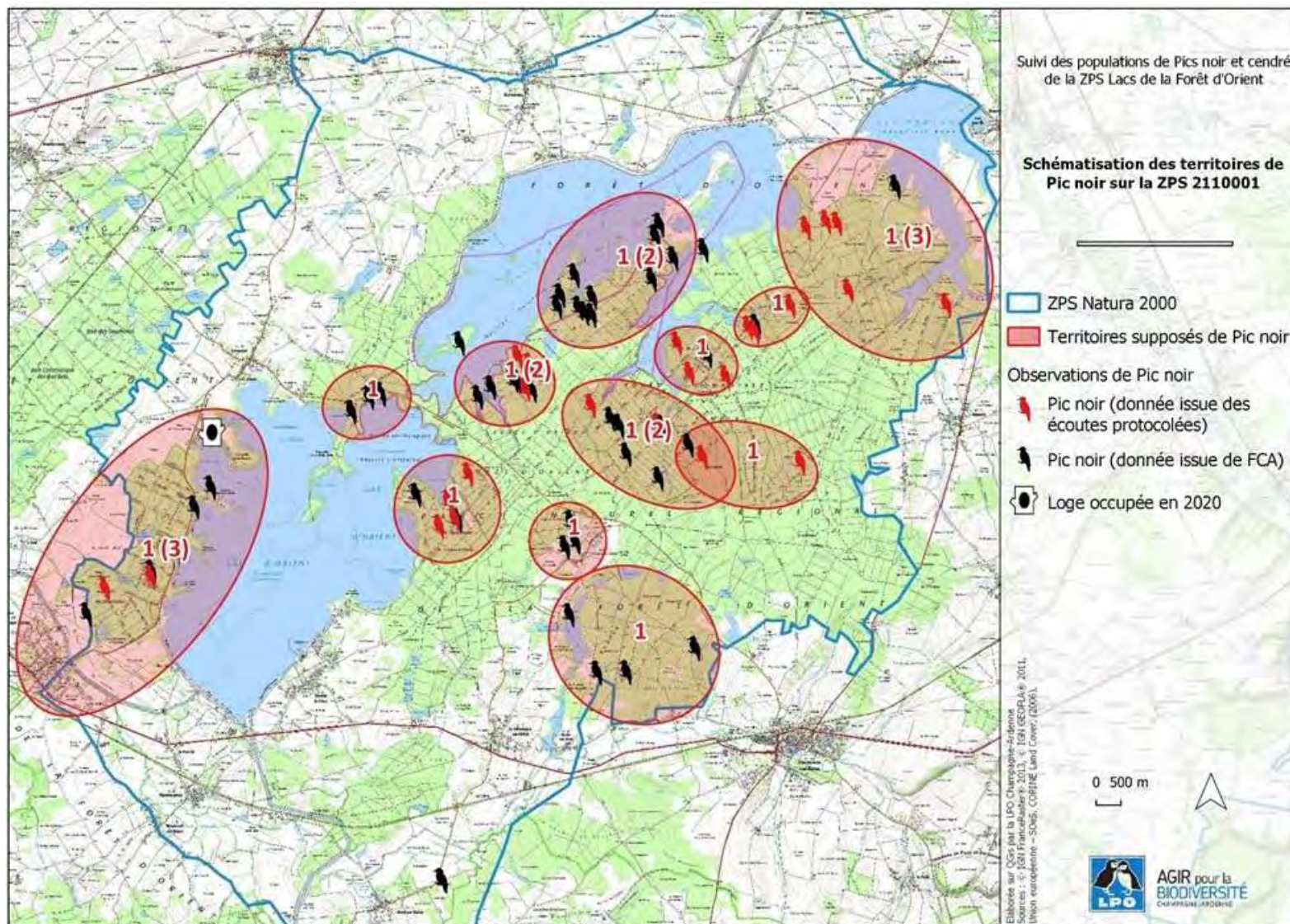


Figure 46. Cartographie des territoires supposés de Pic noir en 2020

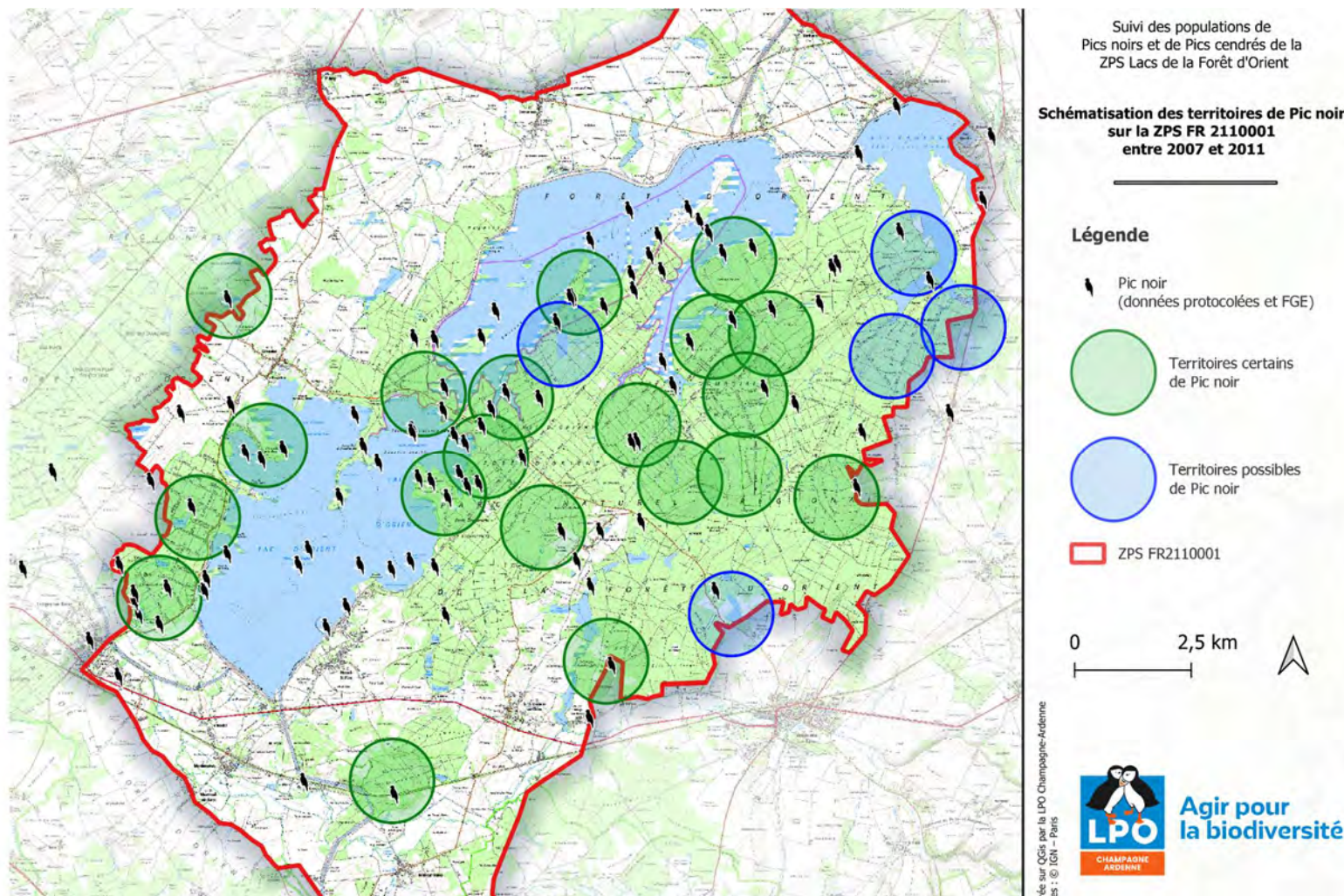


Figure 47. Cartographie des territoires de Pic noir sur la période 2007 et 2011 (rond rouge plein et pointillé = territoire certain, rond bleu = territoire possible/probable). Source : oiseaux des bois : LPO/ONF.

n°SG	n°LC	Forêt/lieu-dit	Etat	X (L93)	Y (L93)	Nbr loges
-	H1	Grands sillons	Ok	795684	6796804	1
-	H2	Grands sillons	Ok	795918	6798070	2
-	H3	Grands sillons	Ok	795848	6799121	2
-	H4	Grands sillons	Ok	796693	6799100	3
-	H5	Grands sillons	Ok	796764	6798991	6
-	H6	Grands sillons	Chandelle	795615	6796758	-
-	H7	Chavaudon	Ok	796966	6798038	3
-	H8	Chavaudon	Chandelle	796977	6798083	-
F03	H9	Picarde	Ok	797302	6800252	7
F02	H10	Picarde	Ok	797324	6800233	5
F01	H11	EPTB Picarde	Ok	797674	6799721	2
-	H12	Camping Géraudot	Ok	799384	6801019	-
-	H13	Camping Géraudot	Ok	799460	6801047	9
F04	H14	Petite Italie	Ok	799979	6799570	2
P31	H15	F. communale Géraudot	Ok	800187	6801058	2
D10	H16	Petit Orient	Chandelle	801225	6801034	-
D11	H17	F. Conservatoire du Littoral	Ok	801218	6801007	3
D21	H18	CdL / Observatoire des Oiseaux	Ok	801759	6800714	1
D08	H19	CdL / Observatoire des Oiseaux	Ok	801741	6800594	2
-	H20	Grand Orient	Ok	802128	6797173	-
P12	H21	F. Domaniale Larivour	Ok	802878	6797876	-
D27	H22	Grand Orient	Loge refermée	803138	6798242	0
D05	H23	Grand Orient	Ok	803087	6798366	8
P15	H24	F. communale La Loge	Ok	803653	6798929	4
F01	H25	F. Domaniale Larivour	Non retrouvé	803910	6798958	-
D25	H26	F. Conservatoire du Littoral	Ok	802613	6798756	2
-	H27	Grand Orient	Ok	802758	6798819	0
D26	H28	F. Conservatoire du Littoral	Ok	802825	6799033	2
D04	H29	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803049	6799117	5
D03	H30	F. Conservatoire du Littoral	Loge refermée	803028	6799201	0
P13	H31	F. communale Briel	Ok	801548	6794245	-
-	H32	F. communale Briel	Ok	801682	6793807	-
P35	H33	F. communale La Loge	Ok	804664	6798006	4
P32	H34	Loge-aux-Chèvres	Ok	805558	6795673	-
P36	H35	F. communale Vendevre/Barse	Ok	807141	6795747	-
P33	H36	F. communale Vendevre/Barse	Ok	807074	6795793	10
P34	H37	F. communale Vendevre/Barse	Ok	807074	6795820	4
P37	H38	F. communale Vendevre/Barse	Ok	807067	6795937	4
T81	H39	F. Domaniale du Temple	Ok	806350	6798797	1
T80	H40	F. Domaniale du Temple	Ok	806501	6798902	3
T82	H41	F. Domaniale du Temple	Chandelle	806607	6798875	-
T85	H42	F. Domaniale du Temple	Ok	806282	6799198	1
-	H43	Grand Orient	Ok	802731	6798778	-
D32	H44	F. Conservatoire du Littoral	Ok	802838	6798788	2

-	H45	Grand Orient	Chandelle	802554	6799522	1
-	H46	Amance	Ok	808550	6803185	-
-	H47	Amance	Ok	808566	6803164	-
-	H48	Amance	Ok	808666	6803207	-
-	H49	Amance	Ok	809069	6801989	1
T47	H50	F. Domaniale du Temple	Ok	808823	6801868	3
T48	H51	F. Domaniale du Temple	Ok	808875	6801828	-
T49	H52	F. Domaniale du Temple	Ok	808797	6801705	2
-	H53	Vendeuvre	Ok	808708	6797613	-
T44	H54	F. Domaniale du Temple	Ok	807697	6801623	3
T45	H55	F. Domaniale du Temple	Ok	807800	6801560	1
T43	H56	F. Domaniale du Temple	Ok	807840	6801549	1
T46	H57	F. Domaniale du Temple	Chandelle	807851	6801603	-
T56	H58	F. Domaniale du Temple	Ok	807304	6801816	2
T55	H59	F. Domaniale du Temple	Chandelle	807255	6801845	-
T54	H60	F. Domaniale du Temple	Chandelle	807247	6801859	-
T53	H61	F. Domaniale du Temple	Ok	807237	6801848	7
T34	H62	F. Domaniale du Temple	Ok	806758	6801738	1
-	H63	F. Domaniale du Temple	Non retrouvé	806632	6801792	-
T84	H64	F. Domaniale du Temple	Ok	808506	6800984	1
T83	H65	F. Domaniale du Temple	Ok	808516	6800984	1
T66	H66	F. Domaniale du Temple	Non retrouvé	808204	6800178	-
-	H67	F. Domaniale du Temple	Non retrouvé	807000	6801334	-
-	H68	F. Domaniale du Temple	Chandelle	806316	6800332	-
T37	H69	F. Domaniale du Temple	Ok	805858	6799884	3
T35	H70	F. Domaniale du Temple	Ok	805857	6799902	1
T36	H71	F. Domaniale du Temple	Ok	805831	6799968	3
T41	H72	F. Domaniale du Temple	Ok	805697	6799912	1
T42	H73	F. Domaniale du Temple	Ok	805521	6799956	0
T40	H74	F. Domaniale du Temple	Ok	805699	6799766	1
T39	H75	F. Domaniale du Temple	Ok	805730	6799727	3
P29	H76	F. communale Loge-aux-Chèvres	Ok	804290	6799142	4
P30	H77	F. communale Loge-aux-Chèvres	Ok	804306	6799159	6
D28	H78	F. Conservatoire du Littoral	Ok	804100	6799963	2
D29	H79	F. Conservatoire du Littoral	Ok	804046	6799911	1
D18	H80	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803596	6800306	1
D19	H81	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803482	6800400	1
D20	H82	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803588	6800412	1
D23	H83	F. Conservatoire du Littoral	Ok	804281	6800653	2
D16	H84	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803995	6800735	1
D15	H85	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803837	6800777	1
D06	H86	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803946	6800890	1
D09	H87	F. Conservatoire du Littoral	Ok	804077	6800929	4
D13	H88	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803670	6800993	1
D12	H89	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803785	6801123	1

D14	H90	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803896	6801087	1
D01	H91	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803573	6801814	1
RN05	H92	RNNFO Marmotet	Ok	804028	6802605	2
RN09	H93	RNNFO Marmoret	Ok	804120	6802733	1
RN06	H94	RNNFO Marmoret	Ok	804305	6803012	2
RN07	H95	RNNFO Marmoret	Ok	804336	6802993	1
RN08	H96	RNNFO Marmoret	Ok	804367	6803005	2
RN01	H97	RNNFO Pte Marmoret	Ok	804391	6803191	-
RN02	H98	RNNFO Anse du passage	Ok	804834	6802762	4
RN03	H99	RNNFO Anse du passage	Ok	804964	6802765	2
Fér02	H100	Charlieu/ Privée	Ok	805689	6803166	1
RN13	H101	RNNFO Île du Rossignol	Non retrouvé	802424	6802200	-
D30	H102	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803692	6800596	-
D31	H103	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803867	6800372	2
D17	H104	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803882	6800753	
D24	H105	F. Conservatoire du Littoral	Ok	803904	6801062	-
RN04	H106	RNNFO	Ok	804093	6802730	1
RN12	H107	RNNFO Marmoret	Ok	804107	6802722	4
RN11	H108	RNNFO Marmoret	Ok	804570	6803202	1
RN10	H109	RNNFO Marmoret	Ok	804591	6803202	1
Fér01	H110	Charlieu/ Privée	Ok	805991	6803530	1
EFFO2	H111	Espace Faune FO	Ok	801416	6798902	2
EFFO3	H112	Espace Faune FO	Ok	801463	6798883	1
EFFO4	H113	Espace Faune FO	Ok	801515	6798828	1
EFFO1	H114	Espace Faune FO	Ok	801556	6798853	2
EFFO5	H115	Espace Faune FO	Ok	802016	6798453	2
D34	H116	F. Conservatoire du Littoral	Ok	802575	6798742	-
D02	H117	F. Conservatoire du Littoral	Ok	802605	6798788	3
D07	H118	F. Conservatoire du Littoral	Ok	802710	6798896	1
T79	H119	F. Domaniale du Temple	Ok	806342	6799111	-
T32	H120	F. Domaniale du Temple	Ok	807965	6801168	1
T33	H121	F. Domaniale du Temple	Ok	808033	6801116	1
T88	H122	F. Domaniale du Temple	Ok	808421	6800736	-
T87	H123	F. Domaniale du Temple	Ok	808461	6800686	-
T89	H124	F. Domaniale du Temple	Ok	808551	6801099	-
T50	H125	F. Domaniale du Temple	Ok	808377	6801897	0
D35	H126	F. Conservatoire du Littoral	Ok	802949	6798786	1

Loges occupées par le Pigeon Colombin	Loges de nidification PN 2025	Arbres non retrouvés/chandelles
---------------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

Figure 48. Tableau récapitulatif des loges de Pic noir dans la ZPS de Forêt d'Orient

Pic cendré

Généralités

Le Pic cendré est un pic considéré comme discret, proche morphologiquement du Pic vert. Ce dernier se distingue du Pic cendré par une taille plus imposante et par une tête et une nuque colorée. Le Pic cendré est en effet plus petit et paraît plus terne. Cet effet est accentué par sa tête grise cendrée et ses motifs discrets tels que les fines moustaches noires et peu de rouge.

Sédentaire, le Pic cendré est essentiellement forestier. Il apprécie les massifs feuillus ou à dominance feuillus en cas de massif mixte. Le nid est établi dans une loge creusée par le couple, où la femelle y pondra entre 6 et 8 œufs. Le couple assure le nourrissage en commun et les jeunes s'émanent quelques jours après avoir quitté le nid. Le territoire du Pic cendré s'étend jusqu'à deux hectares en période de reproduction et est élargi en dehors.

Le régime alimentaire du Pic cendré est plus diversifié que celui du Pic vert. Ceci s'explique par des différences morphologiques, notamment au niveau de la langue. Il se nourrit au sol et dans les arbres, fréquente les souches et les arbres morts en quête d'insectes et évidemment de fourmis. En hiver, il complète son alimentation de graines et de fruits.

L'espèce est polytypique et bien représentée au niveau mondial. Probablement sous-estimées, les populations de Pic cendré sont présentes en Europe, en Sibérie centrale et en Extrême Orient. En Europe, les populations les plus méridionales sont celles du nord de la Grèce. Le pays marquant la limite de son aire de répartition européenne.

L'espèce est intégralement protégée en France et inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et II de la Convention de Berne.

Désormais mieux connu en Champagne-Ardenne, le Pic cendré reste néanmoins peu fréquent. Des efforts de recherches ont permis de connaître davantage la répartition de l'espèce dans la région. Les prospections pour l'atlas 2009 – 2014 ont révélé que l'espèce n'était plus présente dans le massif forestier de Trois-Fontaines. De surcroît, il a également été constaté que l'espèce est présente sur l'arc humide champenois, dans le sud de la Haute-Marne et dans le sud-ouest de l'Aube.

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste rouge Grand-Est	Liste rouge France	Protection France	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne (1979)
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	En Danger	En Danger	Oui	AI	All

Figure 49. Statuts réglementaires et de conservation du Pic cendré

Résultats

Quatre points d'écoute sur les 82, ont fourni un contact avec le Pic cendré. Ces contacts se réfère à un seul et unique couple qui avait été repéré par les ornithologues dès le mois de janvier. La mise en place d'enregistreurs audio a mis en évidence que ce couple fut particulièrement actif et cantonné tout au long de la saison de reproduction le long de la route forestière de l'Amiral. Ce territoire était déjà occupé en 2020.

Un autre couple a pu être contacté un peu plus à l'est à proximité de la tranchée d'Amance. Ces 2 territoires assez proches, ont pu être distingués par une observation simultanée.

Enfin, un troisième couple a été localisé sur le bois de Charlieu par l'équipe du PNR FO.

D'autres observations ponctuelles et/ou tardives d'oiseaux isolés ont été faite en dehors de ces 3 territoires : ligne Hutinel, les Grands Sillons, le Bouchot ou encore le domaine de l'Ermitage. Faute de preuve suffisante ces données ne seront pas rattachés à des couples nicheurs.

Le bilan de l'année 2025 est donc d'au moins 3 territoires, à comparer aux 2 territoires de 2020 et au 3-6 territoires de 2007-2011.



Figure 50. Pic cendré (Damien Merelli)

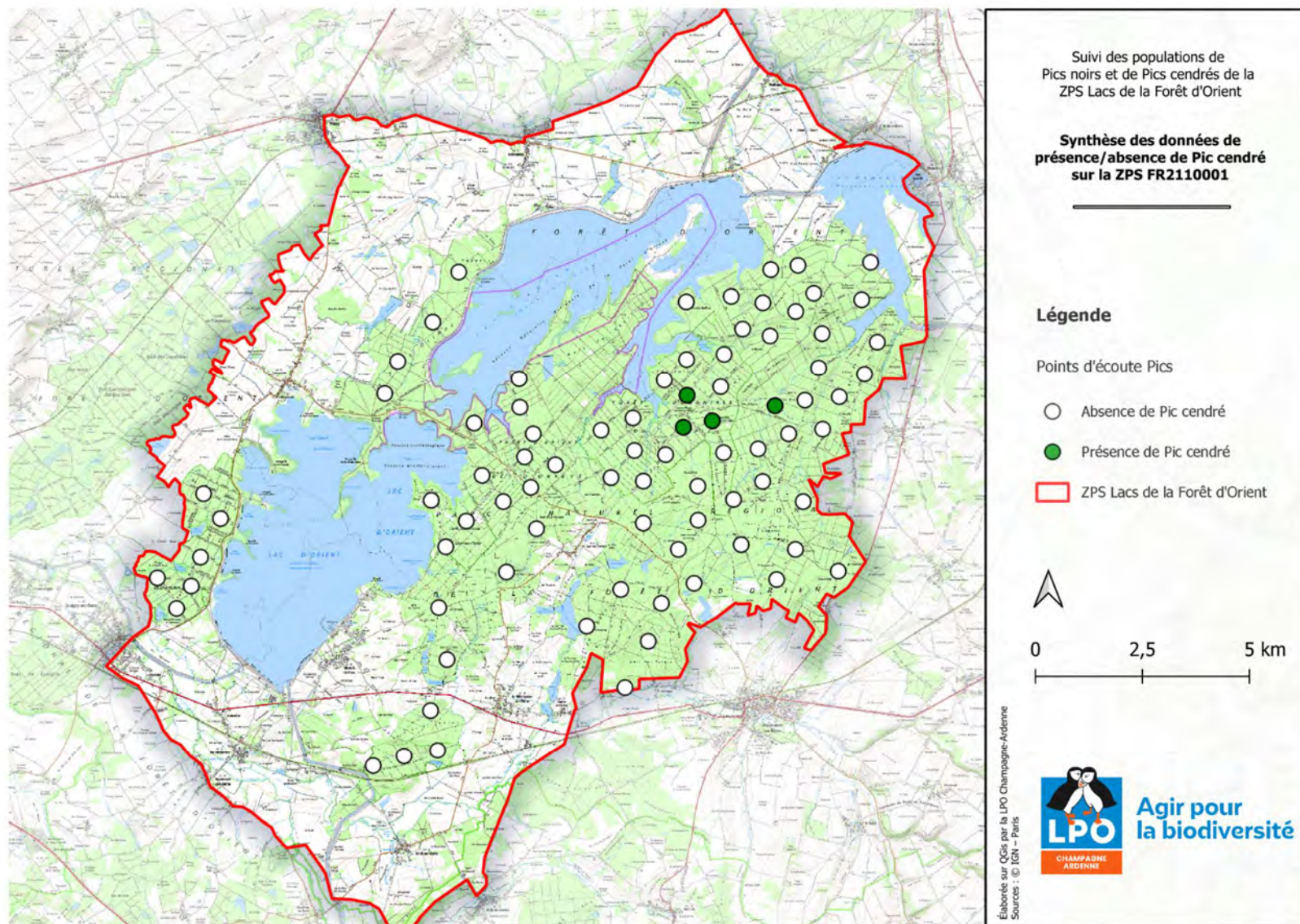


Figure 51. Synthèse de la présence/absence du Pic cendré sur les 82 points d'écoute en 2025

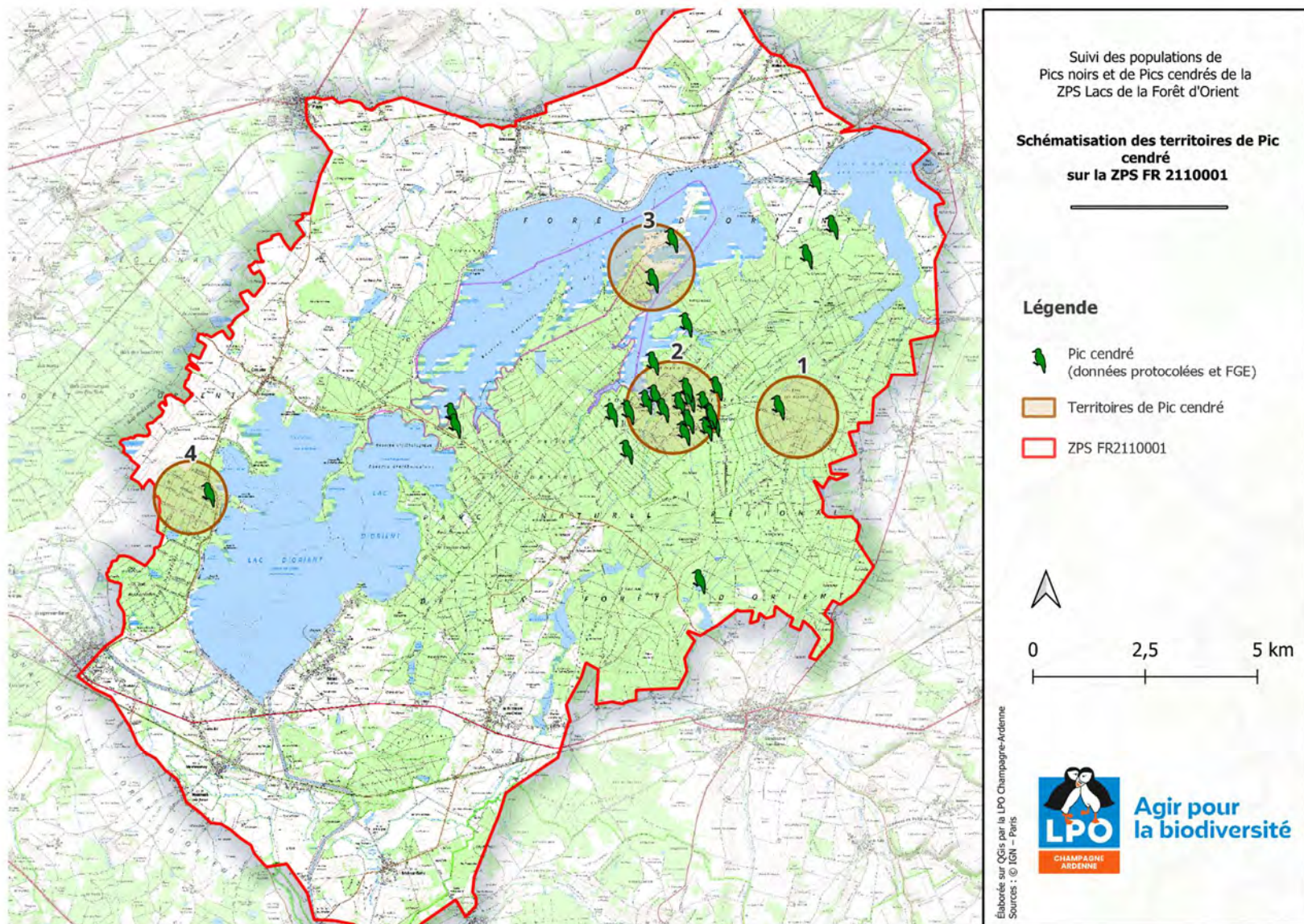


Figure 52. Cartographie des territoire supposés de Pic cendré en 2025

4. Observatoire de l'avifaune des milieux agricoles et des milieux forestiers

Contexte

Lors de la réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB) de la ZPS des Lacs de la Forêt d'Orient engagé en 2007, un observatoire ornithologique par l'intermédiaire de points d'écoute type EPS a été mis en place.

Le but de cet observatoire est d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs de différentes espèces communes nicheuses de la ZPS. L'abondance d'une espèce par milieu (forêt, bocage, cultures...) est réalisable à partir de l'analyse du nombre de contact par habitat. Si l'on compare les valeurs obtenues au cours du temps, on peut apprécier la tendance de l'espèce dans ce type de milieu ou au niveau de la ZPS. L'analyse des tendances évolutives de chaque espèce ou cortège d'espèces peut permettre d'apprécier l'évolution (positive, négative ou stable) des milieux présents mais aussi la pertinence des mesures de gestion (contrats Natura 2000 ou MAE) qui seront déterminées et mises en place dans le cadre du DOCOB.

Les données recueillies depuis 2007 ont fait l'objet de rapports successifs, le dernier datant de 2021. Une liste d'espèces bioindicatrices à suivre a été proposée dans les précédents rapports. Cette liste servira, bien entendu, dans l'analyse des résultats de cette année.

Ce présent chapitre a pour objectif de compiler les résultats 2007-2025 et de détailler les tendances.

Méthodologie

La méthode des points d'écoute est particulièrement bien adaptée aux oiseaux chanteurs, à activité diurne et à domaine vital restreint (majorité des passereaux, certains picidés). Pour les autres espèces comme les rapaces, les oiseaux nocturnes, les oiseaux d'eau, etc., le suivi appliqué n'est pas suffisant pour apprécier leur évolution.

Le protocole employé depuis 2007 est le suivant :

- Deux écoutes sont réalisées sur chaque point : le 1er entre le 25 mars et le 10 avril (détection des nicheurs précoces : pics, mésanges, Sittelle torchepot, Rougegorge familier) et le 2ème entre le 20 mai et le 10 juin (nicheurs tardifs : fauvettes, Tourterelle des bois, ...),
- L'abondance retenue correspond au maximum d'individus contactés sur l'un des deux passages,
- Temps d'écoute fixé à 5 minutes par session. Les oiseaux sont comptabilisés à l'unité (chants, observations directes...) dans un rayon de 100 mètres autour du point,
- Chaque relevé est effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil (on évite ainsi le chorus matinal),
- Les résultats sont exprimés à partir de la somme des individus et non en nombre de couples,
- On veille à ce que les conditions d'observation soient aussi semblables que possible d'un suivi à l'autre. La date, l'heure et l'ordre des points sont également similaires dans la mesure du possible.

Afin d'obtenir un volume de données suffisant pour une analyse pertinente, le suivi repose sur 56 points d'écoute en milieux forestiers (habitat couvrant 47,1 % de la superficie de la ZPS) et 51 points en milieux ouverts agricoles.

A partir de 2017, 9 points d'écoute en milieux forestiers se sont rajoutés aux 47 points d'écoute initiaux. Ils sont situés dans la forêt acquise par le Conservatoire du Littoral en 2015 pour permettre un suivi à part entière de ce territoire. Les 47 points d'écoute initiaux ont permis de contacter 77 des 78 espèces présentes sur les points d'écoute. D'un point de vue de la diversité spécifique, ces nouveaux points n'apportent aucune plus-value supplémentaire. D'un point de vue de l'abondance, ils permettent d'augmenter la taille de l'échantillon pour 23 espèces dont 3 espèces rares pour lesquelles ils constituent un apport intéressant : Pic mar, Mésange nonnette et Roitelet à triple-bandeau. Les résultats sur ces 9 nouveaux points sont présentés à titre indicatif. Les analyses présentées dans les paragraphes suivants ne reposent que sur les 47 points initiaux.

A l'origine, 19 points avaient été définis en milieux ouverts, il est apparu au fil des analyses que cet échantillonnage était insuffisant. A partir de 2020, le nombre de points est de 51. La localisation des points d'écoute est présentée sur la Figure 55.

Le suivi a débuté en 2007 avec une reconduction théorique tous les 3 ans. Sept observateurs ont participé à la collecte des données : 4 pour les points d'écoute en milieu forestier et 4 en milieux ouverts (Figure 54). Les changements d'observateurs ont une influence certaine sur les données collectées.

La méthode STOC a été adaptée notamment sur la répartition des points qui ne sont pas choisis dans des carrés tirés au hasard (méthode standard), mais répartis régulièrement sur les chemins et routes carrossables. La localisation des 117 points (56 forestiers et 51 milieux agricoles) n'a pas fait l'objet d'un échantillonnage stratifié par type habitat. Ils sont positionnés à une distance d'environ 1 kilomètre l'un de l'autre et de préférence près de repères géographiques (panneaux, carrefour, angle de parcelles forestières...) de manière à ce qu'ils soient reconduits d'une campagne à l'autre avec le maximum de précision géographique.

	2007	2010	2013	2014	2017	2020	2025
Milieu forestier	B. FAUVEL (ONF)	B. FAUVEL (ONF)	B. FAUVEL (ONF)	-	D. ZABINSKI (ONF) & B. THEVENY (LPO CA)	B. THEVENY & A. DESCHATRES (LPO CA)	B. THEVENY (LPO CA)
Nombre points d'écoute	47	47	47	-	56	56	56
Milieu ouvert	S. GAILLARD (PnrFO)	S. GAILLARD (PnrFO)	-	S. GAILLARD (PnrFO)	S. GAILLARD (PnrFO)	S. GAILLARD (PnrFO) & A. DESCHATRES (LPO CA)	S. GAILLARD & T. JEAN-FRANCOIS (PnrFO) & L. CARRE (LPO CA)
Nombre points d'écoute	19	19	-	19	19	51 (+10 RNN)	51

Figure 54. Récapitulatif du nombre de points réalisés annuellement et par grand type de milieu

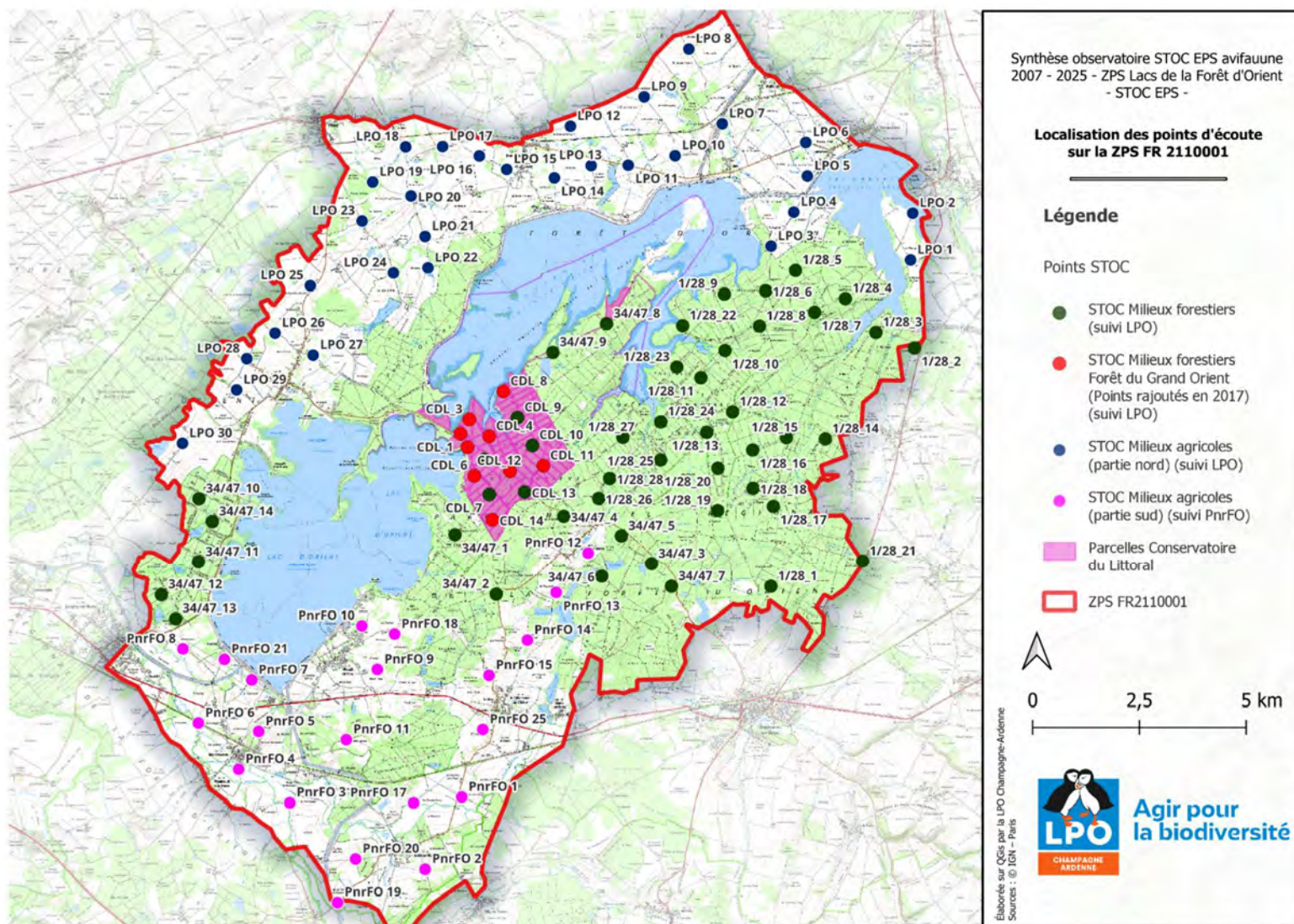


Figure 55. Localisation des points d'écoute

L'analyse des données a été effectuée sur R studio selon un script prenant en compte la variable année. Les tendances d'évolution ont été calculé à partir d'un modèle linéaire généralisé (GLM). Les tendances sont réputées significatives avec une Pvalue < 0,05.

Entre -30 et +30% d'évolution, les populations sont considérées comme stables excepté en cas de Pvalue significative. Au-delà, les populations sont considérées comme en augmentation ou en diminution.

Résultats pour les milieux forestiers

La diversité spécifique s'élève à 78 espèces. Deux nouvelles espèces ont été contactées en 2025, le Faisan de colchide et le Grand Corbeau. L'apparition de cette dernière est en lien direct avec son expansion en plaine. La diversité spécifique en 2025 est de 55 espèces, des chiffres très similaires aux années précédentes.

	2007	2010	2013	2017	2020	2025	Total
Nombre d'espèces	51	51	47	57	60	55	78

Figure 56. Evolution de la diversité spécifique

Sur ces 55 espèces, 35 sont liées directement au milieu forestier à proprement parler et 10 autres se rapportent à des espèces ubiquistes nichant en forêt. Le reste concerne des espèces des milieux agricoles, bâtis ou des zones humides qui n'ont pas de lien avec le milieu forestier.

L'analyse des résultats ne portera que sur l'avifaune spécialiste des milieux forestiers et les espèces généralistes.

L'analyse globale fait apparaître une tendance stable pour les espèces forestière (+5,2%) sans que cela soit significatif contrairement aux espèces généralistes dont l'augmentation s'élève à 46,2%. Celle-ci est fortement influencée par la forte augmentation du Pigeon ramier.

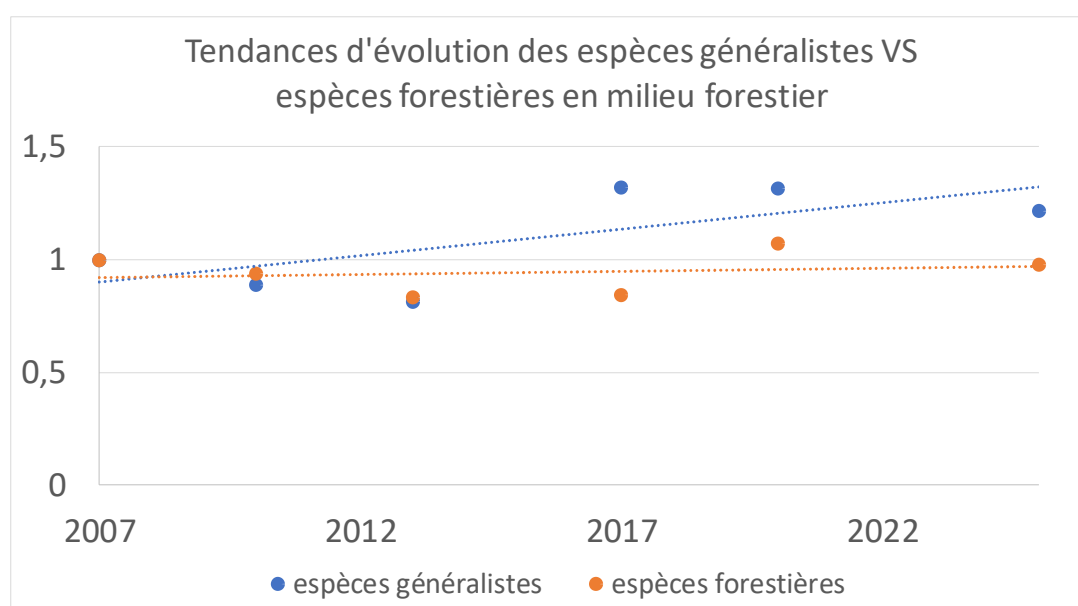


Figure 57. Evolution de l'avifaune des milieux forestiers et des espèces généralistes entre 2007 et 2025

Espèces en augmentation

Huit espèces semblent être en augmentation assez nette. Les grands turridés (Grive musicienne, Grive draine et Merle noir) sont tous en augmentation à contre-courant des tendances régionales et nationales (Figure 58). Ceci laisse sous-entendre un biais observateur dont il conviendra de tenir compte lors des prochaines analyses.

Les populations de Mésanges bleue et charbonnière, du Pic épeiche et du Pigeon ramier sont en augmentation même si cela s'avère statistiquement significative uniquement pour le Pic épeiche et le Pigeon ramier dont les populations ont respectivement été multipliées par 4 sur les 19 années de suivi. Pour ces 4 espèces, cela est en adéquation avec les tendances régionales et nationales.

Nous avons ajouté le Grimpereau des bois et le Pigeon colombin à la liste des espèces en augmentation même si le réseau de points d'écoute n'est pas encore représentatif de l'évolution des populations de ces 2 espèces d'apparition récente en Forêt d'Orient.

Espèces stables

Neuf espèces peuvent être considérées comme stables. Parmi elle, la Fauvette à tête noire présente une tendance à l'augmentation (+19,6%) et le Roitelet à triple bandeau à la diminution (-27,5%). Ceci serait en accord avec les tendances à plus large échelle pour la Fauvette à tête noire mais pas pour le Roitelet à triple-bandeau considéré comme stable dans le Grand Est et en forte augmentation en France. Les prochains relevés permettront de confirmer ces impressions.

On retrouve dans cette catégorie le Pic mar dont la stabilité des populations contraste avec l'augmentation marquée du Pic épeiche et des augmentations constatées en France (+53%) et dans la région Grand Est (+145%).

Le Pouillot véloce a subi une régression entre 2007 et 2020 tout comme en France et dans le Grand Est mais les bons résultats de 2025 lui permettent d'être dans la catégorie des espèces stables.

Espèces en diminution

Avec 12 espèces, le cortège des espèces en diminution est assez conséquent. La moitié de ce cortège est représenté par les espèces de fruticées dont la diminution est continue depuis 2007 en Forêt d'Orient et qui sont en diminution sur le long terme en France : Mésange à longue queue, Tourterelle des bois, Fauvette des jardins, Pouillot fitis, Accenteur mouchet et Bouvreuil pivoine. Ces 3 dernières espèces pourraient disparaître du massif de la Forêt d'Orient. Leur rareté aujourd'hui fait que le réseau de point d'écoute n'est plus efficient pour mesurer l'évolution de leur population. Le sursaut constaté au niveau européen pour la Tourterelle des bois suite au moratoire sur sa chasse n'est que peu perceptible dans la ZPS aussi bien en milieu forestier qu'en milieu ouvert.

Deux autres espèces, assez rares en Forêt d'Orient, ne sont quasiment plus contactées aujourd'hui. La fréquence du Pouillot siffleur, passereau forestier typique des futaies âgées disposant d'un couvert herbacé et d'un taillis clairsemé, est passé de 23% en 2010/2013 à 0,2% en 2025. Cette espèce autrefois en régression a vu ses populations se stabiliser au cours de la décennie 2010 en France et dans le Grand Est. Le statut de conservation de cette espèce qui niche au sol, semble donc plus mauvais en Forêt d'Orient qu'ailleurs.

Le Gobemouche gris qui occupe les parcelles en régénérations ou des boisements humides étagés voit sa fréquence passer de 12% sur la période 2007-2013 à 1,4% sur la période 2017-2025. La régression de cette espèce en milieu forestier du fait d'une prédation plus importante et d'un manque de site de nidification par rapport aux zones péri-urbaines a été mise en évidence en Angleterre.

De manière assez inquiétante, les autres espèces en régression sont des espèces forestières communes : Pinson des arbres, Troglodyte mignon, Sittelle torchepot, Rougegorge familier. Les déclinés constatés sont modérés mais les effectifs sont suffisamment étoffés pour qu'ils soient statistiquement significatifs. Il convient toutefois d'être prudent au vu de la temporalité des relevés (tous les 3 à 5 ans) et des changements d'observateurs.

Il est difficile d'avancer des causes communes tant la biologie de ces espèces diffèrent. Des signes de régression ont également constatés en France et dans le Grand Est pour 3 espèces (Troglodyte mignon, Sittelle torchepot et Rougegorge familier) mais dans des proportions nettement moins importantes. A contrario, dans un contexte de stabilité à plus large échelle, le déclin de la population de Pinson des arbres est particulièrement surprenant. Le prochain relevé permettra de confirmer ou d'infirmer ces tendances.

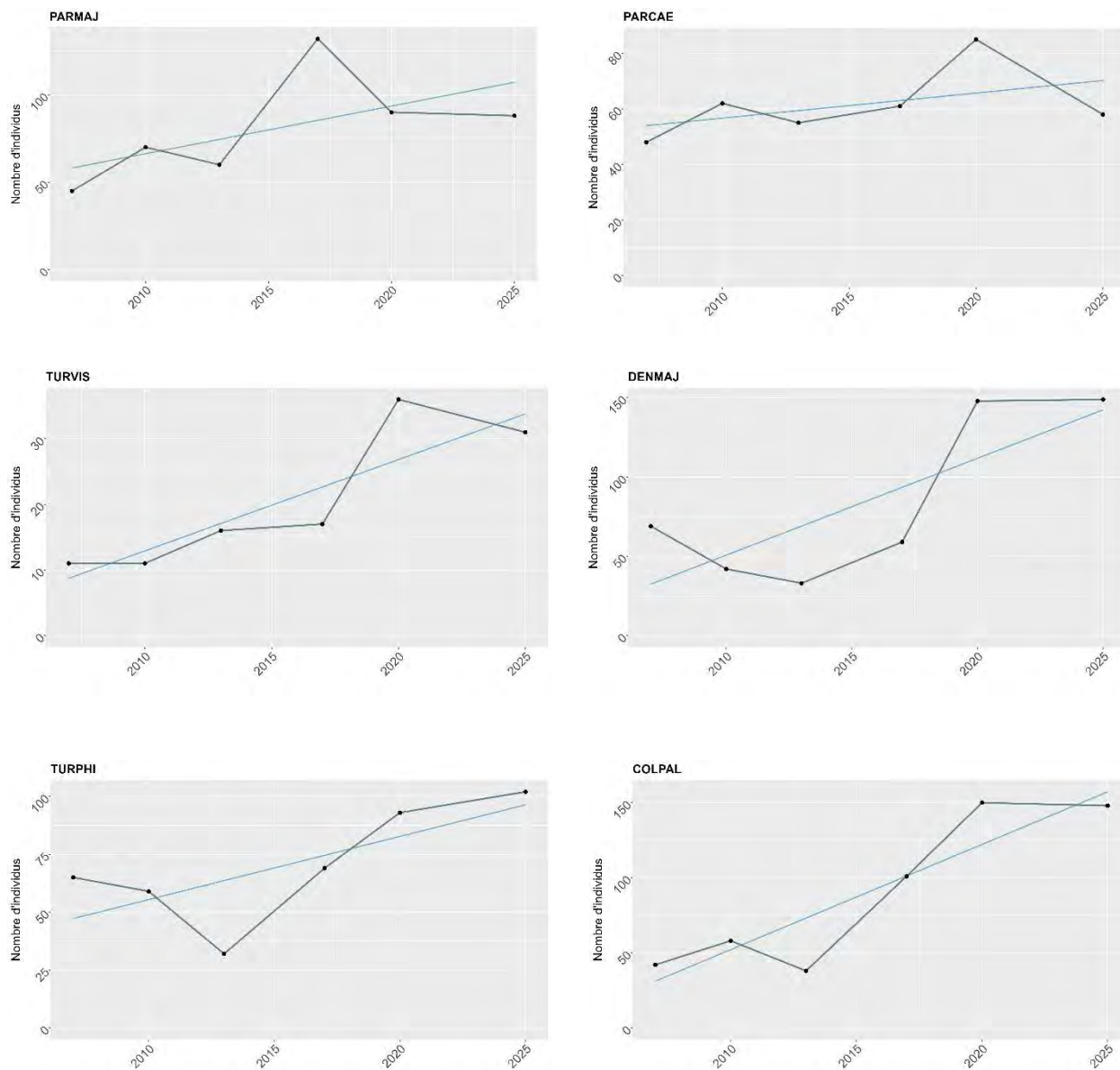


Figure 58. Courbes d'évolution des populations des espèces forestière à tendance positive sur 47 points (PARMAJ = *Parus major*, etc)

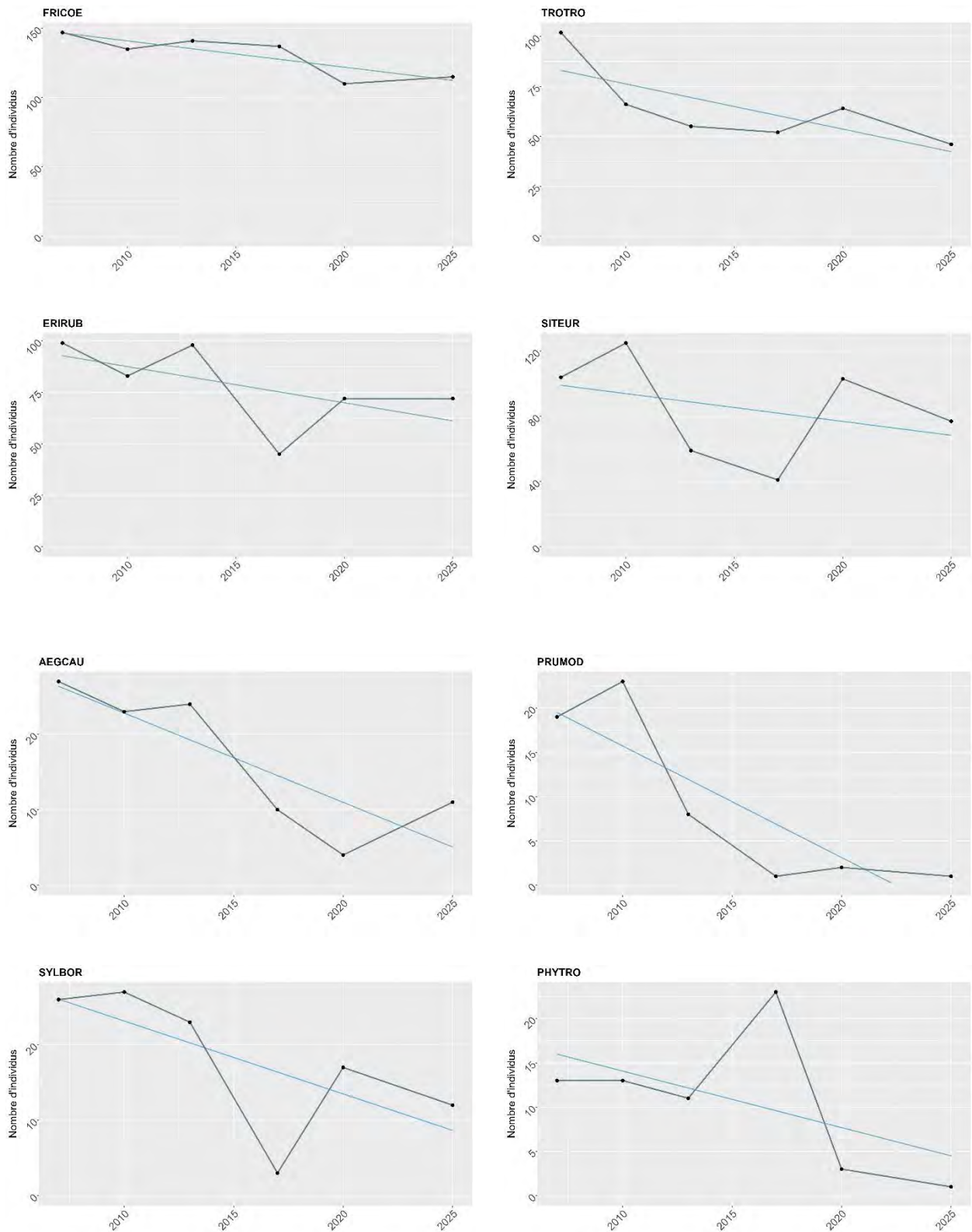


Figure 59. Courbes d'évolution des populations des espèces forestière à tendance négative sur 47 points (PRUMOD = *Prunella modularis*, etc)

Espèces en augmentation	Espèces stables	Espèces en diminution	Espèces à tendance inconnue
Grimpereau des bois Grive draine Grive musicienne Mésange bleue Mésange charbonnière Pic épeiche Pigeon colombin Pigeon ramier	Etourneau sansonnet Fauvette à tête noire Geai des chênes Grimpereau des jardins Grosbec casse-noyaux Mésange nonnette Pic mar Pouillot véloce Roitelet à triple bandeau	Accenteur mouchet Bouvreuil pivoine Fauvette des jardins Gobemouche gris Mésange à longue queue Pinson des arbres Pouillot fitis Pouillot siffleur Rougegorge familier Sittelle torchepot Tourterelle des bois Troglodyte mignon	Loriot d'Europe Mésange huppée Pic épeichette Pic vert Roitelet huppé Rougequeue à front blanc

Espèces à tendance inconnue : espèces pour lesquelles le nombre d'individus contactés sur les relevés est trop faible pour pouvoir déterminer une tendance

Figure 60. Récapitulatif des tendances par espèce pour le milieu forestier

	ZPS milieu forestier (2007-2025)	GE (2012-2021)	France (2001-2019)
Accenteur mouchet	-96,7% (S)	-24,40%	-26,50%
Bouvreuil pivoine	-97,7%	-47%	-33,20%
Corneille noire	-17,9%	+10,3%	+5,6%
Etourneau sansonnet	+11,8%	+101,2%	22,4%
Fauvette à tête noire	+19,6%	+11,7%	+29,6%
Fauvette des jardins	-64,1% (S)	-48,20%	-32,70%
Geai des chênes	+4,6%	-15,80%	+23,2%
Gobemouche gris	-64,3%	+36,7%	-25,60%
Grimpereau des jardins	-11,2%	+35,4%	+12,6%
Grive draine	+240,8% (S)	+0,5%	-0,20%
Grive musicienne	+100,1% (S)	-5,60%	-0,90%
Grosbec casse-noyaux	-15,7%	-0,90%	+63%
Locustelle tachetée	non évalué	-75%	-61,20%
Loriot d'Europe	non évalué	-9%	-2,60%
Merle noir	+49,3% (S)	-6,50%	+7%
Mésange à longue queue	-75,6% (S)	-36,50%	-12,30%
Mésange bleue	+30%	+24,5%	+14,6%
Mésange charbonnière	+82% (S)	+8,7%	+7,4%
Mésange huppée	non évalué	-18,50%	-7,80%
Mésange nonnette	-15,1%	-46,70%	+9,1%
Pic épeiche	+273% (S)	+79,3%	+27,6%
Pic épeichette	non évalué	+319,6	-31,10%
Pic mar	+7,9%	+145,7%	+52,8%
Pic vert	non évalué	+26,5%	-10,40%
Pigeon ramier	+309% (S)	+48,4%	+100,1%
Pinson des arbres	-23,2% (S)	+1%	+4,9%
Pouillot fitis	-68,4% (S)	-6,50%	-44,70%
Pouillot siffleur	-80,9%	-23,4%	+9,1%
Pouillot véloce	+1,4%	-24,80%	-11%
Roitelet à triple bandeau	-27,4%	+0,6%	+79%
Roitelet huppé	non évalué	-41%	-43,70%
Rougegorge familier	-33,8% (S)	+101,8%	-9,20%
Rougequeue à front blanc	non évalué	+103,2	+90,7%
Sittelle torchepot	-30,8% (S)	-6,50%	+1,3%
Tourterelle des bois	-63,4% (S)	-42,60%	-50,50%
Troglodyte mignon	-48% (S)	-12,60%	-20%

S = significatif

tendances stable ou incertaine

tendances en augmentation

tendances en déclin

Figure 61. Comparatif des tendances des populations dans la ZPS, dans le Grand Est et en France pour le milieu forestier

STOC ZPS forêt	Milieu	Nombre d'individus					
		2007	2010	2013	2017	2020	2025
Pic épeiche	forestière	69	42	33	57	148	149
					76	166	175
Pigeon ramier	généraliste	42	58	38	98	150	147
					134	174	177
Pinson des arbres	forestière	146	135	141	133	110	115
					156	135	138
Pouillot véloce	forestière	107	83	74	66	80	105
					80	90	121
Grive musicienne	forestière	65	59	32	67	93	102
					89	103	118
Merle noir	généraliste	82	52	66	119	86	96
					139	100	118
Mésange charbonnière	forestière	45	70	60	130	90	88
					150	107	101
Fauvette à tête noire	forestière	83	66	67	100	85	84
					117	99	96
Sittelle torchepot	forestière	104	125	59	40	103	77
					57	126	90
Rougegorge familier	forestière	99	83	98	45	72	72
					57	82	84
Etourneau sansonnet	généraliste	63	57	74	106	75	59
					119	77	65
Geai des chênes	forestière	75	61	34	36	92	59
					47	108	70
Mésange bleue	forestière	48	62	55	58	85	58
					73	101	71
Grimpereau des jardins	forestière	56	51	57	43	47	52
					58	61	64
Troglydte mignon	forestière	102	66	55	51	64	46
					69	75	56
Corneille noire	généraliste	50	39	33	30	49	33
					36	53	38
Grive draine	forestière	11	11	16	17	36	31
					24	46	37
Gros bec casse-noyaux	forestière	42	47	58	38	59	31
					47	70	42
Pic mar	forestière	26	30	21	18	28	29
					24	30	36
Mésange nonnette	forestière	17	39	43	20	37	19
					22	45	26
Roitelet triple bandeau	forestière	20	15	25	16	14	15
					22	23	22
Fauvette des jardins	forestière	26	27	23	3	17	12
					3	17	12
Mésange à longue queue	forestière	27	23	24	10	4	11
					12	8	11
Tourterelle des bois	généraliste	31	26	14	16	15	11
					24	15	12
Accenteur mouchet	généraliste	19	23	8	1	2	1
					1	2	1
Pouillot fitis	forestière	13	13	11	22	3	1
					24	3	3

	47 points
	56 points

Figure 62. Nombre d'individus par espèce et par année pour les milieux forestiers

Résultats pour les milieux agricoles

En 2025, 95 espèces ont été contactées sur le réseau des 51 points d'écoute contre 75 sur l'ancien réseau de 19 points d'écoute.

Parmi les 27 espèces, 11 espèces peuvent être qualifiées d'espèces agricoles *sensu-stricto*. Ce sont elles qui servent à déterminer l'évolution du cortège d'espèces liées au milieu agricole.

L'apport de 32 points d'écoute supplémentaires a été profitable pour de nombreuses espèces dont l'intégralité des celles liées aux milieux agricoles qui sont ainsi beaucoup mieux échantillonnées (Figure 69). On passe ainsi de 12 espèces avec 19 points dont les effectifs dépassent 20 individus, à 26 espèces (2 à 11 espèces pour les spécialistes agricoles).

Des tendances d'évolution pourront ainsi être avancées à l'avenir pour 27 espèces dont les effectifs sont suffisamment élevés (plus de 20 individus). Les autres espèces ont été écartées de l'analyse en raison d'effectifs trop faibles. Une carence que l'augmentation du panel de points d'écoute n'aura pas suffi à combler : Bruant zizi, Huppe fasciée, Moineau friquet, Perdrix grise, Caille des blés, Hypolaïs polyglotte.

L'ensemble de l'avifaune des milieux agricoles est stable entre 2007 et 2025 (+3%) alors que les espèces généralistes sont en hausse de 15%.

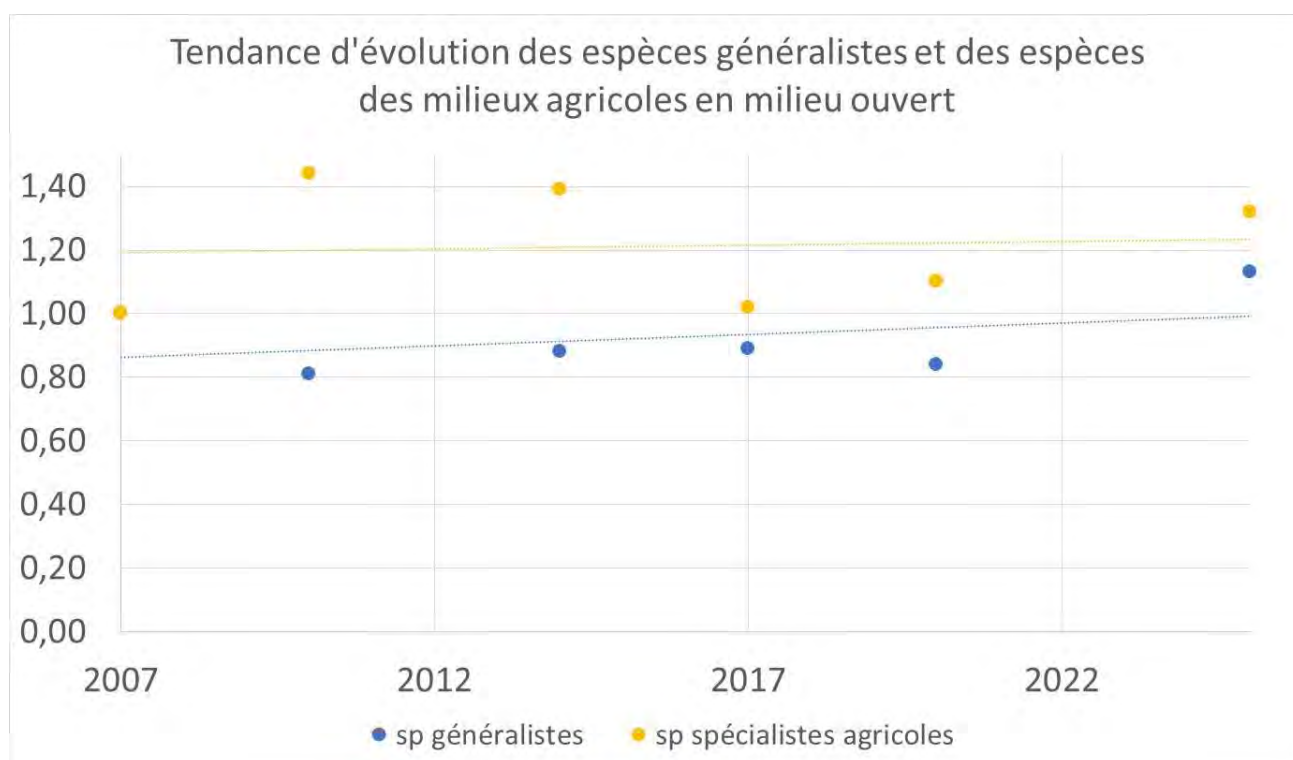


Figure 63. Evolution de l'avifaune des milieux agricoles et des espèces généralistes entre 2007 et 2025

En ce qui concerne l'évolution par espèce, la majeure partie des espèces inventoriées s'avèrent stables sur la période 2007-2025 avec le réseau des 19 points d'écoute.

Espèces en augmentation

Six espèces présentent une tendance à l'augmentation dont deux pour lesquelles l'évolution n'est pas significative : Fauvette grisette et Pie bavarde. Pour la Pie, la tendance à l'augmentation, également détectée en France et dans le Grand Est, touche surtout les populations urbaines. Pour la Fauvette grisette, les effectifs recensés sont particulièrement faibles. L'espèce pourrait n'être que stable comme c'est le cas en France. Les autres espèces en augmentation sont le Pigeon ramier (également en forte augmentation en France et en augmentation sur les points d'écoute en milieu forestier), l'Etourneau sansonnet, la Corneille noire et la Linotte mélodieuse. Seule cette dernière espèce est une espèce agricole stricte. Après une phase de régression constatée dans les années 1990 en France, les populations de Linotte sont en lente augmentation en France depuis le début des années 2000. Cela semble être aussi le cas dans la ZPS où les effectifs ont été quasiment multipliés par 2,5 entre 2007 et 2025.

Espèces stables

Parmi les 4 espèces considérées comme stable, 3 sont des espèces spécialistes du milieu agricole : Tarier pâtre, Bruant proyer et Alouette des champs. Le bruant et l'alouette sont connus pour être en diminution lente mais régulière depuis plus de 30 ans en France et en Europe dans des proportions équivalente. La situation dans la ZPS sur la période 2007-2025 n'est pas aussi catégorique. Les populations ont l'air d'être stable avec une légère baisse pour l'Alouette des champs alors que le Bruant proyer après un creux en 2017 affiche de bons résultats en 2020 et 2025. Pour cette dernière espèce le faible nombre de points d'écoute et la temporalité du suivi limitent l'interprétation. Avec +22% entre 2007-2025, le Tarier pâtre est considéré comme stable. La tendance à l'augmentation pourrait néanmoins être réelle comme elle l'est en Champagne-Ardenne et en France depuis une vingtaine d'année. Le réchauffement climatique qui permet à cette espèce d'améliorer ces conditions d'hivernage en Europe est souvent avancée comme la principale raison de cette augmentation. La dernière espèce de cette catégorie est la Fauvette à tête noire. Les populations en milieux ouverts sont stables tout comme elle le sont en milieu forestier.

Espèces en diminution

Cette catégorie regroupe 4 espèces. Deux espèces diminuent de façon nette et sans surprise : Bruant jaune et Tourterelle des bois. Leur dynamique est négative depuis plus de 20 ans dans toute l'Europe. Leur diminution dans la ZPS dans les mêmes proportions est donc logique. La situation du Bruant jaune est particulièrement critique et rien ne permettra de stopper cette spirale négative dû au réchauffement climatique. La dynamique de la Tourterelle des bois a profité d'un répit au début des années 2020 qui ne pourrait être que temporaire du fait de l'arrêt du moratoire sur la chasse de cette espèce qui a pris fin en 2025. Avec -30%, les populations de Bergeronnette printanière sont considérées comme étant en diminution mais sans pour autant que cela soit significatif. Les effectifs échantillonnés sont particulièrement faibles, la tendance doit donc être interprétée avec prudence. Toutefois, cette espèce semble également diminuer lentement depuis le début des années 2010 en France après une phase d'expansion dans les années 1990 et 2000 consécutive à la colonisation des zones de grandes cultures. Enfin, le Merle noir présente une tendance à la diminution de -30% ce qui contraste avec l'augmentation en milieu forestier. Une diminution liée à surtout à des effectifs élevés lors de la première année d'inventaire. Les effectifs étant par la suite assez stables. Les populations ne pourraient donc être que stables.

Perspectives

Cette nouvelle analyse des données de l'observatoire de l'avifaune forestière et des milieux ouverts fait ressortir un certain nombre de constats intéressants malgré la fréquence triennale des relevés.

En premier lieu, la baisse généralisée de nombreuses espèces forestières dont toutes celles liées aux milieux arbustifs et semi-ouverts qui diminuent également à plus large échelle. La disparition semble inéluctable à court et moyen terme pour certaines d'entre elles : Accenteur mouchet, Pouillot fitis, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins. L'arrivée de nouvelles espèces dans la forêt d'Orient (Pigeon colombin, Grimpereau des bois, Grand Corbeau) compense en quelque sorte ces disparitions mais leur installation pérenne méritera néanmoins confirmation.

L'autre phénomène mis en évidence par le suivi est la baisse de plusieurs espèces communes de la forêt : Pinson des arbres, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Rougegorge familier. Avec 34% des espèces forestières en diminution, le constat est globalement assez négatif pour le milieu forestier. Toutefois, à ce stade mis à part le déclin des espèces de fruticées qui semblent provenir d'une cause commune, les explications du déclin pour les autres espèces sont à rechercher.

A l'échelle des milieux agricoles, en dehors de la situation particulièrement critique pour le Bruant jaune, le statut des autres espèces n'est pas source d'inquiétude ce qui témoigne d'une stabilité des pratiques agricoles à l'échelle de la ZPS. Toutefois, les tendances ont encore été établies sur le réseau de 19 points d'écoute pour le présent bilan.

Le relevé 2025 a été réalisé 5 ans après celui de 2020. Il est important à l'avenir de respecter la périodicité triennale. Le prochain relevé devra donc avoir lieu en 2028.

L'un des principaux enjeux de la prochaine campagne d'inventaire sera d'approfondir l'analyse des données en étudiant les paramètres suivants :

- intégrer de manière la plus optimale possible le réseau des 51 points au réseau des 19 points de façon à fournir une série temporelle depuis 2007 ;
- éclaircir le biais observateur ;
- tamponner les biais liés à la grégarité et aux passages de migrateurs pour certaines espèces : Pipit farlouse, Etourneau sansonnet notamment.

Ceci implique du temps de travail spécifique pour tester différents modèles statistiques. L'aide extérieure d'une structure habituée à traiter de genre de données pourrait être profitable.



Figure 64. Nombre d'espèces contactées sur l'ensemble des points de suivi en milieu agricole (en bleu = 19 points d'écoute, en orange = 51 points d'écoute)



Figure 65. Nombre d'individus comptabilisés sur l'ensemble des points de suivi en milieux ouverts (en bleu = 19 points d'écoute, en orange = 51 points d'écoute)

Espèces en augmentation	Espèces stables	Espèces en diminution	Espèces à tendance inconnue
Corneille noire Etourneau sansonnet Fauvette grisette Linotte mélodieuse Pie bavarde Pigeon ramier	Alouette des champs Bruant proyer Tarier pâtre Fauvette à tête noire	Bergeronnette printanière Bruant jaune Merle noir Tourterelle des bois	Bergeronnette grise Buse variable Chardonneret élégant Faisan de colchide Faucon crécerelle Hirondelle rustique Mésange bleue Mésange charbonnière Moineau domestique Pic vert Pie-grièche écorcheur Pinson des arbres Pipit farlouse Pipit farlouse Rossignol philomèle Tourterelle turque

Espèces à tendance inconnue : espèces pour lesquelles le nombre d'individus contactés sur les relevés est trop faible pour pouvoir déterminer une tendance

Figure 66. Récapitulatif des tendances par espèce pour le milieu agricole

	ZPS (2007-2025)	GE (2002-2020)	France (2001-2019)
Alouette des champs	-16,9%	-5,2%	-22,6%
Bergeronnette grise	non évaluée	+4,9%	+4,3%
Bergeronnette printanière	-30,5%	-22,2%	-13%
Bruant jaune	-75,9% (S)	-57,7%	-53,6%
Bruant proyer	+22%	+5,2%	-20,5%
Buse variable	non évaluée	+37,3%	-7,6%
Chardonneret élégant	non évaluée	+62,1%	30,8%
Corneille noire	+48,8% (S)	+10,3%	+5,6%
Etourneau sansonnet	+317,3% (S)	+101,2%	+22,4%
Faisan de colchide	non évaluée	+55,4%	+46,2%
Faucon crécerelle	non évaluée	+86,1%	-18,4%
Fauvette à tête noire	-4,1%	+11,7%	+29,6%
Fauvette grisette	+45%	+14,2%	-12,5%
Hirondelle rustique	non évaluée	-22,6%	-25,2%
Linotte mélodieuse	+120,8% (S)	+64,8%	-8,1%
Merle noir	-31,9%	-6,50%	+7%
Mésange bleue	non évaluée	+24,5%	+14,6%
Mésange charbonnière	non évaluée	+8,7%	+7,4%
Moineau domestique	non évaluée	+64,7%	-4,6%
Pic vert	non évaluée	+26,5%	-10,40%
Pie bavarde	+86,5%	+117,7%	+14,5%
Pie-grièche écorcheur	non évaluée	+17,9%	-1,7%
Pigeon ramier	+285,6% (S)	+48,4%	+100,1%
Pinson des arbres	non évaluée	+1%	+4,9%
Pipit farlouse	non évaluée	non évaluée	-66,3%
Rossignol philomèle	non évaluée	+6,9%	-2,4%
Tarier pâtre	+22,4%	+168,2%	-22%
Tourterelle des bois	-76,8% (S)	-42,60%	-50,50%
Tourterelle turque	non évaluée	+0,8%	+22,4%

	stable
	diminution
	augmentation

S = Significatif

Figure 67. Comparatif des tendances des populations dans la ZPS, dans le Grand Est et en France pour les EPS en milieu agricole

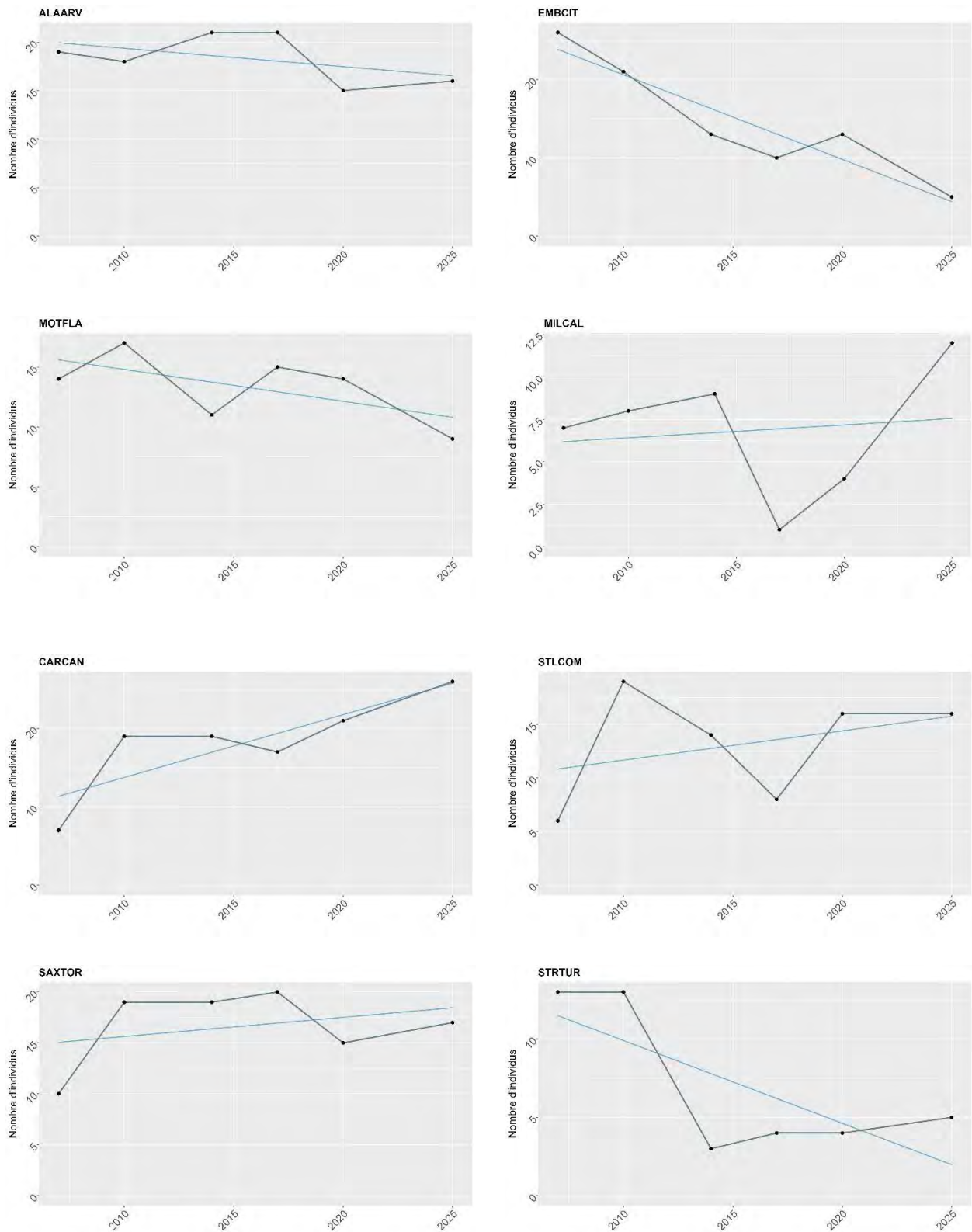


Figure 68. Courbes d'évolution des populations de 8 espèces de milieux ouverts

espèces	Nombre d'individus							19 points, > 20 ind	51 points, > 20 ind
	2007	2010	2014	2017	2020	2025			
Alouette des champs	19	18	21	21	15	16	spécialiste agricole	X	X
Bergeronnette grise	3	6	6	3	7	10	sans spécialisation		X
Bergeronnette printanière	14	17	11	15	14	9	spécialiste agricole		X
Bruant jaune	26	21	13	10	13	5	spécialiste agricole	X	X
Bruant proyer	7	8	9	1	4	12	spécialiste agricole		X
Buse variable	5	8	3	8	6	8	spécialiste agricole		X
Chardonneret élégant	1	7	8	5	0	6	spécialiste urbain		X
Corneille noire	38	27	41	17	70	40	généraliste	X	X
Etourneau sansonnet	28	16	18	20	42	73	sans spécialisation	X	X
Faisan de colchide	3	2		7	5	5	sans spécialisation		
Faucon crécerelle	7	1	5	1	2	4	spécialiste agricole		X
Fauvette à tête noire	26	21	22	23	17	26	généraliste	X	X
Fauvette grisette	6	19	14	8	16	16	spécialiste agricole		X
Hirondelle rustique	6	23	18	4	2	7	spécialiste urbain	X	X
Linotte mélodieuse	7	19	19	17	21	26	spécialiste agricole	X	X
Merle noir	31	21	19	21	19	20	généraliste	X	X
Mésange bleue	12	8	11	8	6	16	généraliste		X
Mésange charbonnière	18	14	11	20	13	21	généraliste	X	X
Moineau domestique	10	16	16	11	10	14	spécialiste urbain		X
Pie bavarde	8	16	10	11	22	17	spécialiste urbain	X	X
Pie-grièche écorcheur	8	9	20	9	9	7	spécialiste agricole		X
Pigeon ramier	17	9	16	15	31	43	généraliste	X	X
Pinson des arbres	24	22	20	20	3	25	généraliste	X	X
Pipit farlouse	7	1	11	5	9	17	spécialiste agricole		X
Tarier pâtre	10	19	19	20	15	17	spécialiste agricole		X
Tourterelle des bois	13	13	3	4	4	5	sans spécialisation		X
Tourterelle turque	3	8	11	5	11	2	spécialiste urbain		X

19 points d'écoute
51 points d'écoute

Figure 69. Nombre d'individus par espèce et par année sur les points d'écoute en milieu ouvert

5. Sensibilisation aux enjeux ornithologiques

Contexte

La ZPS de Forêt d'Orient bénéficie d'un panel d'animation conséquent sur le thème de la biodiversité grâce aux actions du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. L'animation du document d'objectif de la ZPS permet de compléter l'offre déjà existante en ciblant la sensibilisation des usagers du territoire.

Lors de cette phase d'animation 2024-2025, il était prévu, en lien avec le PNRFO, de sensibiliser les propriétaires d'étangs, les forestiers et les agriculteurs aux enjeux ornithologiques et écologiques en menant les actions suivantes :

- Communiquer sur les différents résultats des suivis réalisés et en cours de réalisation ;
- Encourager des périodes de travaux en adéquation avec le cycle biologique des espèces ;
- Encourager une gestion et un entretien des abords d'étangs respectueux des cycles biologiques des espèces ;

L'offre en animation concernait également des animations tournées vers le grand public autour d'espèces phares de la ZPS (expositions temporaires, réunion de sensibilisation, animations...).

Propriétaires d'étangs

De nombreux propriétaires ont été contactés dans le cadre de l'animation du DOCOB. Un premier contact a été établi pour obtenir l'autorisation d'accès aux étangs de manière à pouvoir réaliser les suivis écologiques.

Au total, 37 étangs sont référencés dans la ZPS de Forêt d'Orient. Si l'on ajoute les 26 étangs en limite immédiate de la ZPS dans la forêt des Bas-Bois, cela représente 63 étangs pour lequel nous avons cherché à contacter le propriétaire étant entendu qu'un certain nombre de propriétaires possèdent plusieurs étangs.

Au final, nous avons pu avoir une autorisation d'accès pour 24 étangs (15 dans la ZPS et 9 en limite de ZPS). Nos contacts ont pu déboucher sur des rencontres concernant 13 étangs (8 dans la ZPS et 5 en limite).

Nous avons pu échanger sur les modalités de gestion pour 9 étangs (4 dans la ZPS et 5 hors ZPS) sans avoir relancé les propriétaires d'étangs qui avait déjà fait l'objet de diagnostics (étang des Lavards).

Les discussions avec les propriétaires d'étangs s'avèrent difficile, surtout pour les grands étangs, tant les usages visant un revenu économique diffèrent des objectifs de protection de la biodiversité. La plupart ayant signé un bail avec un pisciculteur et/ou des chasseurs, sont dans l'impossibilité de mettre en œuvre des mesures favorables. A cela s'ajoute, la problématique du Grand Cormoran qui cristallise les tensions et compliquent les échanges. La réouverture des queues d'étangs envahis par les saulaies serait pourtant une action de gestion favorable pour la biodiversité et pour laquelle les propriétaires pourraient trouver un intérêt mais la plupart ne souhaitent pas recevoir de subventions en lien avec la protection de la biodiversité.

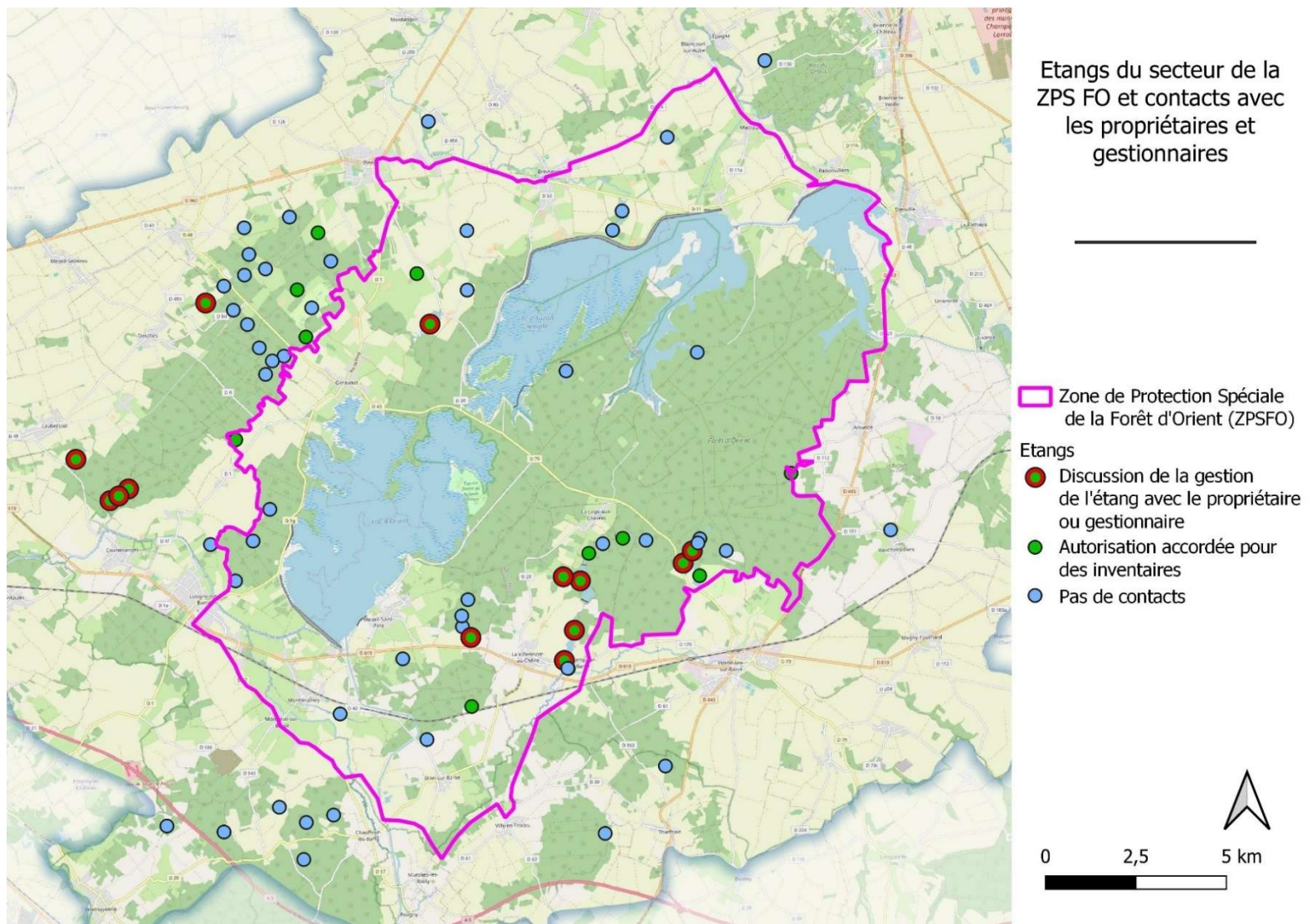


Figure 70. Cartographie des étangs pour lesquels des contacts ont été engagés avec les propriétaires et/ou gestionnaires

Agriculteurs

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture Aube-Haute-Marne, deux sessions de formation ciblant les milieux prairiaux étaient envisagées.

La première proposait de découvrir une méthode diagnostic de l'état prairies à travers l'analyse de la flore et de la faune bioindicatrices. Organisée le 26/05/2025, elle n'a attiré que 4 participants.



Le deuxième évènement ciblait une thématique bien particulière, celle de l'adaptation des traitements antiparasitaires des bovins au pâturage. L'objectif étant de limiter les effets sur l'environnement tout en maintenant la bonne conduite sanitaire des troupeaux et le bien-être animal. Cette formation prévoyait l'intervention d'un vétérinaire référent en parasitologie, membre du Groupement technique vétérinaire du Grand Est. Une première session fut proposée le 31/01/2025. Mais faute d'inscrits, elle a été reprogrammée le 23/04/2025, sans plus de succès.

Gestionnaires forestiers

Une formation ouverte à l'ensemble du personnel de l'ONF et des communes, a été réalisée le 25 mars 2025 en collaboration avec l'ONF. Initialement prévue le 27 novembre 2024, elle a dû être annulée faute de disponibilité du personnel de l'ONF à cette époque de l'année. Quinze personnes ont assisté à la formation dont 12 agents techniques de l'ONF et 3 élus communaux (Amanche, Dienville, Rouilly-Sacey). Le taux de participation des élus communaux est particulièrement faible au vu de la superficie de boisements communaux dans la zone Natura 2000.

Tout comme les agriculteurs, il est compliqué de faire venir cette catégorie d'utilisateurs lors de réunions spécifiques.

Le sujet de coupe en période de reproduction (exploitation forestière ou entretien) est pourtant un sujet pour lequel de nombreux propriétaires/exploitants forestiers recherchent des informations pour adapter au mieux leurs pratiques.

Animations Grand Public

Quatre sorties ont été menées en 2025 permettant d'accueillir 76 participants (Figure 71). L'animation à la Maison du PNR sur le thème des zones humides n'a réuni que 3 participants. L'absence de relai du communiqué de presse de la LPO Champagne-Ardenne par les médias, associée à une offre en animation importante au cours de ce mois dans le cadre de la JMZH, expliquent probablement cette faible affluence. La météo particulièrement mauvaise ce jour-là n'a probablement pas non incité le public à se déplacer.

La nuit de la chouette a une fois de plus connue un important succès. La prochaine édition aura lieu en 2027.

Même si le nombre de participants a été modeste, l'animation dans un refuge LPO à Géraudot a été particulièrement riche en enseignements pour les participants. Ce type d'animation s'avère très attractive pour les particuliers et mériterait d'être développée lors des prochaines phases d'animation.

Par ailleurs une exposition sur le thème de l'arbre et l'oiseau a été mise à disposition du PNR de la Forêt d'Orient du printemps à l'automne 2025.

Date	Jour	Horaire début	Titre	Descriptif	Lieu de rendez-vous	Durée	Animateurs	Nombre de participants
02/02/2025	Dim	8h30	Journée mondiale des zones humides et initiation à l'ornithologie sur les lacs de Forêt d'Orient	Observation des oiseaux et présentation des milieux humides	Maison du Parc, Piney	4 h	Bernard VACHERET	15 participants
22/02/2025	sam	9h	Journée mondiale des zones humides et ZPS de la Forêt d'Orient	Atelier autour de la fresque Seine grandeur nature et sortie à l'observatoire	Maison du Parc - Piney	4h	Sylvie DEWASME	3 participants
08/03/2025	Sam	20h	Nuit de la chouette en Forêt d'Orient	Conférence et sortie nocturne	Salle Annexe à la Mairie de la Villeneuve-au-Chêne	3h	Sylvie DEWASME, Roland FAYNOT, Théo JEAN-FRANCOIS	43 participants, dont 8 enfants
24/05/2025	sam	9h	Initiation au comptage des oiseaux des jardins et Fête de la Nature	chez Gilles Debordes, Refuge LPO	Refuge LPO à Géraudot	3h	Sylvie DEWASME, Lucas CARRE	15 participants, dont 2 enfants
								76 participants dont 10 enfants

Figure 71. Récapitulatif des animations Grand Public menées en Forêt d'Orient lors de la phase d'animation 2024-2025 du DOCOB



Résumé

La LPO Champagne-Ardenne a réalisé en 2024 et 2025, les suivis ornithologiques et les opérations de sensibilisation aux enjeux ornithologiques prévus par l'animation du site Natura 2000 de la ZPS des lacs de la Forêt d'Orient coordonné par le PNR de la Forêt d'Orient. Les suivis ornithologiques concernaient les espèces à l'annexe I des zones humides (Blongios nain, Râle d'eau, Martin-pêcheur et Busard des roseaux), les espèces à l'annexe I des milieux ouverts et forestiers dont les 2 espèces de pics à grand territoire (Pic cendré et Pic noir) bénéficiant d'un protocole spécifique. Les résultats des inventaires sont globalement positifs pour les espèces à l'annexe I avec des effectifs records pour le Blongios nain dû certainement à un effet année favorable comme le prouvent les données dans le reste de la région. Les autres espèces à l'annexe I montrent un maintien de leur population. L'observatoire de l'avifaune des milieux forestiers et des milieux ouverts qui s'étale désormais sur une période de 19 années, corroborent les données nationales : les tendances d'évolution des différentes espèces dans la ZPS sont similaires à celles constatées en France et dans le Grand Est. Les opérations de sensibilisation à destination du Grand Public ont montré leur attractivité. Les résultats sont plus mitigés en ce qui concerne la sensibilisation des usagers du territoire. Les sessions de formation mise en œuvre à leur intention n'ont été que peu suivies. Il s'avère nécessaire de réfléchir à d'autres outils de sensibilisation.

Citation : LPO Champagne-Ardenne (2024). Animation du site Natura 2000 ZPS FR2110001. Suivis ornithologiques et sensibilisation aux enjeux ornithologiques pour la période 2024 - 2025. 82p.



Crédits photos : Lucas CARRE